



Compte rendu du Conseil Communautaire du Jeudi 20 février 2020

L'an deux mille vingt, le 20 février à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président de la Communauté de Communes dûment convoqués le 14 février 2020.

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 33

Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 43

Membres présents

ZANNETTACCI Pierre-Jean - GAUTHIER Jean-Claude - CLAIRET Aline - PEYRICHOU Gilles - SUBTIL Bruno - MARCHAND Simone - LOMBARD Daniel - BERNARD Charles-Henri - DUCLOS Jacqueline - COTE Daniel - CHERMETTE Richard - CHERBLANC Jean-Bernard - CHEMARIN Maria - LAVET Catherine - MARTINAGE Jean - BATALLA Diogène - BIGOURDAN Bruno - PAPOT Nicole - GRIMONET Philippe - GONDARD Jean - DESCOMBES Bernard - RIVRON Serge - LAMOTTE Caroline - ANCIAN Noël - MEYGRET Claire - CHIRAT Florent - ROSTAGNAT Annie - BERGER Robert - LAROCHE Olivier - BUISSON Bruno - DARGERÉ BAZAN Martine - ALLOGNET Robert - DENOYEL Marie-Thérèse

Membres Absents :

BEAU Thierry - MAZUY Hervé - SIMONET Pascal

Membres Absents Excusés ayant donné procuration :

LUDIN Astrid à GAUTHIER Jean-Claude - DOUILLET José à PEYRICHOU Gilles - GUILLOT Jean-Pierre à LAVET Catherine - COLDEFY Jean à ANCIAN Noël - VINDRY Loré à MARTINAGE Jean - VAGNIER Nicole à PAPOT Nicole - HOSTIN François-Xavier à GONDARD Jean - PARISOT Christian à BERGER Robert - HEMON Valérie à BATALLA Diogène - GONNON Bernard à ROSTAGNAT Annie

Secrétaire de séance : BIGOURDAN Bruno

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BIGOURDAN Bruno est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Monsieur Rivron demande qu'il soit noté dans le compte rendu du dernier conseil qu'il était absent excusé.

Adopté à l'unanimité

Relevé des décisions du Président et du Bureau communautaire

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- ◆ Signature d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet une mission d'animation pour l'amélioration du parc privé de logements du Pays de L'Arbresle dans le cadre du PLH avec SOLIHA RHONE ET GRAND LYON pour une durée de 2 ans et un montant maximum de 32 000 € HT
- ◆ Signature d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet une mission de facilitateur en vue de la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés avec SUD-OUEST EMPLOI pour une durée de 4 ans avec un montant maximum de 20 000 € HT
- ◆ Remplacement des régulations du chauffage du Boulodrome et reprise du câblage par l'entreprise ENER4 pour un montant de 4 367.24 € TTC
- ◆ Prospections entomologiques aux Carrière de Glay par le FNE du Rhône pour un montant de 4 500 € TTC

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU

6 FEVRIER 2020

- ◆ Fixation du prix de vente des ouvrages à l'Office de Tourisme du Pays de l'Arbresle : le prix de vente unitaire du numéro spécial d'Arborosa « les moulins de la vallée de la Brevenne et de la Turdine » édité par les amis du vieil Arbresle est fixé au prix public de 10€.

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX

✗ *Détermination des taux d'imposition 2020*

Monsieur Batalla propose au Conseil Communautaire d'adopter les taux suivants :

- Taux de Taxe d'habitation de 7,03 %
- Taux de la contribution foncière des entreprises de 24,96 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti de 1,89 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti de 0 %

Il rappelle que la Commission Finances et le Bureau ont émis un avis favorable le 6 février 2020 sur ces propositions de taux.

Monsieur le Président souligne que cette proposition est conforme aux annonces faites lors du DOB.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe les taux des impôts locaux 2020 portés à l'état 1259 MI comme suit :

- Taxe d'habitation	7,03 %
- Taxe sur le foncier non bâti	1,89 %
- Taxe sur le foncier bâti	0%
- Cotisation Foncière des Entreprises	24,96 %

✗ *Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)*

Monsieur Batalla propose, conformément à la loi de finances pour 2020 portant précisions sur le champ des dépenses couvert par la TEOM, de baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 0,25 point et de le fixer à 8,95 %.

Il annonce que la Commission Finances et le Bureau ont émis un avis favorable pour cette proposition.

Monsieur le Président explique que le Sytraival a dû augmenter ses tarifs et que la CCPA ne bénéficie plus de la même marge de manœuvre.

Monsieur Rivron précise que cette situation est la conséquence d'un incendie.

Monsieur Allognet ajoute que l'incendie du centre de tri Nicollin à Saint Fons a eu pour conséquence de réduire la concurrence et conduit à une augmentation des tarifs lors de l'attribution d'un marché public relatif à l'exploitation du centre de tri.

Monsieur le Président demande si les élus peuvent espérer une baisse des prix ultérieurement.

Monsieur Allognet répond que l'entreprise Nicollin devrait pouvoir être en mesure de se repositionner prochainement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **Décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020 à 8.95 %.**
- ◆ **Dit que cette recette fiscale sera perçue au budget principal de l'exercice 2020, section de fonctionnement, article 7331 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.**

✗ *Approbation du Budget Primitif Principal 2020*

Monsieur Batalla rappelle d'une part, que le budget primitif 2020 ne prend pas en compte les reports de résultats 2019 et d'autre part, que l'assemblée délibérante vote le présent budget par nature au niveau du chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il sera proposé au conseil de voter trois investissements à l'opération, Il s'agit du de la part AMO du nouveau siège, de l'AMO des terrains de tennis couverts et l'AMO du sillon touristique.

Il ajoute que la Commission Finances et le Bureau proposent un projet de budget primitif reprenant intégralement les dispositions du débat d'orientation budgétaire avec notamment la baisse du taux de la TEOM.

BUDGET PRINCIPAL :

- Taxe d'habitation à 7,03%,
- Taxe sur le foncier bâti à 0 %,
- Taxe foncière non bâti à 1,89%,
- Cotisation foncière des entreprises à 24,96 %,
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,95 %,

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Redevance assainissement 40 € /an pour le contrôle de fonctionnement, 130 € pour la réalisation et 120 € pour les diagnostics vente.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Redevance assainissement à 2,15 € HT du M³

Budget Général

Section de fonctionnement – recettes

Concernant les produits issus de la fiscalité directe, il est **proposé** de **maintenir** les taux de taxe d'habitation, de taxe sur le foncier non bâti, de la contribution foncière des entreprises et de baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 0,25 point.

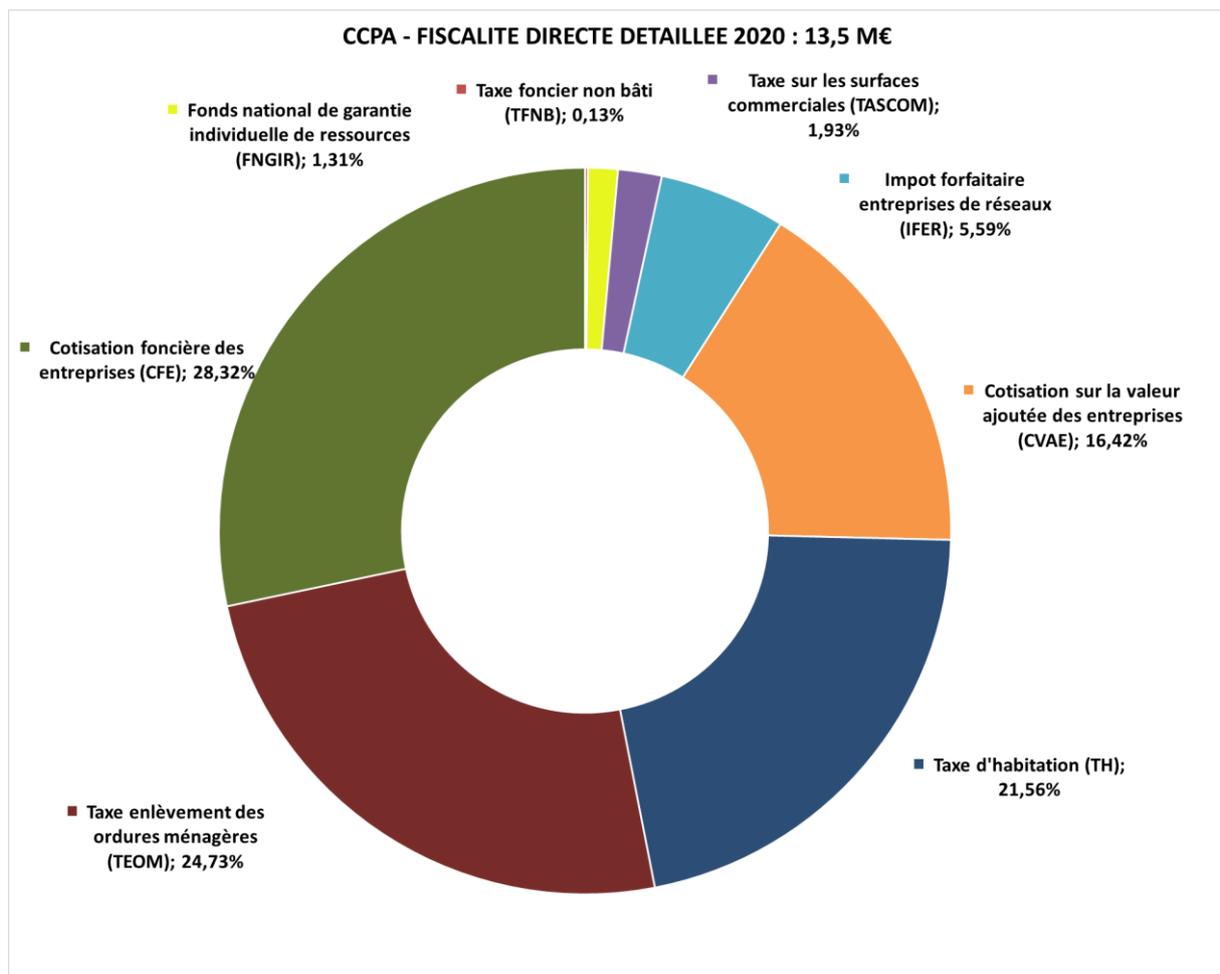
Le produit de la taxe GEMAPI voté en septembre 2019 est inscrit au budget pour 250 000 €.

Pour cet exercice 2020, les bases de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), de la Taxe d'habitation (TH), du foncier non bâti et de la taxe sur les ordures ménagères sont revalorisées de + 0,9 %, conformément à la loi de finances 2020.

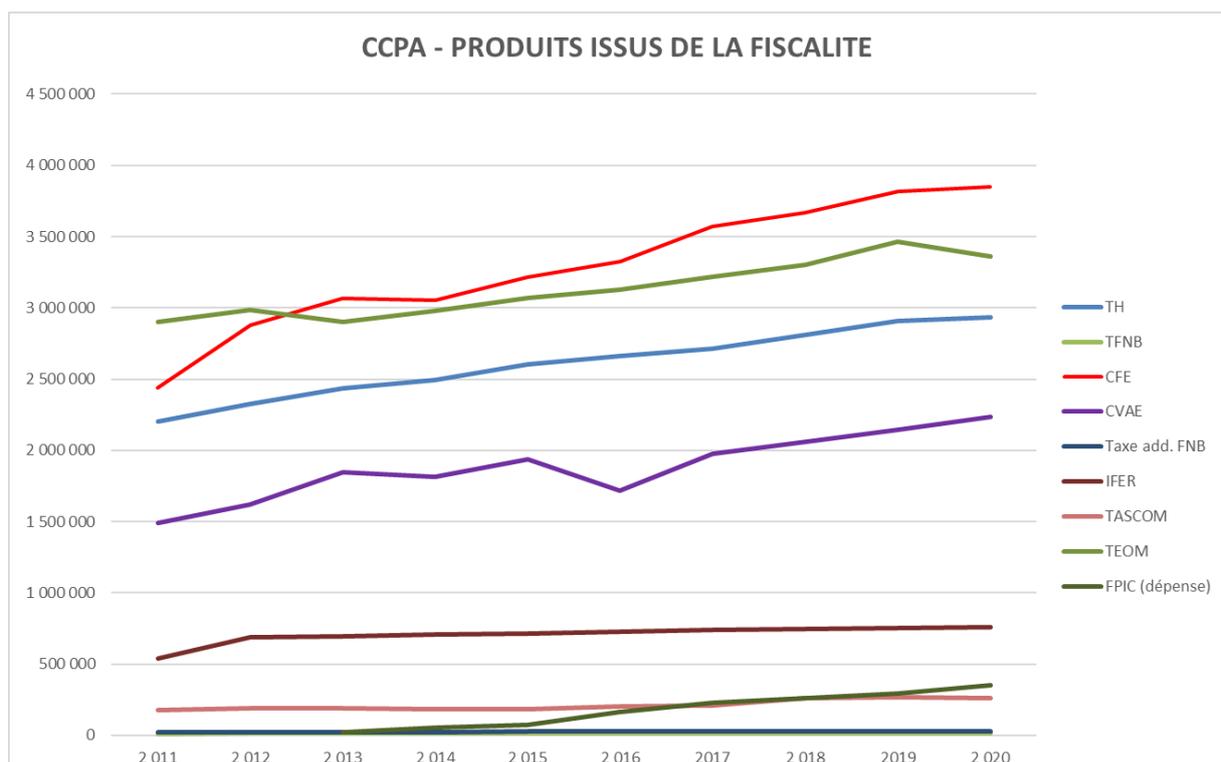
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente de + 4 % soit (+ 86 K€) par rapport à 2019.

La revalorisation des bases, la baisse du taux de la TEOM et le produit de la taxe GEMAPI portent l'augmentation des produits issus de la fiscalité directe à + 308 K€.

La fiscalité directe pour 2020 se répartit comme suit :



Impôts et taxes	2 016	% Evol 2015/2016	2 017	% Evol 2016/2017	2 018	% Evol 2017/2018	2 019	% Evol 2018/2019	2 020	% Evol 2019/2020
Taxe d'habitation (TH)	2 660 785	2,26%	2 712 180	1,93%	2 811 552	3,66%	2 904 937	3,32%	2 931 081	0,90%
Taxe foncier non bâti (TFNB)	16 691	0,87%	16 757	0,40%	17 033	1,65%	17 352	1,88%	17 508	0,90%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 322 675	3,32%	3 573 773	7,56%	3 667 597	2,63%	3 817 133	4,08%	3 851 487	0,90%
Taxe GEMAPI									250 000	0,00%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 718 246	-11,27%	1 974 522	14,91%	2 060 929	4,38%	2 147 007	4,18%	2 232 887	4,00%
Impot forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	728 910	1,00%	737 963	1,24%	743 988	0,82%	753 784	1,32%	760 568	0,90%
Autres taxes directes (dotations de compensation négatives)	84 119	0,00%	84 119	0,00%	84 119	0,00%	84 119	0,00%	94 061	11,82%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	178 889	0,00%	178 889	0,00%	178 697	-0,11%	178 889	0,11%	178 889	0,00%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	204 978	0,00%	207 582	1,27%	262 460	26,44%	267 395	1,88%	262 460	-1,85%
Taxe enlèvement des ordures ménagères (TEOM) + Redevance spéciale	3 127 613	1,87%	3 219 471	2,94%	3 301 866	2,56%	3 463 180	4,89%	3 362 979	-2,89%
TOTAL	12 042 906	0,10%	12 705 256	5,50%	13 128 241	3,33%	13 633 796	3,85%	13 941 920	2,26%



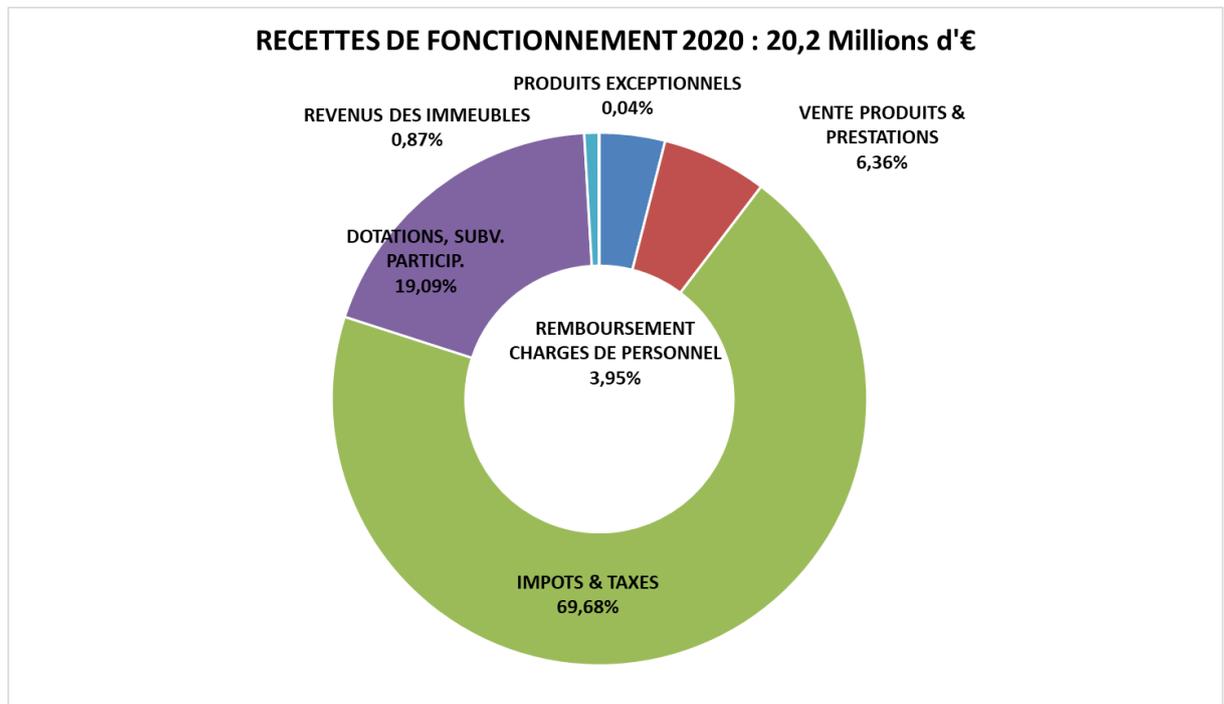
On constate que la CVAE fluctue en fonction des années mais reste malgré tout en progression depuis 2013. La valeur ajoutée des entreprises est le reflet des activités des entreprises du territoire.

L'évolution significative de la CFE montre toute l'attractivité du territoire pour les entreprises. La TEOM et la TH quant à elles progressent de façon très linéaire jusqu'en 2019.

Les **recettes de gestion courante** inscrites au budget 2020 s'élèvent à 20 122 670 €. Celles-ci se structurent de la façon suivante :

- Les impôts et taxes pèsent **70%** alors que les dotations/subventions pèsent **19%**.

- Le chiffre d'affaires du centre aquatique pèse **2,88 %**.
- Les recettes liées au tri des déchets pèsent **1,89 %**.
- Les refacturations de la mutualisation RH et info **1,04 %**.
- Les refacturations d'occupation du complexe **0,55%**.
- Le remboursement des charges de personnel **4 %**.
- Le revenu des immeubles **1%**.



Les **recettes réelles de fonctionnement** augmentent globalement de **0,07 %** entre le BP 2020 et 2019.

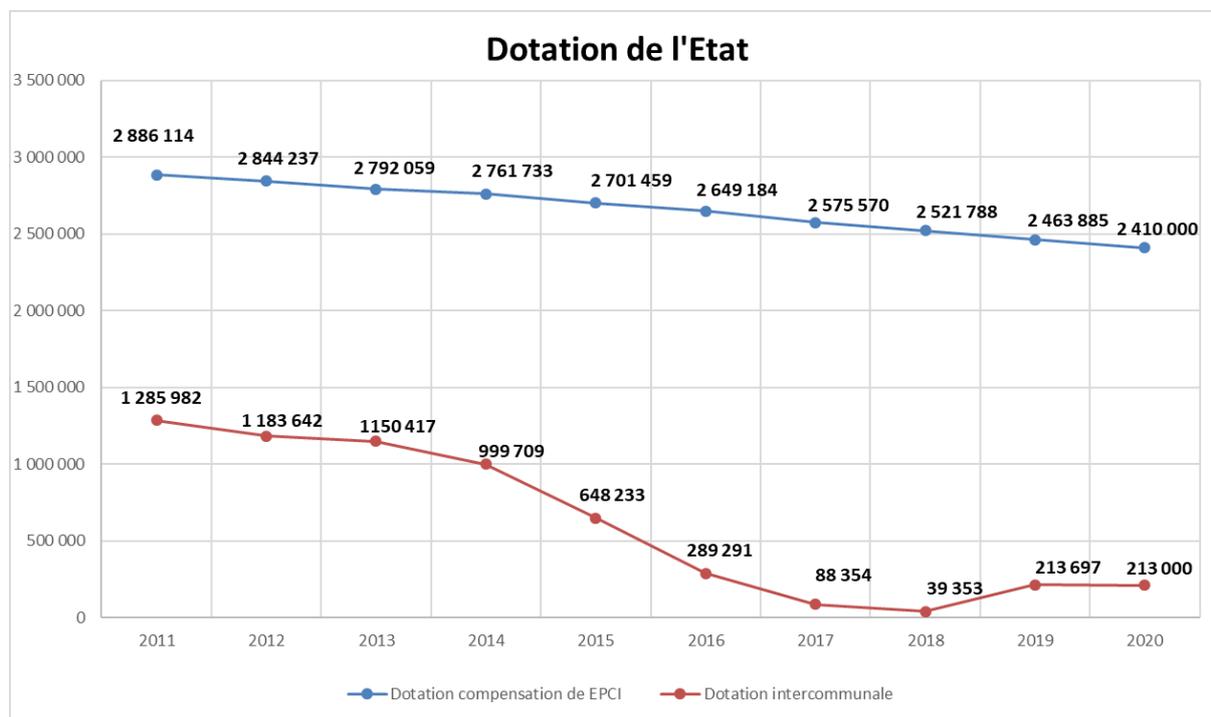
Les variations les plus significatives sont :

- **Les atténuations de charges** : hausse de **+ 7,87 %**, liée à une augmentation de la refacturation de la masse salariale des agents technique de l'Archipel au centre forme.
- **Les impôts et taxes** : hausse de **+ 0,78%**.
- **Les ventes et prestations** : baisse de **- 6,07 %**. (**Baisse des ventes de matériaux recyclés**)
- **Les dotations et subventions** : baisse de **- 1,80%** liée à la baisse de la DC RTP et de la dotation de compensation aux compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxe professionnelle.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat enregistrée depuis 2010 (cf. graphique ci-après), les recettes de fonctionnement permettent d'absorber les dépenses de fonctionnement de 18 138 797 € et de dégager une épargne brute de 1 992 573 €. LA capacité d'autofinancement brute sera affectée à raison de **39,65 %** au remboursement du capital de la dette (790 K€) et les **60,35 %** restant viendront financer 47 % des nouveaux investissements.

Le maintien du mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité introduit par la loi de finances pour 2019 continu de s'appliquer en 2020. Ce dernier permet d'attribuer au minimum, à chaque communauté, une dotation par habitant de 5 € (sous conditions de potentiel fiscal).

La loi de finance prévoit pour 2020 et introduit un mécanisme complémentaire d'unification de la DGF des communes et de l'EPCI au sein l'intercommunalité, après accord des communes et de l'EPCI. Les élus locaux pourront décider de redistribuer tout ou partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux.



Section de fonctionnement - dépenses

Les dépenses de gestion courante augmentent globalement de **+ 1,48 %** entre le BP 2020 et 2019.

Les variations les plus significatives sont :

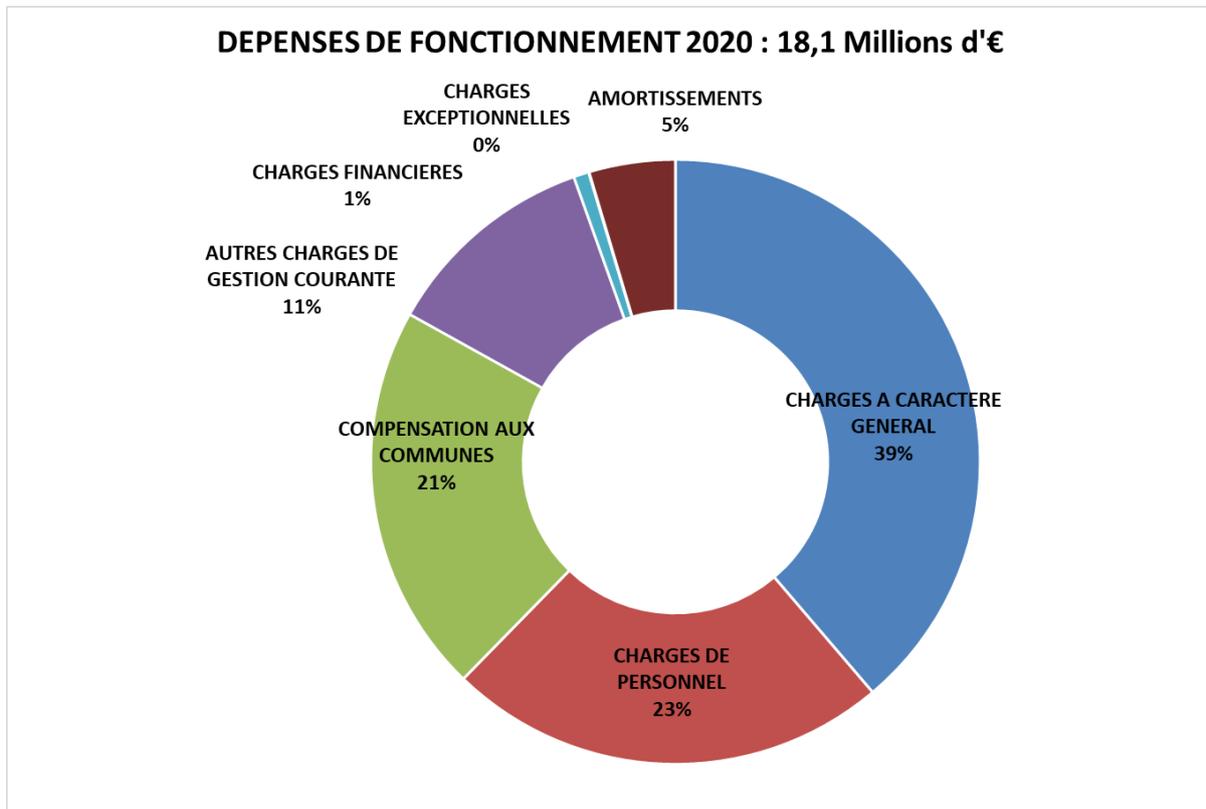
- **Les achats de consommables** : Baisse de **- 4,20 %**, liée à l'optimisation de la consommation des petits équipements.
- **Les services extérieurs** : Hausse de **+ 0,28 %**,
- **Les autres services extérieurs** : Baisse de **- 6,35 %**, liée à l'optimisation des frais de communication, de réception et d'honoraires.
- **Les charges de personnel** : Hausse de **+ 10,18 %**, liée aux créations de postes décidées en Conseil Communautaire :
 - o 1 Agent de prévention
 - o 1 Acheteur mutualisé
 - o Coordinateur jeunesse (neutralisé)
- **Les autres charges de gestion courantes** : Baisse de **- 5,20 %**, liée à la baisse de versement de subvention.
- **Les atténuations de produits** : Hausse de **+ 0,77 %**. La dotation de solidarité reste constante par rapport à 2019. L'augmentation du FPIC est identique à 2019.

Monsieur le Président précise que les postes mutualisés seront en partie financés par la participation des communes adhérentes.

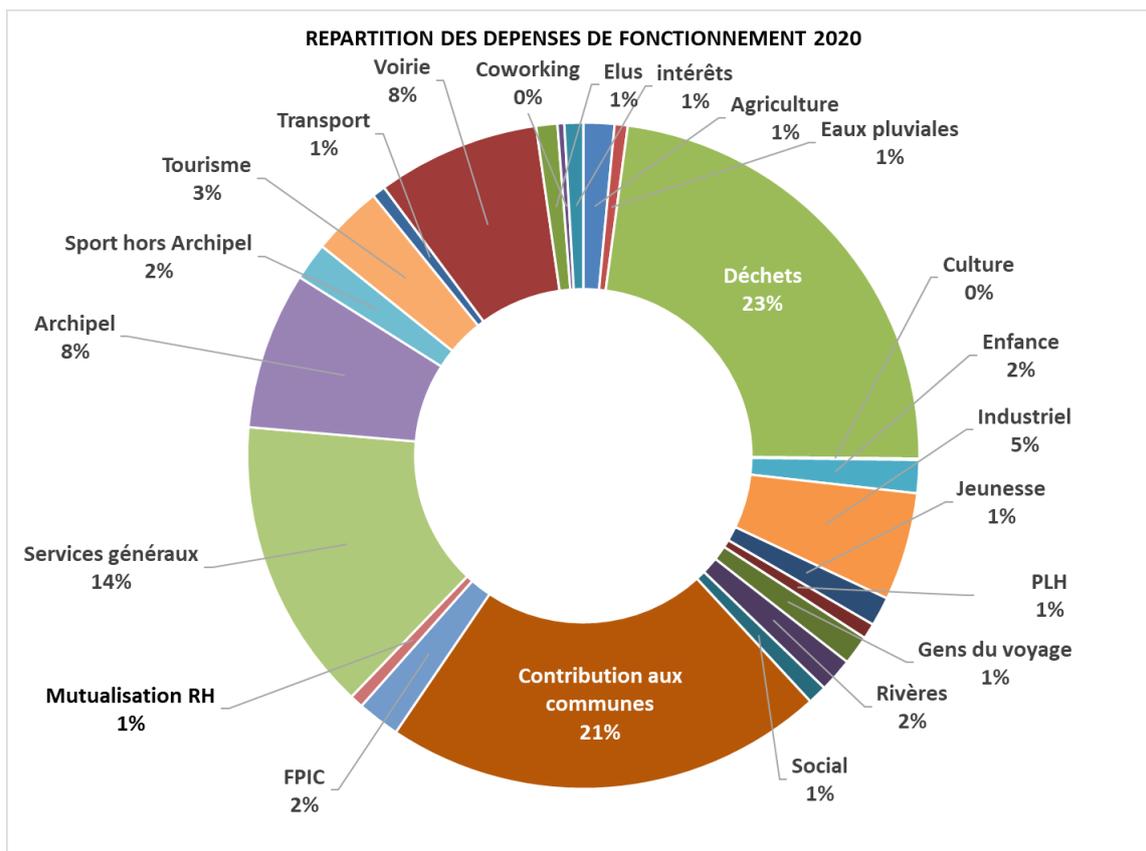
Monsieur Batalla souligne que la prise en charge par les communes sera significative.

Monsieur le Président ajoute que le poste de coordonnateur jeunesse était sur les exercices précédents financés par un versement à la MJC sous forme de subvention. Il rappelle qu'à compter du budget 2020, cette charge sera imputée en charge de personnel au chapitre 012.

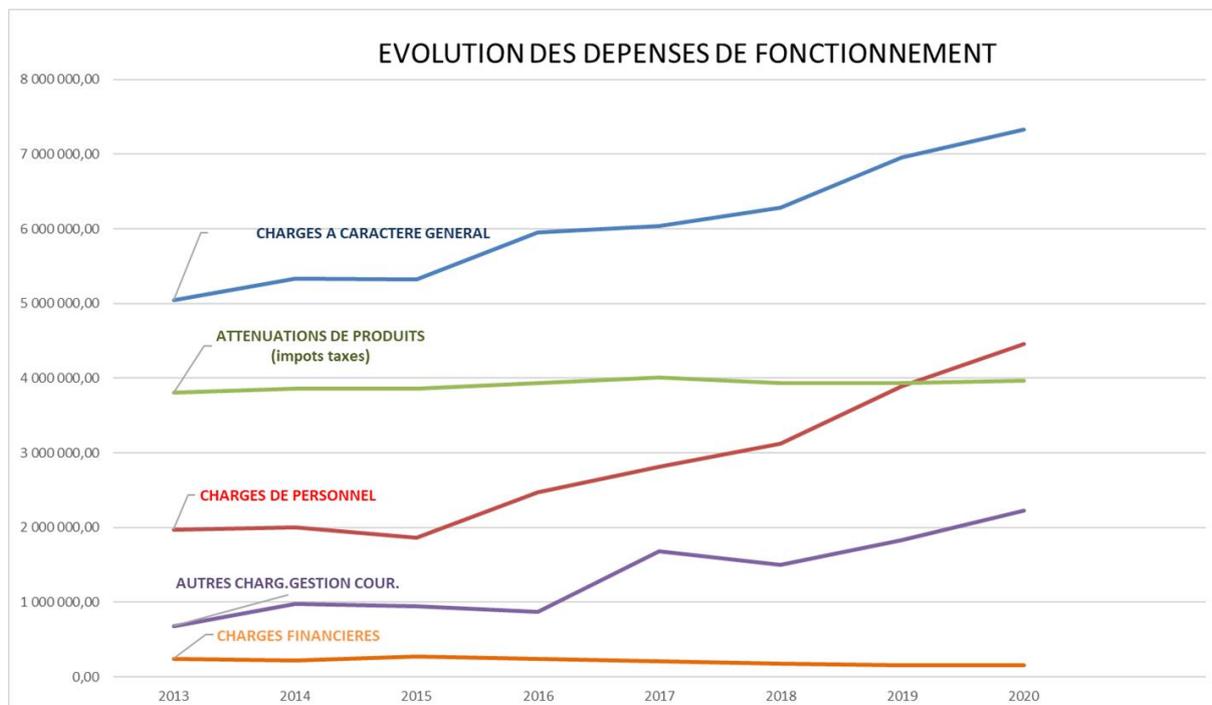
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

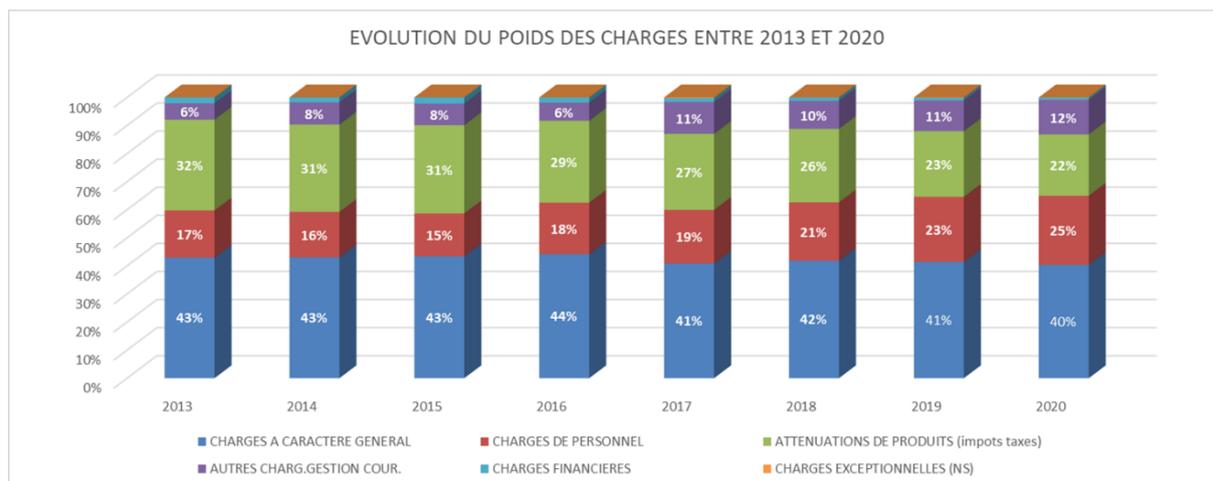


Analyse des dépenses par compétence :



Evolution du budget fonctionnement depuis 2013 :





On constate que malgré la progression des charges de fonctionnement depuis 2013, le poids des dépenses de fonctionnement reste relativement stable.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 31-déc-19	BP 2020	Variation en % CA 2018 et CA 2019	% 31-déc-19	Variation en % BP 2019 et BP 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 435 785	6 951 496	7 375 169	10,63%	93,49%	-0,82%
DETAIL	60 achats & variations stocks	797 400	743 155	763 885	25,14%	93,20%	-4,20%
DETAIL	61 services extérieurs	5 927 255	5 565 902	5 943 782	9,90%	93,90%	0,28%
DETAIL	62 autres services extérieurs	664 255	598 755	622 102	2,81%	90,14%	-6,35%
DETAIL	63 impôts et taxes	46 875	43 683	45 400	1,68%	93,19%	-3,15%
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 049 357	3 890 436	4 461 400	24,69%	96,08%	10,18%
DETAIL	62 autres services extérieurs	210 000	183 766	165 000	38,16%	87,51%	-21,43%
DETAIL	63 impôts et taxes	57 972	66 512	68 000	17,95%	114,73%	17,30%
DETAIL	64 charges de personnel	3 781 385	3 640 158	4 228 400	24,20%	96,27%	11,82%
DETAIL	charges de personnel - poste à créer			0			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	3 933 590	3 931 997	3 964 000	-2,16%	99,96%	0,77%
DETAIL	73 impôts et taxes	3 933 590	3 931 997	3 964 000	-2,16%	99,96%	0,77%
65	AUTRES CHARG. GESTION COUR.	2 298 830	1 829 996	2 179 228	22,40%	79,61%	-5,20%
Total des dépenses de gestion courante		17 717 562	16 603 925	17 979 797	11,30%	93,71%	1,48%
66	CHARGES FINANCIERES	200 000	159 625	154 000	-12,12%	79,81%	-23,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	269 298,10				0,00%	-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		18 280 860,10	16 789 318,40	18 139 797,00	11,14%	91,84%	-0,77%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 291 933,00	0,00	1 042 573,00			-80,30%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	850 000	819 417	950 000	-17,23%	96,40%	11,76%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 141 933,00	819 416,87	1 992 573,00	-17,23%	13,34%	-67,56%
		24 422 793,10	17 608 735,27	20 132 370,00	9,40%	72,10%	-17,57%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 31-déc-19	BP 2020	Variation en % CA 2018 et CA 2019	% 31-déc-19	Variation en % BP 2019 et BP 2020
013	ATTENUATION DE CHARGES	737 000	756 641	795 000	68,67%	102,66%	7,87%
	64 charges de personnel	737 000	756 641	795 000	68,67%	102,66%	7,87%
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	1 364 120	1 433 572	1 281 340	8,84%	105,09%	-6,07%
73	IMPOTS & TAXES	13 919 059	14 098 394	14 027 634	6,02%	101,29%	0,78%
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	3 914 152	3 852 892	3 843 696	5,45%	98,43%	-1,80%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	177 240	176 588	175 000	-4,46%	99,63%	-1,26%
76	PRODUITS FINANCIERS	0					
Total des recettes de gestion courante		20 111 571	20 318 087	20 122 670	7,49%	101,03%	0,06%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	5 000	80 002	8 700	1294,22%	1600,04%	74,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 116 571	20 398 090	20 131 370	7,88%	101,40%	0,07%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 700	1 000	1 000			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 700	1 000	1 000			
TOTAL		20 122 271	20 399 090	20 132 370	7,88%	101,38%	0,05%
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		4 297 522,10	4 297 522,10	0,00	0	100%	-100,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		24 419 793,10	24 696 611,69	20 132 370,00	8,32%	101,13%	-17,56%

<i>Excédent brut d'exploitation ou Epargne de gestion (recettes courantes - dépenses courantes)</i>	2 394 009	3 714 162	2 142 873
		1 320 153	7,95%
<i>Capacité d'autofinancement ou Epargne brute (épargne de gestion - intérêts de la dette + produits exceptionnels - charges financières)</i>	2 105 009	3 608 771	1 991 573
<i>Annuité en capital de la dette</i>	770 000	766 000	790 000
<i>Epargne disponible nette (CAF nette : épargne brute - remboursement du capital)</i>	1 335 009	2 842 771	1 201 573
<i>Capacité d'autofinancement nette</i>	5 632 531	7 140 293	1 201 573

Section d'investissement :

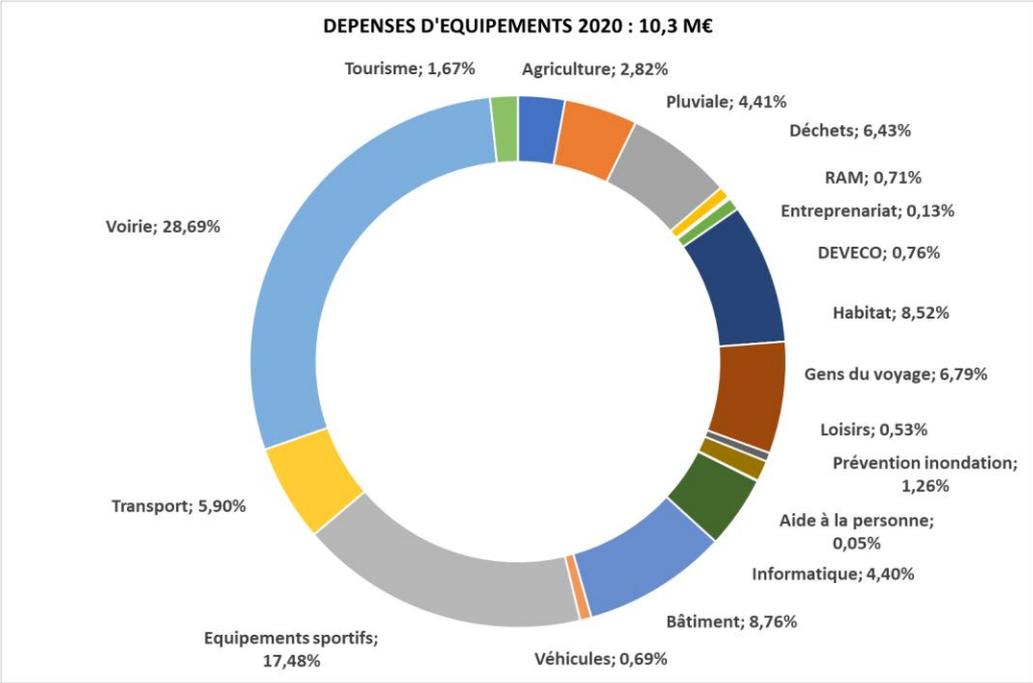
Les nouveaux crédits d'investissement prévus pour 2020 s'élèvent à 2 556 200 € et 7 757 320 € restent à réaliser. Soit un total d'investissements de 10 313 520 €. L'absence des reprises de résultat N-1, oblige d'avoir recours à l'emprunt pour 6 242 117 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 790 000 € pour 2020.

Parmi les nouveaux investissements, les plus significatifs sont :

- Voirie 1,5 M€
- Travaux et aménagement pour les déchets 285 K€
- Schéma de desserte agricole 135 K€
- Informatique 215 K€
- Opération 0300 – les terrains de tennis pour 200K €
- Opération 0301 - le nouveau siège pour 605 K€
- Opération 0302 - le sillon touristique pour 50 K€

répartition des investissements 2019, selon les compétences de la CCPA :



Thématique	Description	RAR 2019	BP 2020	TOTAL 2020	TOTAL PAR THEMATIQUE	
Agriculture	LUTTE CONTRE LA GRELE	15 000,00	0	15 000	291 300	2,82%
	SCHEMA DE DESSERTE AGRICULTURE		135 000	135 000		
	FONCIER AGRICULTURE	20 000,00		20 000		
	TRAVAUX AGRICULTURE	96 300,00		96 300		
	SIGNALISATION AGRICOLE	25 000,00		25 000		
Pluviale	SCHEMA DIRECTEUR		100 000	100 000	455 000	4,41%
	MISE EN SECURITE DES BASSINS		20 000	20 000		
	TRAVAUX EAU PLUVIALE	335 000,00		335 000		
Déchets	ETUDE ACTIONS TEPOS 2	50 000,00		50 000	662 925	6,43%
	MIGRATION AGYDE VERS TRADIM		15 000	15 000		
	DECHETERIE FLEURIEUX	600,00	10 000	10 600		
	TRAVAUX DECHETERIE DE LA BREVENNE	136 000,00	30 000	166 000		
	DALLE BETONS BACS VERRE		50 000	50 000		
	CREATION EMPLACEMENT REGROUPEMENT PUBLIC		75 000	75 000		
	CONTENEURS SEMI ENTERRES	147 000,00	50 000	197 000		
	SIGNALISATION DECH COURZIEU		5 000	5 000		
	BACS VERRE	15 000,00		15 000		
	BACS PORTE SAC COMMUNES		20 000	20 000		
	BACS OM + TRI		30 000	30 000		
RAM	CONTENEURS SEMI ENTERRES	29 325,00		29 325	72 790	0,71%
	TRAVAUX RAM LENTILLY	4 650,00		4 650		
	TRAVAUX RAM L'ARBRESLE	9 000,00		9 000		
	TRAVAUX RAMI		6 000	6 000		
Entreprenariat	AMENAGEMENT NOUVEAU RAM SAINT PIERRE	53 140,00		53 140	13 920	0,13%
	AMENAGEMENT ESPACE COWORKING	13 920,00		13 920		
DEVECO	SIGNALISATION ZONE	78 600,00		78 600	78 600	0,76%
Habitat	PROGRAMME LOCAL D'HABITAT	879 080,00		879 080	879 080	8,52%
Gens du voyage	FONCIER SEDENTARISATION GDV	200 000,00		200 000	700 730	6,79%
	ACCUEIL GENS DU VOYAGE L ARBRESLE	10 200,00	28 000	38 200		
	TRAVAUX GDV SARCEY	20 530,00		20 530		
	TRAVAUX GDV SITE NON CONNU	247 000,00		247 000		
	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE SAVIGNY	195 000,00		195 000		
Loisirs	TRAVAUX BASSIN LA FALCONNIERE	55 110,00		55 110	55 110	0,53%
Prévention inondation	EXPANSION DE CRUE LE BIGOUT	130 000,00		130 000	130 000	1,26%
Aide à la personne	TABLETTES AINES CONNECTES	4 700,00		4 700	4 700	0,05%
Informatique	LOGICIEL CIRIL AP CP	0,00	15 000	15 000	453 480	4,40%
	LOGICIELS METIERS SIG	27 800,00		27 800		
	MATERIEL INFORMATIQUE WIFI MULTI AUTOCOM	33 740,00		33 740		
	PLATEFORME DE PARTAGE MUTUALISEE		30 000	30 000		
	CONSOLIDATION INFRASTRUCTURE SERVEUR		90 000	90 000		
	TABLETTE CONSEIL		15 000	15 000		
	SECURITE SOPHOS		15 000	15 000		
	MATERIELS INFORMATIQUES		30 000	30 000		
	INTERCONEXION SITES DISTANTS FIBRE	82 640,00		82 640		
	LOGICIELS METIERS	94 300,00	20 000	114 300		
Bâtiment	TRAVAUX LOGEMENT GENDARMERIE	86 630,00		86 630	903 480	8,8%
	BORNE RECHARGE ELECTRIQUE SIEGE	98 720,00		98 720		
	CHAUDIERES GENDARMERIE	28 200,00		28 200		
	MOBILIERS		3 000	3 000		
	ETUDE CHAUDIERE + FIBRE		7 500	7 500		
	DEFIBRILATEURS	3 730,00		3 730		
	PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE	10 000,00		10 000		
	TRAVAUX BAT CCPA SIEGE	60 700,00		60 700		
	NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE	605 000,00		605 000		
	Véhicules	MATERIEL DE TRANSPORT	71 000,00			
TERRAIN DE TENNIS COUVERT		200 000,00		200 000	1 802 330	17,48%
EQUIPEMENTS SPORTIFS 2 (GYM)	143 700,00		143 700			
MATERIEL PISCINE		30 000	30 000			
EQUIPEMENTS SPORTIFS (BOULODROME)	18 700,00		18 700			
AMENAGEMENT BANQUE ACCUEIL AQUACENTRE		3 000	3 000			
MATERIELS PISCINE	26 130,00	6 000	32 130			
PANNEAUX BASKET		7 200	7 200			
AMENAGEMENT ZONE TECH AQUACENTRE	47 600,00		47 600			
CREATION TERRAIN DE RUGBY	1 320 000,00		1 320 000			
Transport	ETUDE CONTOURNEMENT L'ARBRESLE	50 000,00		50 000	608 170	5,90%
	AIRE DE COVOITURAGE	23 400,00	27 000	50 400		
	HALTE DE CHARPENAY	294 000,00	120 000	414 000		
	EXTENSION GARE DE FLEURIEUX	93 770,00		93 770		
Voirie	VOIRIE DES ZONES D'ACTIVITE	58 730,00	125 000	183 730	2 958 805	28,69%
	ETUDE OUVRAGE D'ART		10 000	10 000		
	VOIRIE 2019	1 325 875,00		1 325 875		
	VOIRIE 2020		1 400 000	1 400 000		
Tourisme	SIGNALISATION VERTICALE	39 200,00		39 200	172 100	1,67%
	AMO SILLON TOURISTIQUE	5 000,00		5 000		
	LOGICIEL TOURISME	1 300,00		1 300		
	SILLON TOURISTIQUE	50 000,00		50 000		
	CABLAGE + BAIE OT		12 000	12 000		
	RETEMENT PARKING CARRIERE DE GLAY	15 000,00		15 000		
	PANNEAUX DEPART VTT	4 000,00		4 000		
	PANNEAUX INTERPRETATIONS ARBRES CRET D'ARJOUX	900,00		900		
	PANNEAUX INTERPRETATION MONTAIGNE	800,00		800		
	TABLES LECTURE EVEUX SOURCIEUX	9 000,00	500	9 500		
	TABLE DE LECTURE FLEURIEUX	8 000,00		8 000		
	TRAVAUX OT		16 000	16 000		
	AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR	35 300,00		35 300		
AMENAGEMENT SCENO OT	14 300,00		14 300			
		7 757 320	2 556 200	10 313 520	10 313 520	1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE		BP 2019	REALISE 31-déc-19	RAR 2019	NOUVEAUX INVT 2020	BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	311 760,45	82 900,51	228 400,00	197 500,00	425 900,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	954 308,63	60 202,78	894 080,00	135 000,00	1 029 080,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 538 657,84	5 330 581,83	3 889 840,00	2 223 700,00	6 113 540,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 756 236,08	865 852,52	1 890 000,00		1 890 000,00
300	TERRAIN TENNIS COUVERTS	200 000,00		200 000,00		200 000,00
301	NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE	2 780 000,00	30 331,75	605 000,00		605 000,00
302	SILLON TOURISTIQUE	200 000,00		50 000,00		50 000,00
Total des dépenses d'équipements		16 740 963,00	6 369 869,39	7 757 320,00	2 556 200,00	10 313 520,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000,00	1 000,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	770 000,00	765 115,14		790 000,00	790 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00				0,00
Total des dépenses financières		776 000,00	766 115,14	0,00	790 000,00	790 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 516 963,00	7 135 984,53	7 757 320,00	3 346 200,00	11 103 520,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00			1 000,00	1 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL		17 516 963,00	7 135 984,53	7 757 320,00	3 347 200,00	11 104 520,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE		BP 2019	REALISE 31-déc-19	RAR 2019	NOUVEAUX INVT 2020	BP 2020
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	2 857 954,73	1 634 891,36	1 177 185,00	118 750,00	1 295 935,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	0,00			6 124 163,00	6 124 163,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	553,55			0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	29 059,91			0,00
Total des recettes d'équipements		2 857 954,73	1 664 504,82	1 177 185,00	6 242 913,00	7 420 098,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 425 225,24	1 134 046,04	1 330 519,00	361 330,00	1 691 849,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 408 280,33	2 408 280,33		0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00				0,00
Total des recettes financières		4 838 505,57	3 542 326,37	1 330 519,00	361 330,00	1 691 849,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 696 460,30	5 206 831,19	2 507 704,00	6 604 243,00	9 111 947,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 291 933,00			1 042 573,00	1 042 573,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	850 000,00	819 416,87		950 000,00	950 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 141 933,00	819 416,87	0,00	1 992 573,00	1 992 573,00
TOTAL		13 838 393,30	6 026 248,06	2 507 704,00	8 596 816,00	11 104 520,00
Pour information, solde d'exécution positif reporté de N-1		3 678 569,70	3 678 569,70			0,00
TOTAL (avec report N-1)		17 516 963,00	9 704 817,76	2 507 704,00	8 596 816,00	11 104 520,00

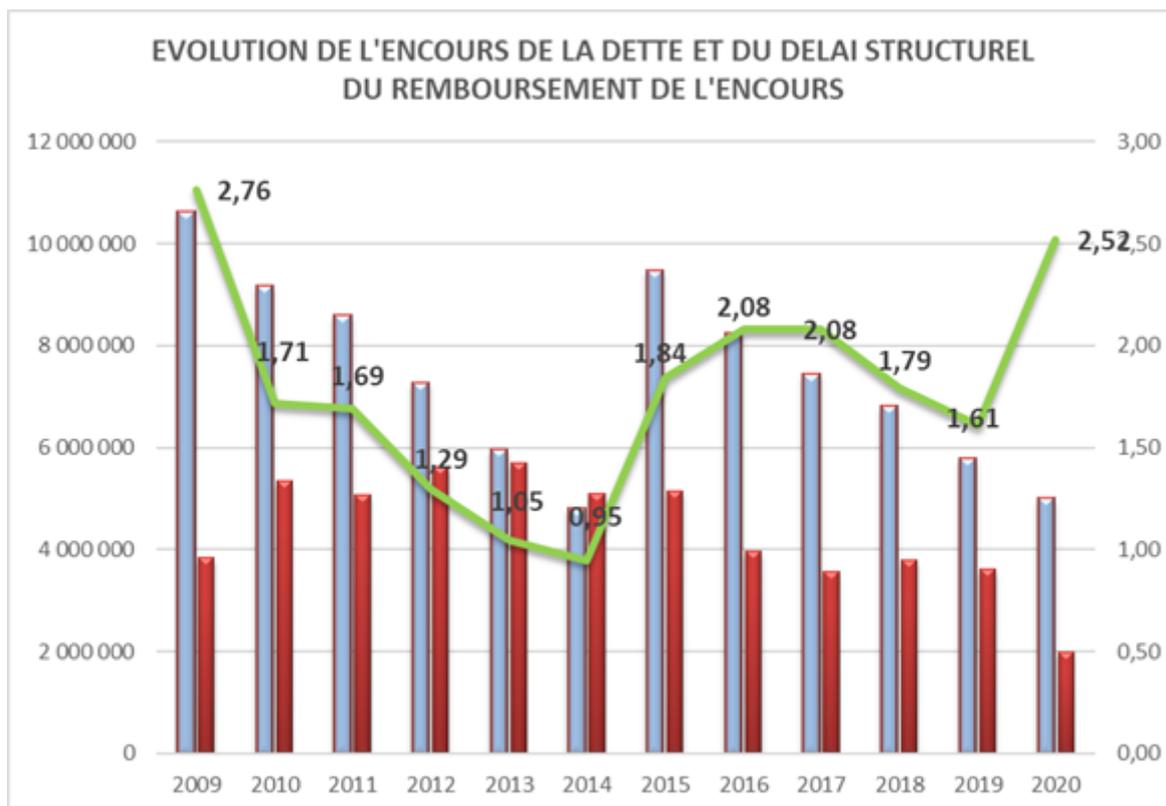
LA DETTE DE LA CCPA

Date	Total CRD	Développement économique		Assainissement collectif		Principal	
		CRD	en %	CRD	en %	CRD	en %
31/12/2018	20 785 918,87 €	239 192,69 €	1,15%	13 981 563,91 €	67,26%	6 565 162,27 €	31,58%
31/12/2019	18 953 297,80 €	194 020,57 €	1,02%	12 959 230,10 €	68,37%	5 800 047,13 €	30,60%
31/12/2020	17 095 532,05 €	147 450,36 €	0,86%	11 930 706,67 €	69,79%	5 017 375,02 €	29,35%
31/12/2021	15 242 002,46 €	99 656,79 €	0,65%	10 903 460,20 €	71,54%	4 238 885,47 €	27,81%
31/12/2022	13 370 415,61 €	50 594,91 €	0,38%	9 869 783,42 €	73,82%	3 450 037,28 €	25,80%
31/12/2023	11 472 111,80 €			8 829 471,82 €	76,96%	2 642 639,98 €	23,04%
31/12/2024	9 962 860,44 €			7 782 237,32 €	78,11%	2 180 623,12 €	21,89%
31/12/2025	8 444 231,33 €			6 727 824,32 €	79,67%	1 716 407,01 €	20,33%
31/12/2026	6 965 829,39 €			5 665 829,39 €	81,34%	1 300 000,00 €	18,66%
31/12/2027	5 495 966,90 €			4 595 966,90 €	83,62%	900 000,00 €	16,38%
31/12/2028	4 017 893,05 €			3 517 893,05 €	87,56%	500 000,00 €	12,44%
31/12/2029	2 861 239,88 €			2 761 239,88 €	96,51%	100 000,00 €	3,49%
31/12/2030	2 149 905,69 €			2 149 905,69 €	100,00%		
31/12/2031	1 895 779,12 €			1 895 779,12 €	100,00%		
31/12/2032	1 647 832,45 €			1 647 832,45 €	100,00%		
31/12/2033	1 399 192,04 €			1 399 192,04 €	100,00%		
31/12/2034	1 149 825,97 €			1 149 825,97 €	100,00%		
31/12/2035	908 272,82 €			908 272,82 €	100,00%		
31/12/2036	665 926,27 €			665 926,27 €	100,00%		
31/12/2037	422 749,99 €			422 749,99 €	100,00%		
31/12/2038	316 206,03 €			316 206,03 €	100,00%		
31/12/2039	271 254,67 €			271 254,67 €	100,00%		
31/12/2040	225 354,38 €			225 354,38 €	100,00%		
31/12/2041	185 661,74 €			185 661,74 €	100,00%		
31/12/2042	144 931,33 €			144 931,33 €	100,00%		
31/12/2043	109 421,03 €			109 421,03 €	100,00%		

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 5 800 047 €, avec une capacité de désendettement de :

Capacité de désendettement de 2,52 ans pour le budget principal :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	10 603 391	9 167 950	8 592 614	7 268 785	5 960 042	4 815 846	9 483 782	8 239 916	7 453 698	6 804 354	5 800 047	5 017 375
Épargne brute	3 841 410	5 347 537	5 078 756	5 617 689	5 702 996	5 094 598	5 151 408	3 958 073	3 580 090	3 801 960	3 608 771	1 988 873
Capacité de désendettement (en années)	2,76	1,71	1,69	1,29	1,05	0,95	1,84	2,08	2,08	1,79	1,61	2,52



Monsieur Batalla souligne que le budget présenté colle au plus près de l'exécution. Il s'agit d'un budget sincère.

Monsieur le Président ajoute que les services ont capé l'augmentation des frais de fonctionnement à 1.5%. Les services ont travaillé pour contenir les dépenses dans cette fourchette.

Il souligne que les dépenses de voirie représentent 30% des investissements.

Monsieur Batalla ajoute que ce budget ne reprend pas les résultats de l'exercice précédent. Les élus devront arrêter un budget supplémentaire ultérieurement.

Monsieur le Président estime que ce budget préserve l'essentiel. Il le qualifie de budget d'attente. La nouvelle équipe sera libre de réorienter le budget en fonction des priorités.

Monsieur Batalla rappelle qu'il avait été décidé de présenter un budget en février pour permettre la continuité des services à la population et aux nouveaux élus de prendre leurs marques pour ficeler un budget supplémentaire d'ici le mois de septembre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ **Adopte le budget primitif du budget principal 2020 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

Section	BP Précédent	BP 2020
Exploitation		
DEPENSES	24 419 793.10 €	20 132 370.00 €
RECETTES	24 419 793.10 €	20 132 370.00 €
Investissement		
DEPENSES	17 516 963.00 €	11 104 520.00 €
RECETTES	17 516 963.00 €	11 104 520.00 €

- ◆ Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- ◆ Vote le présent budget pour la section d'investissement en opérations d'investissement et au chapitre
- ◆ Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ◆ Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ **Approbation du Budget Primitif Annexe Développement Économique**

Monsieur Batalla annonce que le budget 2020 tient compte des acquisitions de terrains, la maîtrise d'œuvre et les travaux de création des nouvelles zones, notamment, l'extension de la ZAE de Charpenay, la ZAE le Paletière et ZAE des Garelles. Le montant a été estimé à 3,8 M€ pour créer ces nouvelles zones.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à plusieurs ventes de terrains estimées à 3,3 M€ :

- ZA Grandes Terres 16 742 M²
- ZA Ponchonnière 1 511 M²

A la section d'investissement sont prévus des crédits des 890 000 € pour acquérir du foncier de commerces vacants en centre bourg.

En raison de l'absence des reports N-1, l'équilibre du budget est assuré par un emprunt à hauteur de 1,4 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 094 392,15	102 672,79	3 816 000,00	23%
DETAIL	60 achats & variations stocks	3 026 392,15	88 884,31	3 800 000,00	26%
	61 services extérieurs	0,00	776,30		
	62 autres services extérieurs	60 000,00	6 819,18	8 000,00	-87%
	63 impôts et taxes	8 000,00	6 193,00	8 000,00	0%
65	AUTRES CHARG. GESTION COUR.	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion courante		3 094 392,15	102 672,79	3 816 000,00	-31%
66	CHARGES FINANCIERES	6 000,00	3 856,58	6 000,00	0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		3 100 392,15	106 529,37	3 822 000,00	23%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 010 684,27	2 001 967,65	1 715 000,00	-15%
DETAIL	68 dotation aux amortissements	70 000,00	61 283,38	70 000,00	0%
	71 production stockée	1 940 684,27	1 940 684,27	1 645 000,00	-15%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 010 684,27	2 001 967,65	1 715 000,00	-15%
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMET	3 715 763,96	0,00	724 000,00	
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		8 826 840,38	2 108 497,02	6 261 000,00	-29%
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES		8 826 840,38	2 108 497,02	6 261 000,00	-29%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	800 000,00	772 492,77	3 302 000,00	313%
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	64 000,00	64 176,00	64 000,00	0%
Total des recettes de gestion courante		864 000,00	836 668,77	3 366 000,00	290%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	0,00			
Total des recettes réelles de fonctionnement		864 000,00	836 668,77	3 366 000,00	290%
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		5 445 305,44	1 644 440,78	2 895 000,00	-47%
042	71 production stockée	5 445 305,44	1 644 440,78	2 895 000,00	-47%
	77 produits exceptionnels				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 445 305,44	1 644 440,78	2 895 000,00	-47%
TOTAL		6 309 305,44	2 481 109,55	6 261 000,00	-1%
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		2 517 534,94	2 517 534,94		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		8 826 840,38	4 998 644,49	6 261 000,00	-29%

DEPENSES D'EQUIPEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	890 000,00	0,00	890 000,00
Total des dépenses d'équipements		890 000,00	0,00	890 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000,00	45 026,81	50 000,00
	1641 Emprunts	50 000,00	45 026,81	50 000,00
Total des dépenses financières		50 000,00	45 026,81	50 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 445 305,44	1 644 440,78	2 895 000,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	35 STOCKS DE PRODUITS	5 445 305,44	1 644 440,78	2 895 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 445 305,44	1 644 440,78	2 895 000,00
TOTAL		6 385 305,44	1 689 467,59	3 835 000,00
TOTAL (avec report N-1)		6 385 305,44	1 689 467,59	3 835 000,00

RECETTES D'EQUIPEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	1 396 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
Total des recettes d'équipements		0,00	0,00	1 396 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	1 396 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 010 684,27	2 001 967,65	1 715 000,00
	28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	70 000,00	61 283,38	70 000,00
	35 STOCKS DE PRODUITS	1 940 684,27	1 940 684,27	1 645 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	3 715 763,96		724 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 726 448,23	2 001 967,65	2 439 000,00
TOTAL		5 726 448,23	2 001 967,65	3 835 000,00
Pour information, solde d'excédent reporté de N-1		658 857,21	658 857,21	
TOTAL (avec report N-1)		6 385 305,44	2 660 824,86	3 835 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ Adopte le budget primitif du budget Développement Economique 2020 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2020
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	8 826 840.38 €	6 261 000.00 €
RECETTES	8 826 840.38 €	6 261 000.00 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	6 385 305.44 €	3 835 000.00 €
RECETTES	6 385 305.44 €	3 835 000.00 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €

RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €
----------	--------------	-----------------

- ◆ **Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.**
- ◆ **Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.**
- ◆ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.**

✗ *Approbation du Budget Primitif Annexe SPANC 2020*

Monsieur Batalla explique que le budget SPANC 2020 prend en compte la poursuite des contrôles des installations en interne selon le calendrier prévu.

L'exploitation globale du service est estimée à 149 600 €.

Les recettes de fonctionnement permettant de couvrir les charges d'exploitation, comprennent les redevances collectées pour 143 600 € et diverses subventions.

Est également inscrit en dépenses et recettes d'investissement, le dépôt et consignation versé par l'Agence de l'Eau et reversé aux usagers, dans le cadre des aides allouées pour la réhabilitation des installations.

20 000 € sont prévus en dépenses d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 358	34 339	25 600	-25,49%
DETAIL	60 achats & variations stocks	9 600,00	708,97	1 600,00	-83,33%
	61 services extérieurs	7 708,00	15 367,60	9 000,00	16,76%
	62 autres services extérieurs	17 050,00	18 262,16	15 000,00	-12,02%
	63 impôts et taxes				
012	CHARGES DE PERSONNEL	90 000,00	90 000,00	110 000,00	22,22%
65	AUTRES CHARG.GESTION COUR. (pertes sur créances irrécouvrables)	5 000,00	1 760,00	2 000,00	-60,00%
Total des dépenses de gestion courante		129 358,00	126 098,73	137 600,00	6,37%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (titres annulés sur exercice antérieur)	4 500,00	1 820,00	2 000,00	-55,56%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		133 858,00	127 918,73	139 600,00	4,29%
022	DEPENSES IMPREVUES	6 768,73			-100,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				#DIV/0!
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	6 000,00	6 172,00	10 000,00	66,67%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 768,73	6 172,00	10 000,00	-21,68%
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		146 626,73	134 090,73	149 600,00	2,03%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS (redevance ANC, prestations de service...)	134 820,00	131 999,05	143 600,00	6,51%
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP. (subvention d'exploitation)	5 000,00	16 500,00	6 000,00	20,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	25,56	0,00	
Total des recettes de gestion courante		139 820,00	148 524,61	149 600,00	6,99%
TOTAL		139 820,00	148 524,61	149 600,00	6,99%
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution reporté)		6 806,73	6 806,73	0,00	-100,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL		146 626,73	155 331,34	149 600,00	2,03%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	RAR 2019	NOUVEAUX INVT 2020	BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 192,00				0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 492,00	20 172,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'équipements		45 684,00	20 172,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00
45x1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	561 300,00	111 600,00	93 300,00	300 000,00	393 300,00
Total des dépenses réelles d'investissement		606 984,00	131 772,00	103 300,00	310 000,00	413 300,00
TOTAL		606 984,00	131 772,00	103 300,00	310 000,00	413 300,00
Pour information, solde d'exécution reporté de N-1		80 244				0
TOTAL (avec report N-1)		687 228,00	131 772,00	103 300,00	310 000,00	413 300,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE		BP 2019	<i>REALISE</i> 2019	<i>RAR</i> 2019	<i>NOUVEAUX</i> <i>INVT 2020</i>	BP 2020
10	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	109 928,00	109 928,00			0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000,00	3 211,90	10 000,00		10 000,00
4582	TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	561 300,00	190 500,00	24 900,00	368 400,00	393 300,00
Total des recettes réelles d'investissement		681 228,00	303 639,90	34 900,00	368 400,00	403 300,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 000,00	6 172,00		10 000,00	10 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 000,00	6 172,00	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		687 228,00	309 811,90	34 900,00	378 400,00	413 300,00
Pour information, solde d'exécution positif reporté de N-1						
TOTAL (avec report N-1)		687 228,00	309 811,90	34 900,00	378 400,00	413 300,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ Adopte le budget primitif du budget Assainissement Non Collectif 2020 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2020
Exploitation		
DEPENSES	146 626,73 €	149 600,00 €
RECETTES	146 626,73 €	149 600,00 €
Investissement		
DEPENSES	687 228,00 €	413 300,00 €
RECETTES	687 228,00 €	413 300,00 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
Exploitation		
DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
Investissement		
DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €
RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €

- ◆ Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- ◆ Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ◆ Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ Approbation du Budget Primitif Annexe Tourisme 2020

Monsieur Batalla explique que le budget prévoit toutes les charges de gestion courante pour faire fonctionner l'Office de Tourisme, notamment les randonnées VTT, les mercredis découvertes et la promotion pour le sillon touristique.

Il s'équilibre grâce au versement d'une subvention du budget principal de 266 800 € contre 297 298 € en 2019, en complément du produit de la taxe de séjour de 30 000 € et des ventes de produits pour 11 100 €.

La section investissement prévoit des reports de crédits de 36 500 €, pour financer notamment la signalisation pour les hébergements du territoire, des tables de lecture et d'un logiciel pour la mise en place le circuit de géocaching.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation* en % BP 2019 et BP 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	135 430,00	82 492,76	149 800,00	10,6
DETAIL	60 achats & variations stocks	11 450,00	6 268,73	14 300,00	24,9
	61 services extérieurs	23 650,00	21 493,34	28 200,00	19,2
	62 autres services extérieurs	100 330,00	54 730,69	107 300,00	6,9
	63 impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	145 500,00	115 319,72	120 000,00	-17,5
DETAIL	62 autres services extérieurs	5 500,00	0,00	0,00	-100,0
	63 impôts et taxes	2 600,00	0,00	0,00	-100,0
	64 charges de personnel	137 400,00	115 319,72	120 000,00	-12,7
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	3 600,00	3 492,77	3 600,00	0,0
	73 impôts et taxes	3 600,00	3 492,77	3 600,00	0,0
65	AUTRES CHARG.GESTION COUR.	18 300,00	14 034,00	27 000,00	47,5
Total des dépenses de gestion courante		302 830,00	215 339,25	300 400,00	-0,8
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
022	DEPENSES IMPREVUES				
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		302 830,00	215 339,25	300 400,00	-0,8
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 268,50	0,00	0,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	3 500,00	7 072,72	7 500,00	114,3
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 768,50	7 072,72	7 500,00	-81,6
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		343 598,50	222 411,97	307 900,00	-10,4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation* en % BP 2019 et BP 2020
013	ATTENUATION DE CHARGES				
	64 charges de personnel				
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	10 300,00	10 021,45	11 100,00	7,8
73	IMPOTS & TAXES	36 000,00	42 241,73	30 000,00	-16,7
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	297 298,50	167 652,79	266 800,00	-10,3
Total des recettes de gestion courante		343 598,50	219 915,97	307 900,00	-10,4
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)		2 496,00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		343 598,50	222 411,97	307 900,00	-10,4
TOTAL		343 598,50	222 411,97	307 900,00	-10,4
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		343 598,50	222 411,97	307 900,00	-10,4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	RAR 2019	NOUVEAUX INVEST 2020	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 100,00	1 788,00	11 000,00	0,00	11 000,00	-59,41%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 500,00	0,00	25 500,00	0,00	25 500,00	0,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00			0,00	
Total des dépenses d'équipements		52 600,00	1 788,00	36 500,00	0,00	36 500,00	-30,61%
Total des dépenses réelles d'investissement		52 600,00	1 788,00	36 500,00	0,00	36 500,00	-30,61%
TOTAL		52 600,00	1 788,00	36 500,00	0,00	36 500,00	-30,61%
Pour information, solde déficit reporté de N-1							
TOTAL (avec report N-1)		52 600,00	1 788,00	36 500,00	0,00	36 500,00	-30,61%

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	RAR 2019	NOUVEAUX INVEST 2020	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		8 966,43		4 200,00	4 200,00	
16	EMPRUNT					24 800,00	
Total des recettes financières		0,00	8 966,43	0,00	4 200,00	29 000,00	
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	8 966,43	0,00	4 200,00	29 000,00	
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		11 831,50	11 831,50				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 268,50				0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 500,00	7 072,72		7 500,00	7 500,00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		40 768,50	7 072,72	0,00	7 500,00	7 500,00	
TOTAL		52 600,00	27 870,65	0,00	11 700,00	36 500,00	-30,61%

Monsieur Chermette demande pourquoi le budget est en baisse.

Monsieur Chirat répond que le budget n'est pas réellement en diminution, c'est la subvention d'équilibre inscrite au BP qui a été réduite.

Monsieur Batalla ajoute que les charges de personnel ont été ajustées pour coller à la réalité et diminuées de 25 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ Adopte le budget primitif du budget Tourisme 2020 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2020
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	343 598.50 €	307 900.00 €
RECETTES	343 598.50 €	307 900.00 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	52 600.00 €	36 500.00 €
RECETTES	52 600.00 €	36 500.00 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €
RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €

- ◆ Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- ◆ Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ◆ Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ *Approbation du Budget Primitif Annexe Forme et Loisirs 2020*

Monsieur Batalla annonce que les dépenses de fonctionnement couvrent les charges générales et les charges de personnel pour 342 200 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent les entrées des usagers pour un montant estimé de 314 286 €.

25 000 € sont inscrits en dépenses d'investissement pour assurer le renouvellement du matériel.

L'équilibre de la section d'investissement se fait par l'inscription d'un emprunt de 17 686 €. Celui-ci sera repris au moment de la reprise des résultats N-1.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		29 800,00	11 078,81	27 200,00	-8,72%
DETAIL	60 achats & variations stocks	12 000,00	9 358,64	10 500,00	-12,50%
	61 services extérieurs	13 600,00	831,00	12 500,00	-8,09%
	62 autres services extérieurs	3 200,00	889,17	3 200,00	0,00%
	63 impôts et taxes	1 000,00		1 000,00	0,00%
012 CHARGES DE PERSONNEL		202 000,00	202 000,00	285 000,00	41,09%
DETAIL	62 autres services extérieurs	0,00			
	63 impôts et taxes	4 000,00			-100,00%
	64 charges de personnel	198 000,00	202 000,00	285 000,00	43,94%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)		0,00	0,00	0,00	
	73 impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	
65 AUTRES CHARG. GESTION COUR.		175 217,50	0,59		-100,00%
Total des dépenses de gestion courante		407 017,50	213 079,40	312 200,00	-23,30%
66 CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000,00	2 230,00	5 000,00	
022 DEPENSES IMPREVUES		0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		412 017,50	215 309,40	317 200,00	-23,01%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 084,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)		18 000,00	18 278,00	25 000,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		42 084,00	18 278,00	25 000,00	
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		454 101,50	233 587,40	342 200,00	-24,64%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
70 VENTE PRODUITS & PRESTATIONS (usagers)		300 000	215 055,15	314 286	4,76%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION		0		15 828	
Total des recettes de gestion courante		300 000	215 055,15	330 114	10,04%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)		0	12 084,00	12 086	
Total des recettes réelles de fonctionnement (recettes de gestion)		300 000	227 139,15	342 200	
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (moins value de cession)		12 084			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 084	0,00	0	
TOTAL		312 084	227 139,15	342 200	
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		142 017,50	142 017,50		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		454 101,50	369 156,65	342 200,00	-24,64%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	NOUVEAUX INVT 2020	BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		0,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 600,00	30 214,05	5 385,00	25 215,00	30 600,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'équipements		35 600,00	30 214,05	5 385,00	25 215,00	30 600,00
45x1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement		35 600,00	30 214,05	5 385,00	25 215,00	30 600,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 084,00	12 084,00		12 086,00	12 086,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				0,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 084,00	12 084,00	0,00	12 086,00	12 086,00
Pour information, solde déficit reporté N-1		21 250,75	21 250,75	0,00	0,00	0,00
TOTAL		68 934,75	63 548,80	5 385,00	37 301,00	42 686,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	NOUVEAUX INVT 2020	BP 2020
16	Emprunt				17 686,00	17 686,00
Total des recettes réelles d'investissement		26 850,75	26 850,75		17 686,00	17 686,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 084,00			0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 000,00	18 278,00		25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		42 084,00	18 278,00		25 000,00	25 000,00
TOTAL		68 934,75	45 128,75	0,00	42 686,00	42 686,00

Madame Lamotte demande à quoi correspondent les variations dans les charges de personnel.

Monsieur Subtil explique que l'objectif est de coller au plus juste du coût réel du Centre Forme. Ainsi, les frais du personnel technique et du poste de Directeur des Sports sont appliqués au prorata de leur temps de travail sur ce budget. Il ajoute qu'il n'y a pas de nouveau recrutement prévu.

Monsieur Batalla confirme que cette affectation permet de coller à la réalité des coûts de ce service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ **Adopte le budget primitif du budget Forme et Loisirs 2020 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

Section	BP Précédent	BP 2020
Exploitation		
DEPENSES	454 101.50 €	342 200.00 €
RECETTES	454 101.50 €	342 200.00 €
Investissement		
DEPENSES	68 934.75 €	42 686.00 €
RECETTES	68 934.75 €	42 686.00 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	226 889,37 €	€ 146 626,73
RECETTES	226 889,37 €	€ 146 626,73
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	506 405,69 €	€ 687 228,00
RECETTES	506 405,69 €	€ 687 228,00

- ◆ **Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.**
- ◆ **Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.**
- ◆ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.**

✘ *Approbation du Budget Primitif Annexe Coworking 2020*

Monsieur Batalla explique que le budget coworking prévoit toutes les charges de gestion courante pour faire fonctionner l'espace COWORKING notamment les fluides, le loyer, les frais d'entretien et le salaire de l'animatrice.

Les produits facturés aux occupants de l'espace coworking ont été estimés à 39 500 € pour la deuxième année d'ouverture.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce au versement d'une subvention du budget principal de 55 500 €. La section investissement prévoit des crédits de 10 000 €, pour financer divers investissements utiles au fonctionnement de l'espace.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		41 864,00	10 070,68	53 000,00
DETAIL	60 achats & variations stocks	5 417,00	2 600,71	6 300,00
	61 services extérieurs	16 680,00	7 060,48	28 300,00
	62 autres services extérieurs	16 267,00	409,49	14 900,00
	63 impôts et taxes	3 500,00	0,00	3 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL		16 000,00	16 000,00	32 000,00
DETAIL	62 autres services extérieurs	0,00		
	63 impôts et taxes	0,00		
	64 charges de personnel	16 000,00	16 000,00	32 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)		0,00	0,00	0,00
	73 impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARG. GESTION COUR.		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		57 864,00	26 070,68	85 000,00

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 800,00		10 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 800,00	0,00	10 000,00

TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		67 664,00	26 070,68	95 000,00
--	--	------------------	------------------	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS (usagers)	11 964	3 772	39 500
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	55 700	22 298	55 500
Total des recettes de gestion courante		67 664	26 071	95 000

77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement (recettes de gestion)		67 664	26 071	95 000

TOTAL		67 664	26 071	95 000
--------------	--	---------------	---------------	---------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		67 664,00	26 070,68	95 000,00
---	--	------------------	------------------	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 800,00	0,00	10 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipements		9 800,00	0,00	10 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		60,00	
Total des dépenses financières			60,00	
45x1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
Total des dépenses réelles d'investissement		9 800,00	60,00	10 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
Pour information, solde déficit reporté N-1		0,00	0,00	0,00
TOTAL		9 800,00	60,00	10 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		485,00	
Total des recettes financières		0,00	485,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	485,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 800,00	0,00	10 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 800,00	0,00	10 000,00
TOTAL		9 800,00	485,00	10 000,00
Pour information, solde d'exécution positif			0,00	
TOTAL (avec report N-1)		0,00	425,00	0,00

Monsieur Ancian rappelle que l'espace a été ouvert courant 2019 (4 mois d'activités). Il constate que le nombre d'adhérents monte en puissance. Il se réjouit que la puissance publique se soit lancée dans cette aventure, le secteur privé ne pouvant pas encore prendre le relai sur ce type de services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif du budget Coworking 2020 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2020
Exploitation		
DEPENSES	67 664 €	95 000 €
RECETTES	67 664 €	95 000 €
Investissement		
DEPENSES	9 800 €	10 000 €
RECETTES	9 800 €	10 000 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
Exploitation		
DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
Investissement		
DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €
RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €

- Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement ;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ *Approbation du Budget Primitif Annexe Assainissement Collectif 2020*

Monsieur Batalla explique qu'à la section fonctionnement en dépenses, sont inscrits tous les marchés d'exploitation des réseaux et stations d'épuration, le coût d'entretien des réseaux pour 1 554 050 €, la masse salariale pour 325 000 € et les charges financières de la dette pour 264 100 €.

Le coût du service est intégralement couvert par la redevance assainissement pour 3 496 000 € et par diverses subventions pour 115 000 €.

L'excédent de fonctionnement dégagé sur 2020 sera viré à la section investissement pour 767 850 € pour financer une partie des investissements.

Le tarif de la redevance est fixé pour 2020 à 2,15 € HT du M³.

La section investissement prévoit les crédits nécessaires pour le remboursement du capital de la dette de 1 050 000 € et pour les travaux à réaliser de 10 534 400 €. Elle s'équilibre avec l'inscription d'un montant d'emprunt de 7,9 M€.

Après reprise des résultats au budget supplémentaire l'emprunt sera ramené à 850 000 €

Les investissements prévus sur 2020 seront votés à l'opération comme suit :

N° OPERATIONS	Description	RAR 2019	BP 2020	TOTAL 2020
2020	DIAGNOSTIC INITIAL MONTAGNY		10 000	10 000
4001	DIAGNOSTIC PERIODIQUE BUVET		20 000	20 000
4002	DIAGNOSTIC PERIODIQUE BIBOST		35 000	35 000
4003	DIAGNOSTIC PERIODIQUE BULLY LA PLAGNE		10 000	10 000
4004	DIAGNOSTIC PERIODIQUE CHEVINAY		35 000	35 000
4005	DIAGNOSTIC PERIODIQUE COURZIEU BRUSSIEU		70 000	70 000
4006	DIAGNOSTIC PERIODIQUE PILHERBE		20 000	20 000
4007	DIAGNOSTIC PERIODIQUE SAIN BEL SAINT PIERRE		105 000	105 000
4008	DIAGNOSTIC PERIODIQUE SARCEY		20 000	20 000
4009	DIAGNOSTIC PERIODIQUE SAVIGNY		40 000	40 000
1340	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT MONTAGNY	12 000,00		12 000
1350	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT MONTAGNY	0,00	10 000,00	10 000
2030	RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT RTE DE BEL AIR	1 100,00		1 100
1140	EXTENSION DE RÉSEAUX		80 000,00	80 000,00
1180	STEU PILHERBE	50 000,00	750 000,00	800 000,00
1340	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT MONTAGNY	1 400,00		1 400,00
1350	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT MONTAGNY	6 349,35	1 150,65	7 500,00
1630	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT TAYLAN SAVIGNY	24 600,00	225 400,00	250 000,00
1640	STEP TAYLAN SAVIGNY		185 000,00	185 000,00
1650	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT LA ROCHETTE MONTAGNY	50 000,00		50 000,00
1660	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT LA ROCHETTE MONTAGNY	16 499,15		16 499,15
1680	BASSIN D'ORAGE EMILE ZOLA L'ARBRESLE	150 000,00	1 900 000,00	2 050 000,00
1740	EXTENSION MERCURY LENTILLY	50 000,00	800 000,00	850 000,00
1830	RÉSEAUX SAIN BEL	26 800,00		26 800,00
1840	STEU SAIN BEL	203 900,00		203 900,00
1850	RÉSEAUX SAIN BEL	101 950,00		101 950,00
1870	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE SPLP		400 000,00	400 000,00
1940	STATION DE COURZIEU	1 892 212,58	557 787,42	2 450 000,00
1950	RÉSEAU COURZIEU	350 000,00		350 000,00
1990	DIAGNOSTIC PERMANENT L'ARBRESLE	150 000,00		150 000,00
2010	DIAGNOSTIC DOMMARTIN	26 110,00		26 110,00
2030	RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT RTE DE BEL AIR	123 140,85		123 140,85
2070	BO COURZIEU	700 000,00		700 000,00
303	STATION DE SAINT JULIEN SUR BIBOST		320 000,00	320 000,00
304	PLANIN BIBOST		250 000,00	250 000,00
4010	EXTENSION ZAC DES PALTIERES ST GERMAIN NUELLES		40 000,00	40 000,00
4011	MISE EN CONFORMITE RESEAU SOURCIEUX		139 000,00	139 000,00
4012	MISE EN CONFORMITE DOMMARTIN		300 000,00	300 000,00
		3 936 061,93	6 323 338,07	10 259 400,00

Et au chapitre comme suit :

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		25 000,00	25 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	100 000,00	150 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		100 000,00	100 000,00
		50 000,00	225 000,00	275 000,00
		3 986 061,93	6 548 338,07	10 534 400,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 550 000,00	1 369 819,74	1 554 050,00	0,26%
DETAIL	60 achats & variations stocks	18 250,00	6 560,09	7 000,00	-61,64%
	61 services extérieurs	78 250,00	127 880,24	84 450,00	7,92%
	62 autres services extérieurs	1 453 500,00	1 235 379,41	1 462 600,00	0,63%
	63 impôts et taxes		144,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL	318 000,00	304 135,67	325 000,00	2,20%
DETAIL	62 autres services extérieurs	6 000,00	5 100,00	6 000,00	0,00%
	63 impôts et taxes	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00%
	64 charges de personnel	306 000,00	299 035,67	313 000,00	2,29%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	0,00	0,00	0,00	
	73 impôts et taxes				
65	AUTRES CHARG. GESTION COUR.	5 000,00	957,60	10 000,00	100,00%
	Total des dépenses de gestion courante	1 873 000,00	1 674 913,01	1 889 050,00	0,86%
66	CHARGES FINANCIERES	264 100,00	255 671,62	264 100,00	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	370 792,00	30 000,00	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 167 100,00	2 301 376,63	2 183 150,00	0,74%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	687 400,00		767 850,00	11,70%
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS)</i>	950 000,00	897 415,20	950 000,00	0,00%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 637 400,00	897 415,20	1 717 850,00	4,91%
	TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 804 500,00	3 198 791,83	3 901 000,00	2,54%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
LIBELLE		BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	Variation en % BP 2019 et BP 2020
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	3 595,00	0	
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	3 055 000,00	3 302 459,51	3 496 000	14,44%
73	IMPOTS & TAXES	0,00	0,00	0	
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	379 500,00	132 197,49	115 000	-69,70%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00	0,00	0	
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0	
	Total des recettes de gestion courante	3 434 500,00	3 438 252,00	3 611 000	5,14%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	0,00	7 681,87	0	#DIV/0!
	Total des recettes réelles de fonctionnement (recettes de	3 434 500,00	3 445 933,87	3 611 000	5,14%
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</i>	380 000,00	283 074,90	290 000	-24%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	380 000,00	283 074,90	290 000	-24%
	TOTAL	3 814 500,00	3 729 008,77	3 901 000	2,27%
	Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)	2 338 526,22	2 338 526,22	0,00	-100,00%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 153 026,22	6 067 534,99	3 901 000,00	-36,60%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	NOUVEAUX INVT 2020	BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 700,00	40 382,70	50 000,00	100 000,00	150 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00	6 103,60	0,00	100 000,00	100 000,00
	Opérations voir détail	7 872 937,39	919 901,48	3 936 061,93	6 323 338,07	10 259 400,00
Total des dépenses d'équipements		8 250 637,39	966 387,78	3 986 061,93	6 548 338,07	10 534 400,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	90 206,64	90 206,64			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 035 000,00	1 022 333,81	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00
Total des dépenses financières		1 125 206,64	1 112 540,45	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00	20 713,04		100000	100 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 460 844,03	2 099 641,27	3 986 061,93	7 698 338,07	11 684 400,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	380 000,00	283 074,90		290 000,00	290 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	450,00	435,56		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		380 450,00	283 510,46	0,00	291 000,00	291 000,00
TOTAL		9 841 294,03	2 383 151,73	3 986 061,93	7 989 338,07	11 975 400,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE		BP 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	NOUVEAUX INVT 2020	BP 2020
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	1 149 255,00	253 238,00	891 017,00	1 294 150,00	2 185 167,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	0,00	0,00	0,00	7 913 383,00	7 913 383,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipements		1 149 255,00	253 238,00	891 017,00	9 207 533,00	10 098 550,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	183 807,60	183 807,60			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
Total des recettes financières		241 807,60	241 807,60	0,00	58 000,00	58 000,00
4582	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 476 062,60	495 045,60	891 017,00	9 365 533,00	10 256 550,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 615 134,22	0,00	0,00	767 850,00	767 850,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	450,00	435,56	0,00	1 000,00	1 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 030 000,00	897 415,20	0,00	950 000,00	950 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 645 584,22	897 850,76	0,00	1 718 850,00	1 718 850,00
TOTAL		5 121 646,82	1 392 896,36	891 017,00	11 084 383,00	11 975 400,00
Pour information, solde d'exécution positif reporté de N-1		4 719 647,21	4 719 647,21	0,00	0,00	0,00
TOTAL (avec report N-1)		9 841 294,03	6 112 543,57	891 017,00	11 084 383,00	11 975 400,00

Monsieur Gondard demande pourquoi il n'est prévu que 10 000 € pour l'opération « extension de Mercruy » sur la commune de Lentilly.

Monsieur Laroche explique qu'il s'agit de crédits de paiement. Ainsi, il va être proposé de voter des autorisations de programme pour la somme correspondante au montant total de l'opération. Cette somme sera ventilée par exercice via des crédits de paiement afin d'alléger les crédits en section d'investissement et rendre le budget plus sincère.

Monsieur Chirat remarque qu'il y a un nombre important d'opérations et demande si c'est réalisable.

Monsieur Allognet explique que certaines opérations seront lancées sur 2020 pour une réalisation sur 2021 comme par exemple les stations de Saint Julien ou de Courzieu.

Monsieur Batalla souligne qu'il n'est pas prévu de contracter de nouveaux emprunts sur cet exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ Adopte le budget primitif du budget Assainissement Collectif 2020 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :
 - Section d'exploitation : 3 901 000.00 €
 - Section d'investissement : 11 975 400.00 €
- ◆ Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.
- ◆ Vote le présent budget pour la section d'investissement en opérations d'investissement et au chapitre.
- ◆ Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ◆ Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ Attribution des contributions aux organismes et subventions 2020

Monsieur Batalla invite le Conseil Communautaire à adopter certains éléments constitutifs des ressources et des dépenses afin d'opérer sans autres formalités ultérieures les versements aux tiers suivants :

◆ **Contributions aux organismes :**

- SOL	154 000
- SYRIBT	250 000
- SMADEOR	350 000
- ASA Retenues collinaires	38 000
- SAGYRC	13 000
- SM Plaine des chères	14 000
- SRDC	5 000

◆ **Subventions aux associations, aux particuliers et aux communes :**

Budget Général

Nom de l'association	Montant attribué
- Soutien aux projets touristiques	5 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Amis du vieil Arbresle	639,00 €
- Valorisation Patrimoine - Association ARAPED	820,00 €
- Valorisation Patrimoine - Musée de la Mine	3 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Commune Sain Bel	3 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Commune Courzieu	3 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Commune Eveux	1 169,00 €
- Valorisation Patrimoine - Ass des sites Le Corbusier	1 100,00 €
- Valorisation Patrimoine - Divers (Film AVA)	1 000,00 €
- Savnet	5 000,00 €
- CCI Déchets	3 000,00 €
- Adhésion Marque Collective AGRI	6 000,00 €
- Auto-école sociale Innovation et développement	11 000,00 €
- AILLOJ PLH	16 200,00 €
- SOLIHA PLH	6 000,00 €
- Association RDI	6 150,00 €
- Mission locale JEUNESSE	52 000,00 €
- CEOL	16 000,00 €
- Ligue contre le cancer	5 500,00 €
- ADERLY	50 000,00 €
- Aide aux actions agricoles	118 200,00 €
- Commerce	70 000,00 €
- CALAD IMPULSION	13 000,00 €
- Réseau entreprendre	4 000,00 €
- RONALPIA	13 500,00 €
- Subvention assainissement	38 000,00 €
- AOC (personnel CCPA)	20 250,00 €
- RASED	4 500,00 €
- HESPUL	3 000,00 €
- RECYCLERIE REPA'AR	25 000,00 €
- développement partenariat	5 000,00 €
- territoire d'industrie	20 000,00 €
- Semaine environnement	2 000,00 €
- Amicale des boules de Bully	500,00 €
- Boule Amicale Bessenoise	2 500,00 €
- Pays de L'Arbresle Rugby Club	600,00 €
- Association sportive du Collège les 4 Vents	500,00 €
- Ciné Culture Association	2 700,00 €
- Union Arbresloise	500,00 €

- Mélodie des sources	500,00 €
- Vibratos	500,00 €
- Musique au moulin	2 000,00 €
- Association Les Carrières de Glay	2 700,00 €
- Les Bouilleurs de cru	2 400,00 €
- SavUni Les Arts	2 200,00 €
- YOUPITRALALA FESTIVAL	1 000,00 €
- ROOTS DE CAMPAGNE	2 000,00 €
- Hier et aujourd'hui	700,00 €
- MJC de l'Arbresle – CAFPA	500,00 €
- Chaudron du cœur	1 400,00 €
- Grain de sel	3 000,00 €
- Secours Populaire Français du Pays de L'Arbresle	1 300,00 €
- Brévenne Accueil	2 000,00 €
- AAPHTV	1 285,00 €
- Association ADMR - Bessenay	500,00 €
- MJC Repair Café	2 800,00 €
	566 113,00 €

Monsieur le Président annonce que SMADEOR ne devrait appeler que 250 000 € sur l'exercice 2020. Il propose de voter 350 000 € pour ne pas bloquer les appels de fond. Il ajoute que le comité syndical de SMADEOR a voté vendredi 14 février son budget avec une participation de 250 000 €.

Monsieur Bernard demande pourquoi la CCPA finance l'amicale des boules de Bessenay.

Monsieur Subtil répond qu'une compétition internationale de Sport Boules aura lieu à Bessenay. Il s'agit de la finale de la ligue M1. Il y avait des droits d'entrée de 15 000 € pour que la compétition ait lieu sur cette commune avec un rayonnement sur l'ensemble des hôtels du territoire. La compétition est programmée les 11 et 12 juillet. Il ajoute que l'association bénéficie d'une subvention de la Région et de la commune de Bessenay.

Madame Dargère – Bazan demande à quoi correspond la subvention à l'ADMR de Bessenay.

Monsieur Batalla répond qu'il s'agit d'une subvention pour les ateliers de l'ADMR.

Monsieur Subtil explique qu'il est prévu une subvention pour le financement de livres par le club de rugby.

Monsieur Gondard demande à quoi correspondent les subventions Assainissement.

Monsieur Allognet rappelle que la CCPA subventionne les particuliers à réhabiliter leurs ANC classés points noirs. La subvention est comprise entre 1 000 € et 2 000 €.

Budget Tourisme

Nom de l'association	Montant attribué
OTI MONTS DU LYONNAIS	18 000,00 €
OTI BEAUJOLAIS	6 800,00 €
BSC	1 400,00 €
	26 200,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

♦ **Attribue les subventions intercommunales au titre de l'année 2020 comme suit :**

♦ **Contributions aux organismes :**

- SOL	154 000
- SYRIBT	250 000
- SMADEOR	350 000
- ASA Retenues collinaires	38 000
- SAGYRC	13 000
- SM Plaine des chères	14 000
- SRDC	5 000

♦ **Subventions aux associations, aux particuliers et aux communes :**

Budget Général

Nom de l'association	Montant attribué
- Soutien aux projets touristiques	5 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Amis du vieil Arbresle	639,00 €
- Valorisation Patrimoine - Association ARAPED	820,00 €
- Valorisation Patrimoine - Musée de la Mine	3 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Commune Sain Bel	3 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Commune Courzieu	3 000,00 €
- Valorisation Patrimoine - Commune Eveux	1 169,00 €
- Valorisation Patrimoine - Ass des sites Le Corbusier	1 100,00 €
- Valorisation Patrimoine - Divers (Film AVA)	1 000,00 €
- Savnet	5 000,00 €
- CCI Déchets	3 000,00 €
- Adhésion Marque Collective AGRI	6 000,00 €
- Auto-école sociale Innovation et développement	11 000,00 €
- AILLOJ PLH	16 200,00 €
- SOLIHA PLH	6 000,00 €
- Association RDI	6 150,00 €

- Mission locale JEUNESSE	52 000,00 €
- CEOL	16 000,00 €
- Ligue contre le cancer	5 500,00 €
- ADERLY	50 000,00 €
- Aide aux actions agricoles	118 200,00 €
- Commerce	70 000,00 €
- CALAD IMPULSION	13 000,00 €
- Réseau entreprendre	4 000,00 €
- RONALPIA	13 500,00 €
- Subvention assainissement	38 000,00 €
- AOC (personnel CCPA)	20 250,00 €
- RASED	4 500,00 €
- HESPUL	3 000,00 €
- RECYCLERIE REPA'AR	25 000,00 €
- développement partenariat	5 000,00 €
- territoire d'industrie	20 000,00 €
- Semaine environnement	2 000,00 €
- Amicale des boules de Bully	500,00 €
- Boule Amicale Bessenoise	2 500,00 €
- Pays de L'Arbresle Rugby Club	600,00 €
- Association sportive du Collège les 4 Vent	500,00 €
- Ciné Culture Association	2 700,00 €
- Union Arbresloise	500,00 €
- Mélodie des sources	500,00 €
- Vibratos	500,00 €
- Musique au moulin	2 000,00 €
- Association Les Carrières de Glay	2 700,00 €
- Les Bouilleurs de cru	2 400,00 €
- SavUni Les Arts	2 200,00 €
- YOUPITRALALA FESTIVAL	1 000,00 €
- ROOTS DE CAMPAGNE	2 000,00 €
- Hier et aujourd'hui	700,00 €
- MJC de l'Arbresle – CAFPA	500,00 €
- Chaudron du cœur	1 400,00 €
- Grain de sel	3 000,00 €
- Secours Populaire Français du Pays de L'Arbresle	1 300,00 €
- Brévenne Accueil	2 000,00 €
- AAPHTV	1 285,00 €
- Association ADMR - Bessenay	500,00 €
- MJC Repair Café	2 800,00 €
	566 113,00 €

Budget Tourisme

Nom de l'association	Montant attribué
OTI MONTS DU LYONNAIS	18 000,00 €
OTI BEAUJOLAIS	6 800,00 €
BSC	1 400,00 €
	26 200,00 €

- ◆ Dit qu'une convention pourra être établie avec chaque partenaire pour préciser les modalités d'attribution et de versement de la subvention.
- ◆ Dit que les crédits sont prévus au Budget Principal 2020 et au Budget Annexe Tourisme 2020.
- ◆ Charge le Président d'exécuter la présente délibération.

✗ Modification de la régie de recettes pour les aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur Batalla explique qu'afin d'optimiser les chances de se faire payer par les occupants des aires d'accueil des gens du voyage, le régisseur a souhaité donner la possibilité aux familles occupantes de régler par virement bancaire leurs redevances d'occupation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise à modifier de la régie de recettes en ajoutant aux modes de recouvrement déjà prévus dans la délibération 95-2014 du 2 octobre 2014 le virement bancaire.
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président regrette que le dossier des « Gens du Voyage » n'ait pas énormément avancé hormis l'aire de Grand Passage. Il souhaite que la sédentarisation soit un objectif du prochain mandat.

✗ Autorisation d'ouvrir un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor Public pour la régie des aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur Batalla explique dans la continuité du point précédent qu'il convient d'ouvrir un compte de dépôt de fonds auprès de la DRFIP pour la régie de recettes des gens du voyage permettant d'encaisser le règlement par virement bancaire des redevances d'occupation des familles occupant l'aire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la DRFIP.
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

✘ Présentation du bilan de la mutualisation 2019

Madame Papot rappelle que l'article L5211-39-1 du CGCT prévoit que le Président doit communiquer sur l'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Elle rappelle que la mutualisation issue de la Charte a débuté courant 2016 avec un démarrage progressif du projet.

Elle précise que cette 4ème année de mise en œuvre du schéma de mutualisation des services est une année caractérisée par une montée en charge progressive des mutualisations et la poursuite des mutualisations par la création de deux nouveaux services communs, actés en juillet 2019.

Globalement les communes sont satisfaites des services mutualisés auxquelles elles adhèrent : compétences techniques mises à disposition, qualité des prestations, disponibilités et expertises des agents mutualisés. De son côté, la communauté de communes bénéficie également de la dynamique enclenchée par la mutualisation des services, elle est satisfaite des services mutualisés et des relations de confiance établies avec les communes.

Des groupes de travail réguliers par thématique permettent de faire un point sur les activités du service mutualisé et sur les perspectives. Les agents communautaires mutualisés sont à l'écoute des communes et de leurs besoins, ils procèdent aux évolutions des services mutualisés (périmètre, fonctionnement, ...) quand cela s'avère nécessaire.

Un bilan plus détaillé de l'ensemble des services mutualisés présenté par Madame Papot est annexé au présent compte-rendu.

Monsieur le Président souligne l'importance de ce dispositif. La CCPA par le biais de la mutualisation apporte son aide aux communes.

Madame Papot estime que le service commun Marchés sera un véritable atout pour les communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- ◆ **Prend acte de la présentation du bilan de mutualisation,**
- ◆ **Charge le Président d'exécuter la présente délibération.**

ENVIRONNEMENT

✘ Modification du dossier CODEC – Contrat d'objectif déchet économie circulaire

Monsieur Allognet explique que les services ont rencontré l'ADEME pour donner suite au dépôt du dossier le 19 décembre 2019. L'ADEME souhaite des garanties d'ambition et des dépenses supérieures par la collectivité. La délibération du Conseil doit être modifiée sur le point financier et humain.

Afin de continuer d'être une collectivité moteur et pilote sur les actions de réduction des déchets et d'économie circulaire, il est proposé d'augmenter les actions du dossier présentées à l'ADEME, en particulier :

- L'accompagnement des entreprises à l'économie circulaire,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (concours famille zéro déchets),
- L'accompagnement à l'écotourisme (équipements en poubelles de tri des sites touristiques),
- Les actions visant à détourner les biodéchets et les déchets verts pour réduire les coûts de traitement des ordures ménagères

Synthèse des modifications financières du dossier CODEC à l'ADEME :

	Dépenses CCPA sur 3 ans (hors RH)	RECETTES (subvention ADEME) sur 2 ans	Recettes Région
Ancienne proposition	220 000 € TTC	135 000 € + 38 000 € si atteinte des objectifs	20 000 €
Nouvelle proposition à l'ADEME	271 000 € TTC (soit + 50 000 €/3 ans)	135 000 € + 38 000 € si atteinte des objectifs	20 000 €

Monsieur Allognet souligne que la CCPA a un intérêt financier à s'engager dans un CODEC pour obtenir des financements de l'ADEME sur des actions qu'elle aurait dû réaliser réglementairement dans le nouveau programme local de réduction des déchets 2020/2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Approuve la modification du dossier de l'ADEME avec prise en compte de moyens humains à 0,8 ETP et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 271 000 € TTC pour les 3 ans du CODEC.**
- **Autorise le Président à déposer un dossier de contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODEC) auprès de l'ADEME ainsi modifié ;**
- **Autorise le Président à signer le contrat d'objectifs et les documents annexes s'y rapportant ;**
- **Dit qu'en fonction de leur nature, les recettes et les dépenses seront imputées sur le budget principal des exercices concernés.**

✗ *Renouvellement de la convention de collecte des plastiques agricoles usagés avec ADIVALOR*

Monsieur Allognet rappelle que la Communauté de Communes organise avec les agriculteurs depuis 2005 la collecte des plastiques agricoles. En 2019, 30 tonnes de plastiques agricoles ont été collectées auprès de 75 agriculteurs.

Il propose de renouveler l'adhésion aux programmes de collecte des déchets agricoles avec la Société ADIVALOR qui est la structure opérationnelle en charge de la gestion de la filière française de récupération et de valorisation des déchets agricoles. En fonction des quantités collectées, des soutiens financiers sont perçus par la Communauté de Communes.

La convention permet de collecter 6 flux de déchets différents : les films de serre, les films d'enrubannage, les films de paillage, les films d'ensilages, les ficelles et filets. Des grands sacs en plastique sont distribués aux agriculteurs pour stocker les ficelles et les filets et les garder propres.

Pour 2020, la collecte des plastiques agricoles a eu lieu au marché aux fruits à Saint Julien sur Bibost le mardi 31 mars de 9h30 à 17 heures.

Une benne est également à la disposition des agriculteurs pour les autres plastiques non recyclables. Les autres déchets agricoles ne seront pas acceptés, les agriculteurs devant les rapporter à leurs distributeurs de produits. Le coût total de la collecte et du traitement des déchets agricoles est d'environ 800 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décide de renouveler l'adhésion aux programmes de collecte des déchets agricoles**

avec la Société ADIVALOR qui est la structure opérationnelle en charge de la gestion de la filière française de récupération et de valorisation des déchets agricoles.

- Autorise le Président à signer la convention d'un an pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 ;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

VOIRIE

✗ Convention avec GRDF pour une extension de réseau gaz sur la ZA La Plagne à Bully

Madame Papot rappelle que dans le cadre de travaux d'extension et d'alimentation d'un réseau gaz réalisé par GRDF dans la ZA la Plagne à Bully, il convient de conclure avec GRDF une convention autorisant le gestionnaire à faire réaliser et à exploiter son réseau sur la parcelle cadastrée A1669 située sur la commune de Bully et appartenant à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve la convention,
- Autorise le Président à signer la convention,
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Lancement d'un marché de travaux de voirie 2020 sur voie de catégorie 1

Madame Papot propose, dans le cadre du programme des travaux de voirie 2020 sur les voies de catégorie 1, de lancer une consultation d'entreprises sur les bases suivantes :

- Procédure : marché à procédure adaptée
- Nombre de lots : 2

Les travaux sont estimés dans une enveloppe comprise entre 200 000 € HT et 400 000 € HT par lot.

La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve l'exposé ci-dessus,
- Autorise le Président à lancer la consultation, à signer le marché de travaux dans le cadre du programme des travaux de voirie 2020 sur les voies de catégorie 1 dont le montant est compris entre 200 000 € HT et 400 000 € HT par lot.
- Autorise le Président à contracter les éventuels avenants sans incidence financière liés à l'évolution des marchés dans le respect du Code de la Commande Publique.

AGRICULTURE

✗ Octroi d'une subvention pour la création d'un atelier de transformation à la ferme ainsi que d'un hangar de stockage mutualisé sur la commune de Savigny

Monsieur Chirat présente Le Rucher de Sonnay à L'Arbresle exerçant une activité de production de miel, de gelée royale et de pollen ainsi que des produits dérivés.

Il explique qu'en 2019, l'agricultrice a fait l'achat d'une ancienne ferme d'élevage sur la commune de Savigny dans laquelle elle prévoit de déménager son siège d'exploitation.

Le projet d'aménagement du bâtiment consiste en :

- L'aménagement d'une grange en miellerie + mise en pot
- L'aménagement d'un espace de transformation pour pouvoir élargir la gamme des produits transformés
- L'aménagement d'un local de stockage mutualisé avec deux autres agriculteurs
- L'achat de matériel permettant la transformation
- L'achat d'un VL professionnel adapté à sa profession

L'agricultrice prévoit de partager ses locaux professionnels avec une autre agricultrice (une agricultrice en maraîchage de Saint Pierre la Palud, pour ses bocaux et un projet commun de transformation d'eau florale). Ce nouveau local de travail lui permettra de développer son activité, trop à l'étroit dans son local actuel.

Par ailleurs, l'agricultrice envisage d'ouvrir sa ferme à des visites pédagogiques. Elle est d'ailleurs très engagée dans des actions de sensibilisation auprès des écoles du territoire.

Les coûts estimatifs sont :

- Pour l'aménagement du bâtiment (toiture + dalle + isolation) : 46 588 HT
- Pour l'achat de matériel de transformation : 24 508 HT
- Pour l'achat d'un véhicule : 25 610 HT (dépense non subventionnable)

L'agricultrice sollicite la Communauté de Communes pour une subvention dans le cadre de son règlement d'attribution des aides agricoles.

Conformément au règlement d'attribution des aides agricoles, les projets agricoles structurants peuvent être subventionnés à hauteur de 20% du coût HT de la part agricole du projet dans la limite plafond de 10 000 €. La subvention de 20% sera plafonnée à **10 000 €**.

Monsieur Chirat ajoute que la Commission Agriculture du 19 février a donné un avis favorable.

Il précise que conformément au vote du budget, cette politique pourra bénéficier à d'autres exploitations agricoles.

Monsieur Subtil demande si les subventions allouées sont versées sur facture.

Monsieur Chirat répond par l'affirmative.

Madame Papot ajoute qu'il y a une nouvelle installation sur Fleurieux sur L'Arbresle.

Monsieur Chirat répond que l'on constate que l'activité est en développement dans ce secteur (miel). Il ajoute que cette apicultrice travaille avec la CCPA pour les écoles. Il est content qu'elle ait trouvé à s'installer sur Savigny.

Madame Denoyel précise que précédemment son exploitation était installée dans son garage et se réjouit de son installation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ **Attribue une subvention de 10 000 € au Rucher de Sonnay pour la création d'un atelier de transformation à la ferme ainsi que d'un hangar de stockage mutualisé sur la commune de Savigny,**
- ◆ **Charge le Président de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- ✗ ***Modification du règlement d'attribution des aides agricoles – Mesure d'accompagnement pour la transmission et la cession des exploitations***

Monsieur Chirat explique que le vieillissement de la population agricole nous confronte à la problématique du renouvellement des générations et de l'installation de nouveaux agriculteurs. En effet, la plupart des agriculteurs ne cèdent que rarement leur siège d'exploitation et sont souvent (par habitude de travail) plus enclin à céder leurs terres à des voisins ou des agriculteurs qu'ils connaissent déjà qu'à de nouveaux agriculteurs. Tout en préservant la vocation agricole des terres, il est aussi très important de permettre le renouvellement de la population agricole. Par ailleurs, la transmission des exploitations hors cadre familial est souvent plus coûteuse et demande un investissement en temps important de la part des agriculteurs.

En parallèle de l'animation foncière mise en place avec la SAFER (veille et prise en charge des frais de portage), des pistes d'actions sont proposées pour tenter de rendre la transmission plus attractive, notamment hors cadre familial :

- **Prise en charge de l'inscription RDI :**
 - Les agriculteurs qui souhaitent céder leur exploitation ont la possibilité de s'inscrire au Répertoire Départ et Installation (RDI) de la chambre d'agriculture. Ils bénéficient ainsi d'une visibilité pour les repreneurs éventuels ainsi que d'un accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture. Toutefois, cette prestation est facturée environ 200 € par la Chambre d'Agriculture plus un supplément de 450€ en cas de mise en relation aboutie (quand l'accompagnement de la Chambre a permis de faire installer un nouvel agriculteur).
 - Les élus de la commission Agriculture proposent de prendre en charge pour 2020, trois dossiers d'inscription au RDI pour les agriculteurs qui en font la demande. Cela permettra à la collectivité « d'être dans la boucle » afin de gagner en visibilité.
 - Il est proposé de rajouter cette action dans l'article 3 du règlement d'attribution des aides agricoles
- **Subvention pour les transmissions hors cadre familial :**
 - Afin de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire et la diversification des exploitations, il est proposé aux élus d'accorder une aide spécifique aux agriculteurs qui transmettent leur exploitation en dehors du cadre familial. Une indemnité peut être versée aux cédants en cas d'installation d'un porteur de projet sur l'exploitation. Pour s'assurer de cette transmission, l'aide est accordée aux agriculteurs inscrits au RDI et dont l'installation résulte de cette démarche.

- Les élus de la commission Agriculture proposent d'accorder une aide de 1000 €, dans la limite du budget disponible (3000€ pour 2020), pour soutenir les transmissions hors cadre familial.
- Il est proposé de rajouter cette action dans l'article 3 du règlement d'attribution des aides agricoles.

Il précise que les sommes affectées pour ces mesures relèvent de la ligne « actions agricoles » du budget agriculture 2020.

Madame Papot déplore la politique tarifaire de la chambre d'agriculture.

Monsieur Chirat rappelle que les ressources de la chambre d'agriculture viennent de l'Etat. Les financements étant en diminution, la chambre d'agriculture se retrouve en difficulté financière et est contrainte de rendre payante de plus en plus de prestations. Il ajoute qu'il s'agit du même fonctionnement que les CCI.

Monsieur Ancian confirme que les CCI ont vu leurs financements divisés par deux.

Monsieur Chirat ajoute que les subventions de moins de 3 000 € relèvent de la compétence du Bureau de la CCPA.

Il insiste sur l'importance de cette politique et sur l'enjeu majeur pour le territoire de la CCPA de permettre la reprise des activités.

Madame Duclos demande comment les agriculteurs seront informés de cette modification.

Monsieur Chirat répond que l'information sera conduite par la Chambre d'agriculture et nos services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Valide l'exposé ci-dessus ;**
- **Approuve les modifications de l'article 3 du règlement d'attribution des aides agricoles,**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération**

✗ *Participation 2020 au dispositif Paragrêle*

Monsieur Chirat rappelle que, depuis l'impact de l'orage de grêle du 15 Juillet 2018, un travail a été enclenché entre la profession agricole et les collectivités locales pour mettre en place un système de protection collective sur l'ensemble du département.

Il ajoute que le système de l'entreprise SELERYS a été choisi avec la mise en place d'une expérimentation sur 3 ans, pour diverses raisons, notamment environnementales. Il rappelle que la CCPA a participé avec les autres collectivités au financement de la phase de déploiement de ce dispositif à hauteur de 15 000€ en 2019. Afin de poursuivre cette action, l'association PARAGRELE 69 a été constituée pour mettre en œuvre ce dispositif.

Après une année de lutte, on peut remarquer que le territoire protégé a été relativement épargné par la grêle, sans commune mesure avec les dégâts subis par les départements voisins à plusieurs reprises, alors que le risque était très élevé (15 Juin, 1er Juillet, notamment). Des dégâts ont néanmoins été observés, localisés mais parfois importants, notamment sur les orages du 05 et 18 Août.

L'analyse des données démontre à ce stade que le nombre de ballons tirés lors de chaque épisode et le « timing » de ces tirs sont des facteurs clé du succès de la lutte. Toutefois il faut attendre les 3 ans de la période test pour avoir une idée plus concrète de l'efficacité du dispositif.

Le budget global de fonctionnement du dispositif pour 2020 est de 355 000 €.

Monsieur Chirat présente le budget prévisionnel suivant :

CHARGES HT		PRODUITS HT	
"GRAND OUEST"			
Fonctionnement	355 000 €	Contribution des EPCI	120 000 €
		Autofinancement AGRI	80 000 €
		Assureurs	45 000 €
		VIVEA	10 000 €
		DEPARTEMENT	100 000 €
TOTAL	355 000 €	TOTAL	355 000 €

Il ajoute que le secteur Grand Ouest rassemble les 4 communautés de communes du SOL, la CCVG, le Pays d'Ozon et la CCMDL.

Il précise que la COR participe pour la 1ère année à ce dispositif.

Il constate que les assureurs restent prudents par rapport à ce dispositif. Ils attendent 3 ans de mise en œuvre pour procéder à une analyse statistique. Il est convaincu que si le ratio est positif, les assureurs investiront de manière plus importante dans cette politique.

Il précise que VIVEA est un fonds de formation des agriculteurs.

Afin de permettre le financement du dispositif, l'Association Paragrêle 69 sollicite les collectivités locales à hauteur de 80 centimes d'euro minimum par habitant.

Monsieur le Président estime le dispositif efficace. Il rappelle qu'il a bien fonctionné cet été. Il se dit favorable à cette politique qui permet de protéger l'agriculture et les habitations. Il salue cette belle initiative de la CCVG.

Monsieur Chirat souligne qu'il convient de continuer à former les agriculteurs et notamment sur le lancement.

Il ajoute que sur le secteur de Tarare, Gerflor a choisi d'investir dans le procédé car il a subi d'importants dégâts en 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide de participer à hauteur de 0.80 euro par habitant sur la base de la population INSEE à l'Association Paragrêle 69 pour financer l'action de lutte contre la grêle pour l'exercice 2020 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à cette participation pour l'exercice 2020 ;**
- **Charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

✘ ZAE La Ponchonnière (Savigny) : vente de terrains à l'entreprise FMC-SMAD

Monsieur Ancian présente le projet de cession sur la zone d'activités de la Ponchonnière à Savigny.

Dans le cadre du réaménagement de ses activités sur son site de production, la société FRESENIUS MEDICAL CARE – SMAD est en cours d'acquisition d'un tènement (terrains + bâtiment) qu'elle occupait sous la forme locative jusqu'à présent et dont l'usage était destiné à du stockage et des emplacements de parking supplémentaires.

Monsieur Ancian annonce que, dans le cadre de cette opération, la SMAD souhaite racheter les deux petites parcelles attenantes et contigües au tènement concernés (parcelle B0857), c'est-à-dire les parcelles B1253 (383 m²) et B1254 (404m²) appartenant à la Communauté de Communes. Ces parcelles sont inoccupées et aucun autre usage n'est envisagé par la Communauté de Communes.

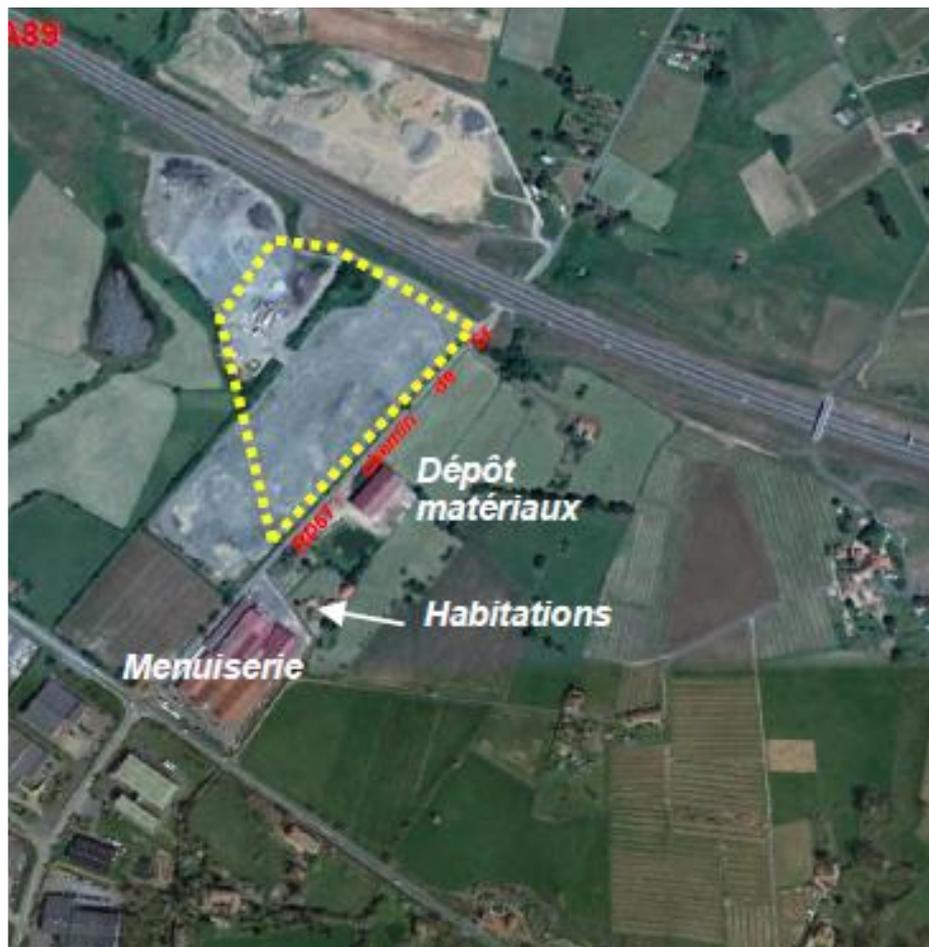
Madame Denoyel Marie-Thérèse ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise la cession à FRESENIUS MEDICAL CARE – SMAD, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituera pour le même projet, des deux parcelles B1253 et B1254 avec des surfaces respectives de 383 m² et 404 m² au prix de 60 € HT/m² ;**
- **Charge le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique d'exécuter la présente délibération et notamment de procéder à la signature des actes de vente.**

✘ SMADEOR (Sarcey) : acquisition des terrains pour la réalisation du projet de l'entreprise ARGAN et des terrains destinés aux mesures compensatoires environnementales

Monsieur Ancian explique que la société ARGAN, foncière spécialisée en immobilier logistique, porte un projet de construction d'une plateforme d'activités logistiques sur un terrain situé sur la commune de Sarcey, entre la RD67, la RN7 et l'A89.



Le bâtiment de stockage aura une surface couverte d'environ 20 000 m² sur un terrain d'environ 6,1 hectares. Il sera destiné au stockage de produits industriels non dangereux pour l'usage exclusif, via un contrat de location de 12 ans, de l'entreprise FRESSENIUS MEDICAL CARE – SMAD, dont le siège est à Savigny.



Ce projet a nécessité une mise en compatibilité du PLU de la commune de Sarcey à travers une procédure de déclaration de projet, autorisée par une délibération du comité syndical du SMADEOR du 27 février 2017.

Le Conseil municipal de Sarcey a approuvé par une délibération du 15 juillet 2019 la déclaration de projet emportant mise en compatibilité de son PLU en vue de permettre l'implantation d'une unité logistique pour les besoins de FRESENIUS MEDICAL CARE-SMAD.

ARGAN a également obtenu les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet :

- ✓ Arrêté du Maire de Sarcey du 20 décembre 2019 accordant le permis de construire
- ✓ Arrêté du Préfet du Rhône du 3 janvier 2020 portant autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt logistique

Ce projet implique la réalisation d'un programme de mesures de compensations de ses impacts sur la faune et la flore. Ces obligations pèsent sur l'exploitant (ARGAN) mais nécessitent la mise à disposition de terrains à proximité immédiate de la future plateforme logistique. Un contrat entre ARGAN et la Communauté de Communes prévoira les modalités de mise à disposition des terrains concernés.

Les statuts du SMADEOR, modifiés en 2019, prévoient que les deux EPCI membres du syndicat (Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) sont chargés de la promotion et de la commercialisation des terrains aux entreprises.

Dès lors, il convient que la Communauté de Communes, préalablement à la cession à ARGAN, puisse acquérir après du SMADEOR les terrains d'emprise du projet et ceux nécessaires à la réalisation d'un programme de mesures de compensations environnementales.

Il est en outre précisé que la cession foncière entre le SMADEOR et la Communauté de Communes reste conditionnée à la finalisation de l'acquisition d'une partie des terrains restant propriétés de VINCI / ASF par le SMADEOR.

Le projet d'achat concerne les terrains suivants :

- Sur la commune de Sarcey, au Nord de l'A89, lieu-dit Quiqury, un tènement d'une emprise totale d'environ 67 447 m², classé en zone agricole du PLU, cédé au prix de 1,10€ / m² soit 74 192 €, conformément à l'estimation du service des Domaines. Ces terrains sont destinés à permettre une réserve foncière pour les mesures de compensations environnementales du projet porté par ARGAN.
 - o Parcelles concernées : B 300p (22 000 m² environ), B 1265 (644 m²), B 1261 (7050 m²), B 1431 (20 421 m²), B 1430p (14 131m²) et B 1428 (3 201m²)
- Sur la commune de Sarcey, au Sud de l'A89, lieu-dit Quiqury, un tènement d'une emprise totale d'environ 61 630 m², classé en zone Uix (à vocation d'activités économiques) du PLU, cédé au prix de 20 € HT / m² soit 1 232 600 € HT, conformément à l'estimation du service des Domaines.
 - o Parcelles concernées : B 298 (694 m² environ), B 1260 (16 399 m² environ), B 1339 (5 596 m² environ), B 1340 (38 111 m² environ), B 1263 (794 m² environ) et B 1432 (36 m² environ).

Il est précisé que les surfaces et la numération des parcelles mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées à la suite de l'intervention d'un géomètre. Le prix d'achat sera actualisé en fonction des surfaces définitives sur la base du prix au m² préalablement fixé.

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Ancian explique que le projet de SMADEOR doit se faire en plusieurs étapes.

La première consiste en l'achat du terrain à SMADEOR de 6.1ha au sud de l'autoroute.

Le projet est de construire environ 20 000m² de bâtiment. Il reconnaît que cette volumétrie est importante et exceptionnelle pour notre territoire.

Il insiste que le fait que SMADEOR a fait évoluer son périmètre lors du retrait du Département en le contenant sur les communes de Saint Romain de Popey et de Sarcey, les communes de Légnay et de Bully en sont sorties.

Il ajoute que le projet est arrivé à maturité. Il est possible à présent d'envisager l'achat de cette parcelle et de définir les impacts des coûts supportés globalement.

Le prix d'achat fixé à 20€ du m² permet de couvrir les frais d'acquisition, les frais d'éviction et les aménagements collectifs en périphérie des parcelles. Le coût d'aménagement sur la parcelle sera supporté par les EPCI. De plus, il convient d'acquérir à 1.10 €/m² des parcelles au nord pour réaliser des mesures compensatoires pour le maintien des espèces animales.

Smadeor doit acheter à Vinci les parcelles, la délimitation du domaine public routier étant établi.

La deuxième étape consiste en la vente des parcelles à Argan.

Il ajoute que le prix de vente a été calculé en prenant en compte les mesures compensatoires (coût d'investissement, entretien et contrôle). Après étude, il s'est avéré que la CCPA devrait vendre plus cher la parcelle si nous financions les mesures compensatoires.

Il a été convenu que notre acheteur sera responsable des mesures compensatoires avec des travaux programmés en 2020 et un entretien pendant près de 30 ans. L'estimation totale est supérieure au millier d'€.

Aussi, notre proposition équivaut à couvrir nos frais à hauteur de 1 306 000 € soit 21.40 € /m² utile soit pour 61 000 m².

Je vous propose de céder cette parcelle à 21.5 € HT/m² soit 1 325 000 €. L'excédent de l'opération ne sera que de 18000€ mais nous serons protégés des aléas de réalisation, de suivi et d'entretien des mesures compensatoires.

Il ajoute que la taxe d'aménagement sera importante. Elle devrait s'élever à plus de 300 000 € à partager avec la commune de Sarcey.

Du point de vue des acheteurs, la parcelle va leur revenir à un prix compris dans la fourchette de 40 à 45 €/m².

Il estime que tout le monde s'y retrouve finalement.

Il ajoute que le terrain est ouvert à tous. C'est une décharge sauvage aujourd'hui. Certes l'habitat des espèces protégées va être détruit, mais il sera reconstruit un peu plus loin avec un doublement de la superficie.

Par ailleurs, il annonce qu'avec un tel projet, la SMAD va augmenter son personnel de plus de 250 personnes. La projection fait apparaître d'ici 2021 presque 1 000 emplois à la SMAD.

Monsieur Ancian propose de calculer la densité de l'emploi de la SMAD en regroupant les deux sites, ceux de Savigny et de Sarcey. La densité de l'emploi serait supérieure à 50 salariés par ha alors que dans le département du Rhône, la densité moyenne est de 14 salariés /ha.

Monsieur Rivron trouve que ce projet est compliqué et que beaucoup de choses ne fonctionnent pas.

Il rappelle que selon un arrêté préfectoral de 2017, le terrain sud devait être clos et remis en état. Cela n'a jamais été fait et on déplore aujourd'hui une décharge sauvage.

Monsieur Ancian répond que ces questions incombent Vinci.

Monsieur Rivron souligne que cela va devenir notre propriété et estime que l'on achète trop cher cette parcelle. Il demande si SMADEOR est propriétaire des terrains.

Monsieur Ancian répond que SMADEOR est propriétaire de la plus grande partie.

Monsieur Rivron ajoute que le Progrès parle des négociations en cours.

Monsieur Ancian explique que les négociations portent sur les bandes de terrain qui longent l'autoroute.

Monsieur Rivron demande des précisions sur les mesures compensatoires Il insiste sur le fait qu'elles doivent être entretenues pendant toute la durée d'exploitation de l'autoroute. Il ajoute que les photos présentées par l'association à l'entrée de la CCPA ne sont pas très engageantes et font état de dépôts (amiante, lixiviats...). Il regrette que ce dossier soit inscrit à la fin du conseil communautaire et critique que les points en lien avec ce dossier soient systématiquement présentés en fin de conseil communautaire très rapidement.

Monsieur Rivron demande également si la zone destinée à accueillir les mesures compensatoires a été étudiée et notamment si les oiseaux seront en mesure de retrouver leur nouvel habitat.

Monsieur le Président répond que des sommes ont été allouées pour les investissements (558 000€) et pour le suivi (400 000 €).

Monsieur Rivron regrette également que le courrier adressé par le collectif Quicury n'est pas été distribué aux élus communautaires.

Monsieur le Président s'étonne que le courrier n'ait pas été distribué à l'ensemble des conseillers par le collectif. Il ajoute que le débat a été soumis en toute transparence aux élus. Il assure que les travaux de mise en conformité seront faits.

Monsieur Ancian ajoute qu'il a été fait référence volontairement à ce courrier en parlant de dépôts sauvages. Il rappelle qu'une somme importante est mobilisée pour accueillir les espèces protégées. En faisant porter la responsabilité des mesures compensatoires sur le constructeur tout en restant propriétaire des parcelles concernées, la CCPA s'assure de leur mise en œuvre sans en supporter le coût.

Monsieur Rivron demande si la taxe d'aménagement évoquée couvrira l'ensemble des frais, notamment de raccordement électrique.

Monsieur Ancian précise que la CCPA achète à SMADEOR à 20 € pour couvrir les frais dont l'amenée des réseaux secs.

Monsieur Rivron demande comment sera traité l'assainissement. Est-ce pris en charge par SMADEOR ?

Monsieur Ancian répond par l'affirmative.

Madame Meygret explique s'être rendue sur le terrain. Elle a constaté une partie végétalisée, l'implantation d'un cours d'eau et une présence importante d'oiseaux. Elle demande s'il existe un cours d'eau dans la parcelle côté nord destinée à accueillir les mesures compensatoires. Elle demande comment sera réalisé cet aménagement sur cette terre brute. Elle souhaite savoir si la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sera associée. Des plantations seront-elles prévues ? Elle souhaite également savoir comment la CCPA s'assure de la qualité de travail d'Argan pour la réalisation et l'entretien des mesures compensatoires.

Monsieur Ancian répond que l'œdicnème criard s'est installé à la suite des travaux de Vinci. Auparavant, il n'y avait pas cet oiseau dans ce secteur. Les services de l'Etat nous demandent de lui trouver un habitat compatible. Apparemment, il existe un terroir pour qu'il puisse renidifier dans les parcelles situées côté nord. Quant aux empruntes boisées et zones humides, une partie va être conservée. Quand il y aura suppression, il y aura compensation avec maintien notamment des batraciens avec reconstitution de mares, des haie, ...).

Il assure que la CCPA ne se dégage pas de cette responsabilité. Argan le porte sous la surveillance de la DREAL.

Monsieur le Président ajoute que l'abandon de ID Logistic est consécutif aux pressions de l'Etat contre l'artificialisation des sols. Selon lui, on peut faire confiance aux services de l'Etat pour surveiller ces mesures sur 30 ans. Il complète ses propos en rappelant que l'Etat a fait preuve de beaucoup d'attention sur ce projet et l'accord n'a pas été obtenu facilement.

Monsieur le Président explique que le courrier de Quicury a été envoyé par mail en début d'après-midi et que le mail adressé aux services ne faisait pas part d'une demande de transférer ce courrier à l'ensemble des conseillers communautaires.

Madame Papot ajoute qu'à partir de 18h a été distribué ce courrier et elle estime que la plupart des conseillers communautaires en a eu une copie en arrivant à la CCPA.

Monsieur Chermette demande quels sont les projets qui peuvent se concrétiser à l'ouest après l'arrêt du projet ID Logistique.

Monsieur le Président explique que cette zone a été identifiée comme une zone de développement économique. Des entreprises demandent à s'installer sur le territoire. La COR parle de la logistique de Gerflor. C'est un cas similaire à celui de la SMAD. Il leur garde de la place pour permettre le développement de leur activité et déplacer la logistique aux abords des voies de circulation. Il souligne que l'on ne peut pas faire d'industrie sans logistique. Il faut développer et maintenir des emplois sur le territoire.

Il se réjouit d'accompagner la SMAD dans ce projet. Il rappelle que l'emploi de la SMAD pour notre population est une vraie nécessité et qu'elle appartient au 3^{ème} groupe mondial de dialyse artificielle.

Selon lui, la SMAD a besoin de se développer. Cette plateforme va lui permettre de changer sa logistique européenne et d'empêcher d'envoyer des camions vers l'Allemagne pour stocker avant de réexpédier les produits à destination de l'Europe. Avec l'augmentation du trafic poids lourds, ils sont 54 camions/jour contre 45 dans le projet ultime. Ce projet permettra de diminuer le trafic des poids lourds.

Il invite les élus à participer aux journées d'information de la SMAD.

Madame Denoyel corrige en affirmant que Frenesius est le 1^{er} mondial. Elle annonce qu'elle ne prendra pas part aux votes sur l'achat et la vente des parcelles. Elle ajoute que le projet de Sarcey va permettre de développer les emplois à Savigny.

Madame Papot estime que les mesures environnementales ne pourront pas être contournées. Aujourd'hui, dès qu'il y a des travaux, l'Etat impose la conduite d'une étude avant et après la réalisation du projet. La LPO est investie sur le terrain. Elle présente l'exemple des travaux du parking du Charpenay sur Lentilly pour lesquels l'Etat et la LPO s'assurent du respect des règles environnementales.

Monsieur Rivron craint que les pressions exercées sur les collectivités par les services de l'Etat ne soient pas les mêmes pour les entreprises privées.

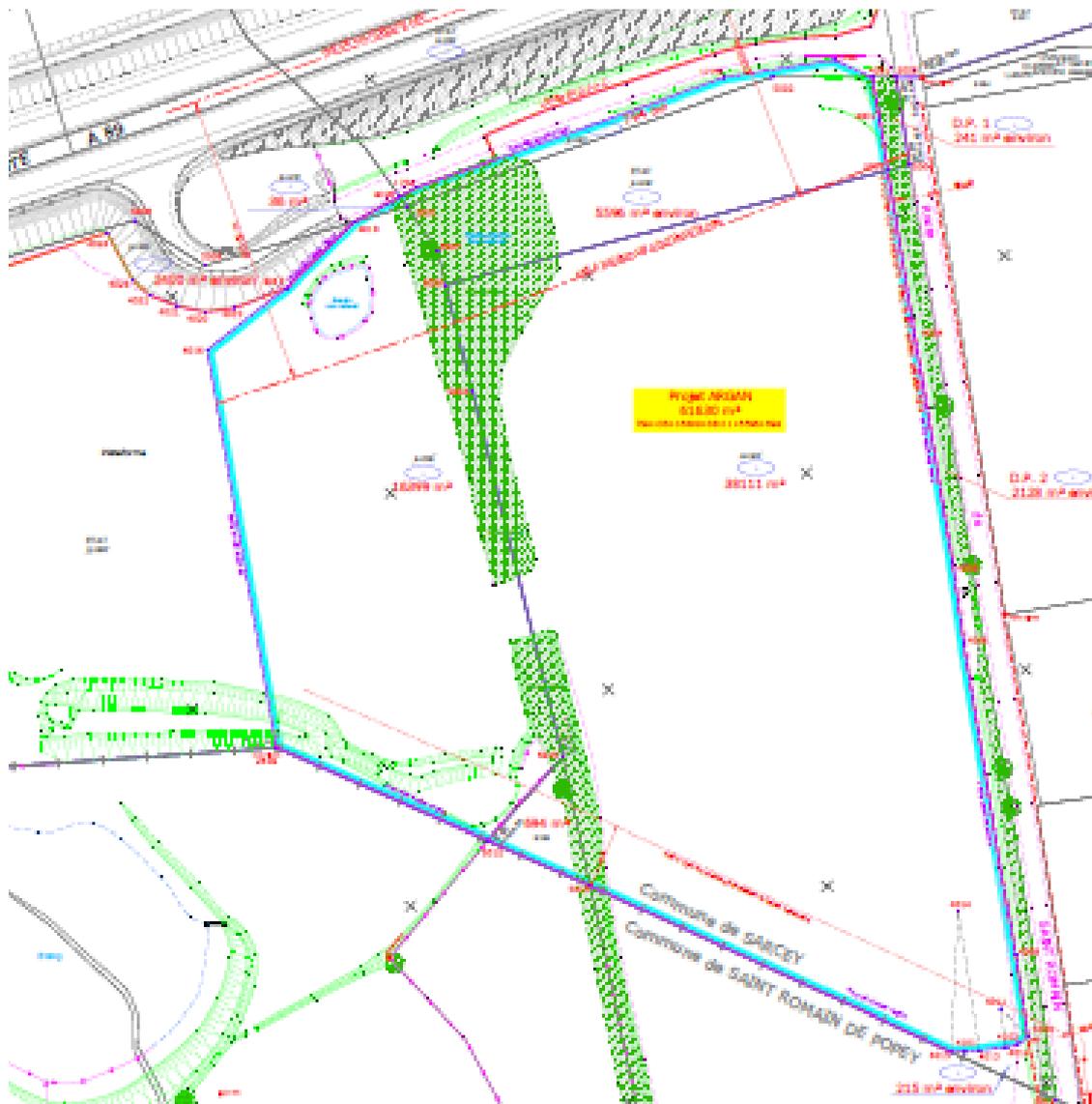
Le Conseil communautaire, après en avoir valablement délibéré, avec une voix contre (M. Rivron), deux abstentions (Mme Meygret, M. Chermette) et 39 voix pour,

- **AUTORISE l'acquisition auprès du SMADEOR des terrains suivants sur la commune de Sarcey :**
 - o **Un ensemble foncier situé au Nord de l'A89 représentant une surface totale d'environ 67 447 m² au prix de 1,10 € le m² soit environ 74 192 €, hors champ d'application de la TVA**
 - o **Un ensemble foncier situé au Sud de l'A89 représentant une surface totale d'environ 61 630 m² au prix de 20 € le m² soit environ 1 232 600 €, hors champ d'application de la TVA**
- **CHARGE le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique d'exécuter la présente délibération et notamment de procéder à la signature des compromis et acte de vente.**

✘ SMADEOR (Sarcey) : vente de terrains à l'entreprise ARGAN

Monsieur Ancian rappelle que pour permettre la réalisation du projet porté par la société ARGAN, il convient, conformément aux statuts du SMADEOR, que la Communauté de Communes procède à la cession des terrains d'emprise du projet, à savoir :

- Sur la commune de Sarcey, au Sud de l'A89, lieu-dit Quiquery, un tènement d'une emprise totale d'environ 61 630 m², classé en zone Uix (à vocation d'activités économiques) du PLU.
- Les parcelles concernées sont les suivantes : B 298 (694 m² environ), B 1260 (16 399 m² environ), B 1339 (5 596 m² environ), B 1340 (38 111 m² environ), B 1263 (794 m² environ) et B 1432 (36 m² environ).



Le prix de vente tient compte des frais supplémentaires induits pour la Communauté de Communes qui résulteraient de l'entretien et de la mise disposition des terrains nécessaires à la mise en œuvre par l'exploitant de mesures de compensations environnementales.

Il est précisé que les surfaces et la numération des parcelles mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées à la suite de l'intervention d'un géomètre. Le prix d'achat sera actualisé en fonction des surfaces définitives sur la base du prix au m² préalablement fixé.

Également, il est indiqué que la vente à ARGAN ne pourra être effective qu'à l'issue des acquisitions par le SMADEOR des terrains propriété de VINCI-ASF et par la Communauté e Communes des terrains propriété du SMADEOR.

Le **Conseil communautaire**, après en avoir valablement délibéré, avec une voix contre (M. Rivron), deux abstentions (Mme Meygret, M. Chermette) et 39 voix pour :

- **AUTORISE** la cession à ARGAN ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituera pour le même projet, d'un terrain d'une surface d'environ 61 630 m² au prix de 21.50 € par mètre carré hors champ d'application de la TVA ;
- **CHARGE** le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique d'exécuter la présente délibération et notamment de procéder à la signature des

compromis et acte de vente.

✘ *Entrepreneuriat : convention avec Pôle Emploi*

Monsieur Ancian rappelle que dans le cadre de sa stratégie de soutien à l'entrepreneuriat (2019-2020), la CCPA a pour mission d'animer et coordonner l'offre territoriale de soutien à l'entrepreneuriat. Cela se matérialise notamment par la signature d'une convention avec près d'une dizaine de partenaires de l'entrepreneuriat (clubs locaux, opérateurs de l'accompagnement et du financement, programme d'actions plus ciblées...) pour affirmer son positionnement et instaurer un cadre de suivi des actions.

Parmi les acteurs mobilisés sur cette thématique sur le territoire, on retrouve les actions du Pôle emploi de Tarare (à travers son Point Relais à L'Arbresle).

En effet, parmi les 1 643 demandeurs d'emploi (catégorie A, 3ème trimestre 2019) suivis à L'Arbresle, Pôle emploi accompagne de manière spécifique près de 200 demandeurs d'emploi dans leur projet de création d'activité.

L'offre de services de Pôle emploi pour l'accompagnement à la création et / ou reprise d'entreprises s'appuie sur les 3 phases suivantes :

- Emergence de l'idée : promouvoir et favoriser la création d'entreprise ;
- Elaboration du projet : orienter vers le réseau d'accompagnement et sécuriser les étapes de la création ;
- Démarrage de l'activité : versement de l'indemnisation et conseil en indemnisation.

A ce titre, le conseiller référent du Point Relais de L'Arbresle a vocation à animer chaque mois une information collective sur les étapes de la création d'entreprises.

Leur local actuel ne leur permettant pas d'assurer cette réunion (faute de place), il a été proposé de les accueillir au Canevas 2.0, à raison d'une fois par mois (partenariat de principe, opérationnel depuis septembre 2019).

Cela permet ainsi de promouvoir et rendre visible le lieu auprès de porteurs de projet accompagnés par Pôle emploi, le Canevas 2.0 ayant notamment pour fonction de proposer régulièrement des animations sur des thématiques liées à la création d'entreprises.

Monsieur Ancian annonce que Pôle emploi a souhaité formaliser ce partenariat par l'intermédiaire d'une convention (sans impact budgétaire). Elle suit le même cadre que l'ensemble des partenaires de la CCPA conventionnés au titre de l'entrepreneuriat, rappelant les objectifs du partenariat et les engagements de chacun (notamment, pour la CCPA, la mise à disposition d'une salle pour les réunions d'information de Pôle emploi sur la création d'entreprises).

Il est proposé que cette convention soit conclue pour un an (année civile), et reconduite tacitement deux ans supplémentaires.

Pôle emploi intégrera ainsi officiellement le réseau des partenaires de la CCPA, même si les équipes étaient déjà mobilisées (notamment lors de l'événement entrepreneuriat du 3 décembre dernier).

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise le Président à signer la convention avec Pôle Emploi annexée à la présente délibération,**
- **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

✘ *Coworking : modification de la grille tarifaire du Canevas 2.0*

Monsieur Ancian rappelle que le Canevas 2.0 (espace de coworking) accueille des utilisateurs officiellement depuis son ouverture au public, le 15 juillet 2019. Toutefois, la période estivale étant une période généralement plus calme, la majorité des utilisateurs ont attendu la rentrée de septembre pour démarrer leur abonnement.

Il estime être plus en mesure de dégager aujourd'hui plus facilement des tendances dans l'utilisation des services, disposant de 5 mois (en excluant juillet et août) d'activité.

Parmi les deux conclusions à en tirer :

- **Une demande des utilisateurs d'avoir plus de flexibilité dans la politique tarifaire du coworking :**

Aujourd'hui le fait d'être « membre » de l'espace implique nécessairement une tarification à la journée, peu importe le temps réellement passé sur place. Ce choix de proposer uniquement des formules membres intégrant un décompte de jours résulte de deux contraintes : le système de contrôle d'accès choisi (par badge, même système que la Communauté de Communes) ne permet de vérifier que les entrées (et non les sorties), et il n'a pas été envisagé de baser la tarification sur des réservations préalables des membres (gestion administrative trop lourde, risque d'erreurs plus important, contrainte supplémentaire pour les membres...).

De plus en plus d'utilisateurs viennent sur des demi-journées (et sont frustrés de payer sur une journée complète, malgré un coût très faible), ou affirment qu'ils viendraient plus souvent si la formule offrait plus de flexibilité. Ayant connaissance des contraintes, ils seraient même prêts à payer plus cher dans la mesure où cela correspond à une tarification plus adaptée à leur utilisation réelle des services.

- **Des incohérences à corriger dans la construction des formules membres (« Pack ») :**

Un utilisateur qui souscrit aujourd'hui à un abonnement « membre » (le plus courant, car moins cher à l'utilisation et permettant l'accès à plus de services) a aujourd'hui le choix entre 4 formules :

- 2 jours par mois
- 10 jours par mois
- En illimité
- Une offre « premium » incluant plus de prestations.

Afin de permettre plus de souplesse, il est possible de souscrire des jours supplémentaires avant de passer de l'une à l'autre formule.

Exemple concret : une personne venant 3 jours dans le mois – la formule à 2 jours ne suffisant pas, et la formule 10 jours revenant trop chère, elle devra s'acquitter du prix de la formule 2 jours (20€ HT) + du prix d'un jour supplémentaire (8€ HT/jour, prévu dans la grille tarifaire), soit 28€ HT contre 80€ HT pour la formule 10 jours.

Les conditions générales de vente ne fixant pas de limite dans l'utilisation des jours supplémentaires, et l'écart de prix étant trop important entre chaque formule, la souscription des packs 10 jours et illimité reste trop exceptionnel. Il convient, sur cette base, d'encourager à la souscription des formules plus chères (car le prix / jour devient plus intéressant), tout en ne décourageant pas les utilisateurs à venir ponctuellement sur des jours supplémentaires (en limitant en revanche le nombre de jour d'utilisation). Par ailleurs, l'offre « premium » ne correspond a priori pas du tout au besoin et aux usages du lieu.

Sur la base de ces constats, Monsieur Ancian propose de faire évoluer la grille tarifaire et d'adopter les changements suivants :

- L'apparition d'une nouvelle formule, le « Pack flex » : constitué d'un coût d'adhésion fixe (15€ HT/mois) et d'une tarification à la demi-journée (5€ HT/demi-journée consommée) ;
- La hausse de la tarification des jours supplémentaires (10€ HT contre 8€ HT auparavant) et leur limitation à 3 par mois (soit 5 jours maximum pour un titulaire du « Pack membre », et 13 jours maximum pour un titulaire du « Pack 10 jours ») ;
- La baisse du prix des packs « 10 jours » et « illimité » pour les rendre plus attractives ;
- La suppression du « Pack illimité + » (offre premium) qui ne correspond pas aux besoins des utilisateurs.

Deux autres évolutions de la grille tarifaire sont également anticipées dans cette nouvelle version :

- La baisse du prix du service de domiciliation juridique pour une entreprise – service encore non exploité car pas d'agrément de la Préfecture à ce jour (une baisse s'expliquant par une prestation nécessairement de moindre qualité par rapport à d'autres concurrents) ;
- Une proposition de prix (à l'heure et au jour) pour permettre à des entreprises de privatiser Le Canevas 2.0 pour des événementiels.

Sur la base de ces éléments, la nouvelle grille tarifaire pourrait être en application au 1^{er} avril 2020.

La Commission développement économique et le Bureau communautaire ont respectivement émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Approuve les changements de la grille tarifaire annexée à la présente délibération,**
- **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

✘ *Coworking : évolution des conditions générales de vente du Canevas 2.0*

Monsieur Ancian explique que le changement de grille tarifaire implique nécessairement une évolution des Conditions Générales de Vente du Canevas 2.0.

En complément du changement de grille tarifaire, sont également apportées quelques précisions complémentaires via les Conditions Générales de Vente :

- La possibilité pour l'utilisateur de profiter d'une journée gratuite pour tester le coworking (hors location d'espaces privatisables) avant de s'engager : offre commerciale courante en coworking, déjà pratiquée au Canevas 2.0 ;
- L'ajustement des modalités de paiement pour tenir compte des délais de traitement par le service finances de la Communauté de Communes et du Trésor Public.

La Commission développement économique et le Bureau communautaire ont respectivement émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications apportées aux Conditions Générales de Vente de l'espace de Coworking Le Canevas 2.0 annexées à la présente délibération ;
- **Charge** le Président d'exécuter la présente délibération.

✘ Coworking : adhésion au réseau Extramuros

Monsieur Ancian présente le réseau Extramuros qui a pour ambition de promouvoir le télétravail dans les tiers-lieux. A ce jour, une vingtaine d'espaces de coworking (privés et publics, présentant des surfaces, des modes de gestion et des offres tarifaires différents) sont adhérents.

Ce réseau propose d'intervenir comme intermédiaire entre les grandes entreprises et administrations souhaitant ouvrir des postes en télétravail et des espaces de coworking situés en proximité des métropoles de la Région.

Toute la difficulté de la démocratisation du télétravail dans les espaces de coworking (qui proposent majoritairement des espaces partagés et non des bureaux fermés) réside dans le fait de convaincre un employeur de l'intérêt d'ouvrir des postes en télétravail dans des tiers-lieux plutôt qu'en home-office, en s'appuyant sur des offres existantes mais qui ne répondent pas stricto-sensu au cahier des charges définis préalablement par l'employeur (réseau internet hautement sécurisé, sièges de travail ergonomiques...).

Monsieur Ancian souligne que sur le territoire du Pays de L'Arbresle, on recense aujourd'hui près 8 400 actifs « navetteurs » qui résident sur le territoire et vont travailler sur la Métropole Lyonnaise. Tous ne sont pas concernés par le télétravail, et le Canevas 2.0 n'a bien sûr pas vocation à accueillir que des télétravailleurs ; il apparaît cependant essentiel de s'intéresser au télétravail pour conforter le modèle économique de l'espace de coworking.

Il présente une action phare du réseau Extramuros en 2019 : le 5 décembre dernier, premier jour de grève nationale contre la réforme des retraites, Extramuros a lancé une opération spéciale, visant à offrir un jour de télétravail gratuit dans les espaces membres du réseau. Le Bureau communautaire ayant acté une adhésion de principe (sans engagement) au réseau, le Canevas 2.0 a pu participer à cette opération. 10 demandes de télétravailleurs ont été effectuées via cette opération Extramuros, dont 3 pour le Canevas 2.0. Deux personnes sont concrètement venues le 5 décembre dans nos locaux. Depuis, l'une d'entre elle, salariée d'une entreprise à Villeurbanne, est revenue au coworking en décembre et en janvier. Depuis le mois de février, son employeur a pris en charge un carnet de 10 entrées au Canevas 2.0. A noter que sur cette opération spéciale, seul Le Canevas 2.0 a bénéficié d'une retombée directe (générant une facturation).

Au-delà des demandes d'inscription, le réseau Extramuros a ainsi pu bénéficier d'une belle visibilité grâce à de nombreuses retombées presse, à la suite notamment d'une dépêche AFP : Le Progrès, France 3 Auvergne Rhône Alpes, BFM Immo...

Monsieur Ancian explique que le réseau propose dès à présent aux espaces de coworking adhérents à la démarche un certain nombre de services :

- Le référencement sur une plateforme en ligne mutualisée permettant aux entreprises / administrations qui souhaiteraient proposer le télétravail à ses salariés de trouver, réserver et payer en ligne des postes de travail dans plusieurs espaces de coworking, via une offre unique (30€ HT / poste / jour).
Extramuros reverse ensuite 25€ HT à l'espace de coworking concerné (déduction faite d'une commission prélevée par Extramuros et une participation aux frais de 5€).
- La possibilité de mobiliser des expertises (à moindre coût, grâce à la mutualisation) pour améliorer l'offre de services des espaces coworking : offre téléphonie & internet, document unique de prévention des risques, droit du travail...

Il annonce que l'adhésion au réseau Extramuros (gratuite) engage la CCPA à proposer des postes de travail selon les conditions tarifaires d'Extramuros (30€ HT / poste / jour).

L'espace de coworking garde en revanche la maîtrise sur :

- Le nombre de postes à proposer en télétravail (pouvant également évoluer au gré des demandes) ;

- Les périodes auxquelles les réservations sont possibles (fermeture pendant les vacances, absence de l'animatrice...);
- Les services proposés pour le télétravailleur (pas de cahier des charges minimum imposés).

En 2020, Extramuros ambitionne de trouver 3 entreprises / administrations clientes pour tester le modèle. Un prospect est a priori déjà en passe de franchir le cap.

Monsieur Ancian précise qu'à l'exception des réservations faites via Extramuros, la grille tarifaire du Canevas 2.0 reste applicable à tous les autres utilisateurs, y compris pour les télétravailleurs déjà accueillis dans l'espace et les demandes de télétravail effectuées directement auprès de la Communauté de Communes.

La Commission Développement Economique et le Bureau ont respectivement émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide d'adhérer au réseau Extramuros ;**
- **Autorise la signature d'un accord de principe permettant de rejoindre le réseau Extramuros ;**
- **Décide de proposer via la plateforme Extramuros des places en coworking aux conditions décrites ci-dessus (30€ HT / jour / poste – 25€ HT reversé au Canevas 2.0).**

✘ Commerce : attribution des aides au développement des TPE du commerce et de l'artisanat avec point de vente

Monsieur Ancian rappelle que le Conseil Régional, dans le cadre de son programme en faveur de l'économie de proximité, a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement pour les commerçants et artisans conditionné au cofinancement par le niveau local (EPCI et/ou commune).

Cette aide doit revitaliser l'activité commerciale des centres bourgs, et maintenir une offre de premier niveau commercial dans les petites communes. Elle ne permet pas d'aider les projets dans les zones artisanales et commerciales de périphérie.

L'intervention de la Région s'élève à 20% des dépenses éligibles (entre 10 000 et 50 000 €), avec une subvention régionale comprise entre 2 000 € et 10 000 €. L'engagement local doit être au minimum de 10% des dépenses éligibles en complément de la Région.

Dans ce contexte, en lien avec notre politique de soutien en faveur du commerce, le Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 a validé à l'unanimité la mise en place d'un dispositif communautaire complémentaire d'aide à l'investissement.

Avec une adaptation spécifique du règlement régional aux besoins du territoire, le règlement d'attribution des aides communautaires permet :

- D'élargir l'aide en soutenant les petits projets non éligibles par la Région, avec des dépenses d'investissements comprises entre 5 000 et 10 000 euros,
- De délimiter le périmètre géographique de l'aide (axes marchands) avec les maires des communes concernées,
- De lutter contre la vacance commerciale au cœur des bourgs,
- De soutenir la diversité commerciale pour développer l'offre à destination de la population,
- D'attirer des commerçants non sédentaires dans les communes dotées d'une offre commerciale plus réduite.

Avec le concours des chambres consulaires et des unions commerciales, la Commission Economique a procédé à l'instruction de 11 nouvelles candidatures :

- **Audiopros** à L'Arbresle
- **Epicerie Kacel (en cours d'immatriculation)** à Saint Pierre la Palud
- **Aureline Fleurs** à L'Arbresle
- **Mélanger les Couleurs** à Bessenay
- **JP Mazoyer Chasseur** à L'Arbresle
- **NC Esthétique** à Bessenay
- **Boucherie L'Arbresloise** à L'Arbresle
- **RestO'Pizz** à Eveux
- **Hair Line Coiffure** à Sain Bel
- **La Fée Mynine** à L'Arbresle
- **Bistro'Live** à Bessenay

Les 11 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission économique :

Etablissement	N° et rue	Code postal	Ville	Investissement Eligible HT	Aide Région	Aide CCPA	Effet levier	Aide bonifiée
Audiopros	28 rue Pierre Brossolette	69210	L'Arbresle	50 000 €	10 000 €	7 500 €	35%	Oui, 5 %
Aureline Fleurs	4 rue Pierre Brossolette	69210	L'Arbresle	13 942 €	2 788 €	1 394 €	30%	NC
Boucherie L'Arbresloise	11 rue Pierre Brossolette	69210	L'Arbresle	50 000 €	10 000 €	7 500 €	35%	Oui, 5 %
RestO'Pizz	2 rue de l'Eglise	69210	Eveux	50 000 €	10 000 €	10 000 €	40%	Oui, 10 %
La Fée Mynine	9 rue Peillon	69210	L'Arbresle	12 000 €	2 400 €	2 400 €	40%	Oui, 10 %
JP Mazoyer Chasseur	26 rue Pierre Brossolette	69210	L'Arbresle	20 000 €	4 000 €	4 000 €	40%	Oui, 10 %
Epicerie Kacel (en cours d'immatricul.)	1 place de l'Eglise	69210	Saint Pierre la Palud	20 000 €	4 000 €	4 000 €	40%	Oui, 10 %
NC Esthétique	32 Place du Marché	69690	Bessenay	34 093 €	6 819 €	5 114 €	35%	Oui, 5 %
Mélanger les Couleurs	18 Place du Marché	69690	Bessenay	16 000 €	3 200 €	2 400 €	35%	Oui, 5 %
Bistro'Live	6 Rue de la Brévenne	69690	Bessenay	26 300 €	5 260 €	2 630 €	30%	NC
Hair Line Coiffure	2 Rue Joseph Volay	69210	Sain Bel	28 000 €	5 600 €	4 200 €	35%	NC
Contributions publiques totales en 2020					64 067 €	51 138 €	36%	
Contributions publiques totales en 2019					42 115 €	48 035 €	29%	
Contributions publiques totales depuis la mise en place du dispositif d'aide à l'investissement					106 182 €	99 173 €	32%	

Monsieur Ancian annonce qu'après Bessenay, Bully, L'Arbresle, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Pierre-la-Palud, Lentilly, Fleurieux-sur-L'Arbresle et Sain-Bel et Dommartin, Eveux pourrait devenir la dixième commune bénéficiaire depuis la mise en place de ce dispositif.

Lors de la délibération du 13 décembre 2018, il rappelle qu'il était prévu que cette opération de soutien en faveur de l'économie de proximité du Pays de L'Arbresle concernerait entre 5 et 10 dossiers / an. Finalement, 12 dossiers ont été instruits en 2019 et 11 dossiers en 2020.

La subvention sera versée aux entreprises après le contrôle de la réalisation effective des investissements, de la production par l'entreprise bénéficiaire de l'ensemble des factures acquittées et certifiées, et de leur vérification par les services de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Monsieur le Président estime que cette politique est une belle réussite et félicite Antony Martinez pour le travail fourni.

Monsieur Ancian rappelle qu'Antony Martinez a principalement un rôle de conseil. Cette politique n'est qu'une facette de ses missions.

Monsieur Martinage explique que la commune d'Éveux a réhabilité une propriété en pleine centralité du bourg comprenant une grange et une habitation. Dans la grange, deux logements aidés ont été construits ainsi qu'un local pour des infirmières et un espace locatif dans lequel une boîte de communication s'est installée et le restaurant pizzeria. Il pense qu'il va bien fonctionner puisque situé sur un lieu de passage.

Monsieur Ancian en profite pour remercier l'équipe du service de développement économique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *AUDIOPROS* à L'Arbresle avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 7 500€ ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *AURELINE FLEURS* à L'Arbresle avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 1 394 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *BOUCHERIE L'ARBRESLOISE* à L'Arbresle avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 7 500 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *RESTO'PIZZ* à Éveux avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 10 000 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *LA FEE MYNINE* à L'Arbresle avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 2 400 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *JP MAZOYER CHAUSSEUR* à L'Arbresle avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 4 000 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *EPICERIE KACEL (en cours d'immatriculation)* à Saint Pierre La Palud avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 4 000 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *NC ESTHETIQUE* à Bessenay avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 5 114 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *MELANGER LES COULEURS* à Bessenay avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 2 400 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *BISTRO'LIVE* à Bessenay avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 2 630 € ;**
- **Décide d'apporter une aide à l'investissement pour le point de vente *HAIR LINE COIFFURE* à Sain Bel avec l'attribution d'une subvention à l'entreprise pour un montant de 4 200 € ;**

- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget général.**
- **CHARGE le président de l'exécution de la présente délibération.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Allognet et Monsieur Descombes remercient le personnel de la CCPA et les élus avec lesquels ils ont apprécié collaborer.

Fin du conseil : 22h04

Intervention de Monsieur Vignon, Administrateur du Collectif QUICURY

Il explique que le collectif a été créé pour assurer l'information de la population sur les gros projets du secteur. Il montre une image situant un corridor écologique à restaurer.

Il regrette que le projet de SMADEOR, validé par arrêté préfectoral, soit implanté en plein sur ce corridor.

Il ajoute que le bureau d'études Mosaïque avait conduit une étude en 2016 à l'exception de cette zone. Une étude conduite en 2018 fait état d'espèces protégées dans laquelle il est demandé de conduire de nouvelles études plus poussées.

Il demande à la CCPA d'attendre les conclusions d'une nouvelle étude et met en doute la possibilité de créer une zone de compensation.

Il ajoute que la zone de compensation de l'autoroute doit être maintenue pendant toute la durée de l'exploitation de l'autoroute.

Il souhaite que la CCPA demande l'évacuation des déchets sur ces parcelles et attire l'attention des élus sur l'état du ruisseau dans lequel a été constaté la présence de lixiviat.

Il affirme que la CCPA souhaite acquérir des parcelles aux sols pollués.

Pour finir, il ajoute que la CCPA a acheté les parcelles à 1.10 € du m² alors que la SAFER les achète 0.40€. Il s'interroge sur le bienfondé du prix de vente.

Monsieur le Président le remercie ainsi que l'association pour sa vigilance.

Mots du Président

Monsieur le Président salue le travail fourni par les élus pendant ce mandat et se félicite des avancées que ce soit pour la mutualisation, le développement des services, les partenariats...

Il se salue l'évolution de la CCPA et déclare avoir eu beaucoup de plaisir à la piloter.

Il remercie le personnel qui a su s'approprier le projet de territoire et Katy Peugeot qui a apporté un coup d'accélérateur aux projets.

Malgré les désaccords, il a pu constater qu'il a toujours régné au sein de cette Assemblée une ambiance conviviale et empreinte de sérieux.

Il remercie les Vice-présidents et saluent ceux qui ont décidé de s'arrêter.

Il conclut en souhaitant bonne chance à ceux qui partent en campagne.

Annexe 1



ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

ANNEE 2019

Février 2020
B.P.2020

SOMMAIRE

RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES THEMATIQUES DE LA CHARTE DE MUTUALISATION	67
SYNTHESE 2016-2019	68
1. SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES - COMMUNES ET CCPA	69
2. SERVICE CCPA AUX COMMUNES – OUTIL ET CHARGE DE PROJET S.I.G.	77
3. SERVICE CCPA AUX COMMUNES – CHARGE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE.....	79
4. SERVICES CCPA AUX COMMUNES : GROUPEMENTS DE COMMANDES, ACHATS MUTUALISES, ACTIONS DE FORMATION, PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES	92
5. PRESTATIONS CCPA AUX COMMUNES.....	95
6. PERSPECTIVES DE MUTUALISATION.....	96
7. TABLEAU RECAPITULATIF ESTIMATIF DES COUTS ANNUELS POUR LA CCPA	97

RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES THEMATIQUES DE LA CHARTE DE MUTUALISATION

Les coopérations et mutualisations intercommunales sont anciennes sur le Pays de L'Arbresle, mais elles ont été définies de manière précise dans une Charte de Mutualisation votée le 17 décembre 2015 par le Conseil Communautaire du Pays de L'Arbresle.

Les acteurs du projet avaient défini deux objectifs principaux :

-L'efficacité de l'action publique (La qualité de travail des agents territoriaux + Maîtriser la dépense publique)

-Fédérer le territoire (Pérenniser et renforcer les services publics + Renforcer la solidarité du territoire)

La concertation avec l'ensemble des communes avait permis de recenser 21 thèmes de mutualisation envisageables :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| ■ Administration générale | ■ Périscolaire |
| ■ Bâtiment | ■ Personnel |
| ■ Cimetière | ■ Petite Enfance |
| ■ Communication | ■ Scolaire |
| ■ Culture et festivités | ■ Sécurité |
| ■ Enfance / Jeunesse | ■ Sports |
| ■ Espaces Verts | ■ Techniques |
| ■ Finances / Comptabilité | ■ Urbanisme |
| ■ Hygiène et prévention | ■ Véhicules |
| ■ Informatique | ■ Voirie |

A partir de cette compilation, le Comité de Pilotage a décidé de retenir les 6 thématiques principales suivantes, lesquelles ont fait l'objet d'études et de réflexions au sein d'ateliers :

-Police municipale/intercommunale

-Ressources humaines

-Administration générale

- Marchés publics

- Informatique

-Technique - bâtiment - matériel

- Service technique mutualisé

- Mutualisation des contrats de maintenance et du matériel

-Groupements de commandes

- Culture - médiathèques

SYNTHESE 2016-2019

La mutualisation issue de la Charte a débuté courant 2016 avec un démarrage progressif du projet.

La mutualisation complète de la Police Municipale sur le Pays de l'Arbresle a été abandonnée car certaines communes ne souhaitent pas se désengager de liens contractuels préexistants avec d'autres communes limitrophes hors territoire. Cela dit, une mutualisation partielle a été mise en place entre plusieurs communes de la CCPA. Un service commun Ressources Humaines a vu le jour en 2017. Un groupement de commande infogérance informatique a été mis en place en 2017 et la CCPA a recruté un coordonnateur responsable du pilotage de l'infogérance à temps partiel en août 2017. Les groupements de commandes proposés par la CCPA ont été nombreux et renouvelés. Des groupements de commande concernant l'achat de prestations de vérification des installations électriques, gaz et alarmes incendie des bâtiments ; achat de vérifications réglementaires et maintenance des équipements de systèmes de sécurité incendie des bâtiments ; n'ont pas pu être lancés en 2019 par manque de ressources techniques. Cependant, des groupes de travail ont permis de confirmer et de faire aboutir la mise en place de deux services communs supplémentaires : un service commun Assistant de Prévention et un service commun de Commande Publique. Le groupe de travail regroupant des élus communaux, des agents et des bénévoles des médiathèques/bibliothèques, des représentants de la bibliothèque départementale de prêt du Rhône, ont poursuivi leur travail sur la thématique culture-médiathèque. Le diagnostic de la Culture en Pays de L'Arbresle a été rendu fin 2019. La suite opérationnelle de ces réflexions est attendue en 2020. Reste à mettre en œuvre un service technique mutualisé dans les années futures.

Cette 4ème année de mise en œuvre du schéma de mutualisation des services est une année caractérisée par une montée en charge progressive des mutualisations et la poursuite des mutualisations par la création de deux nouveaux services communs, actés en juillet 2019.

Globalement les communes sont satisfaites des services mutualisés auxquelles elles adhèrent : compétences techniques mises à disposition, qualité des prestations, disponibilités et expertises des agents mutualisés. De son côté, la communauté de communes bénéficie également de la dynamique enclenchée par la mutualisation des services, elle est satisfaite des services mutualisés et des relations de confiance établies avec les communes.

Des groupes de travail réguliers par thématique permettent de faire un point sur les activités du service mutualisé et sur les perspectives. Les agents communautaires mutualisés sont à l'écoute des communes et de leurs besoins, ils procèdent aux évolutions des services mutualisés (périmètre, fonctionnement, ...) quand cela s'avère nécessaire.

Un bilan plus détaillé de l'ensemble des services mutualisés est présenté ci-dessous avec pour chacun d'entre eux les caractéristiques qui lui sont propres. Une évaluation des effectifs et des dépenses de fonctionnement est présentée pour chaque type de mutualisation.

Fort est de constater que la mutualisation ne se traduit pas par une baisse des effectifs dans les communes. L'apport principal de la mutualisation en Pays de L'Arbresle est une stratégie de territoire qui profite à toutes les communes adhérentes et à la CCPA, selon trois approches :

Approche financière :

- ✓ Réaliser des économies d'échelles sur les investissements et sur les maintenances (ex : groupements de commande : ex-téléphonie fixe et mobile)
- ✓ Améliorer le ratio qualité/coût des prestations (ex : infogérance)

Approche technique :

- ✓ Améliorer la qualité des services et anticiper les problèmes, accroître les compétences de tous (ex : SCRH)
- ✓ Sécuriser les systèmes et procédures grâce à un partage de connaissances et d'expériences (juridique, informatique, technique) (ex : SCRH)
- ✓ Faciliter la modernisation des moyens et outils (ex : S.I.G.)
- ✓ Harmoniser les parcs et éviter les fractures technologiques entre les communes (ex : infogérance)
- ✓ Accompagner les évolutions et les changements par de l'expertise (ex : infogérance)
- ✓ Faire baisser le temps et le coût de rédaction des marchés publics des communes et assurer une réelle mise en concurrence conforme au code des marchés publics (ex : groupements de commande)

Approche Gouvernance :

- ✓ Apporter une vision à 360° des enjeux du territoire (ex : S.I.G.)
- ✓ Capitaliser les connaissances et savoir-faire à partir de l'expérience de chaque commune et faire adopter les bonnes pratiques aux autres (ex : SCRH)
- ✓ Fédérer de manière progressive et concertée les collectivités concernées (ex : SCRH)
- ✓ Dégager les axes de développement communs (ex : S.I.G.)

1. SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES - COMMUNES ET CCPA

-Date de mise en place : 2017

- Adhérents en 2019 : 8 communes adhérentes + SIVOM de la Giraudière par convention + CCPA
:

- ✓ Bully
- ✓ L'Arbresle
- ✓ Courzieu
- ✓ Fleurieux Sur L'Arbresle
- ✓ Saint Germain Nuelles
- ✓ Saint Julien Sur Bibost
- ✓ Sourcieux les Mines
- ✓ Bessenay

✓ **Le SIVOM de la Giraudière (convention de prestation de service)**

-Accompagnement : communes accompagnées à 90% sur le métier RH

Contexte :

Cette action de mutualisation représente un fort enjeu pour le territoire et les administrations communales puisqu'elle doit apporter un accroissement des compétences, tendre vers plus d'efficacité et nous permettre de répondre en tant qu'employeur à l'ensemble de nos obligations.

Plusieurs communes ayant manifesté un intérêt pour ce projet, il a été proposé d'acter la création du Service Commun Ressources Humaines selon les modalités suivantes :

Principales missions du service commun RH :

- Gestion des carrières
- Gestion des absences
- Gestion de la formation
- Gestion de la rémunération et des accessoires
- Gestion des recrutements.

La création du Service Commun Ressources Humaines a été validée au conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Le planning d'intégration des communes a été le suivant :

Toutes les communes ont été intégrées au 1^{er} janvier 2018, excepté Fleurieux Sur L'Arbresle qui était déjà gérée par la CCPA depuis 2017 et Bessenay/Sivom de la Giraudière qui ont intégré le service au 1^{er} janvier 2019.

Organisation du service RH mutualisé :

-1 DRH CCPA, responsable du service commun,

-Gestionnaires ressources humaines :

- Un gestionnaire – CCPA
- Un gestionnaire - Fleurieux Sur L'Arbresle, Saint Germain Nuelles, Sourcieux les Mines
- Un gestionnaire - Courzieu, Saint Julien Sur Bibost, Bessenay, Sivom de la Giraudière
- Un gestionnaire - l'Arbresle.
- Un gestionnaire - Bully, formation, secrétariat.

Le nombre d'ETP affecté au service commun RH est de 6 agents dont 2,4 ETP pris en charge par la CCPA (poste DRH - responsable du service commun RH, gestionnaire CCPA et formation).

BILAN DES ACTIVITES DU SCRH

1. GESTION DES CARRIERES :

La gestion des carrières est désormais assumée par chaque gestionnaire, en lien avec la DGS et/ou le référent RH de la commune concernée.

Le service RH est en lien régulier avec les instances paritaires du Centre de Gestion afin d'assurer le suivi de la carrière des collectivités. Il conseille les DGS sur les dossiers à soumettre aux instances paritaires et prépare les dossiers lorsqu'ils sont soumis à ces instances en lien avec les DGS.

Les dossiers de retraites et simulations de retraite sont gérés directement par les gestionnaires du service. Les communes ont contractualisé avec le Centre de gestion pour un accompagnement et une finalisation de ces dossiers qui nécessitent une connaissance très fine de ce secteur en constante mutation.

2. GESTION DES ABSENCES :

Gestion des congés annuels : en concertation avec les communes, la gestion des congés annuels n'a pas été mise en œuvre.

Gestion des maladies/accidents du travail :

Chaque gestionnaire gère les dossiers d'accident du travail et de maladie. Ce suivi permet d'intégrer le suivi des remboursements liés aux maladies (auprès de l'assurance du personnel qui est spécifique à chaque collectivité ou auprès de la CRAM pour les contractuels).

Le service assure aussi les saisines des instances médicales (comité médical et commission de réforme).

Gestion de la médecine du travail :

Le service commun RH assume le suivi des agents des communes pour tout dossier impliquant le suivi du comité médical, les expertises spécifiques, les visites de contrôle en cas d'arrêt maladie, les gestionnaires du service RH interviennent directement.

Gestion des mutuelles des agents : Le service commun RH met en œuvre les contrats spécifiques à chaque commune, transmet le cas échéant aux mutuelles les évolutions des dossiers individuels des agents et les effectifs de chaque collectivités (radiation, mutation, ...). Il applique les participations décidées par chaque assemblée délibérante.

3. GESTION DE LA FORMATION

Le service a pu accompagner les démarches de formation mutualisées mais n'intervient pas en référent direct pour des compétences spécifiquement communales. Chaque commune conserve la possibilité de solliciter des formations internes à sa collectivité (agents des écoles par exemple).

Après concertation des communes sur les besoins des collectivités, la CCPA a organisé les formations en union de collectivités avec le CNFPT, pour les thématiques suivantes :

- o Management (module 2)
- o PSC1
- o Sécurisation des travaux en hauteur

- o Habilitations électriques
- o La voix, instrument de la relation avec l'enfant
- o Conduite de projet

4. GESTION DE LA REMUNERATION ET DES ACCESSOIRES

Le suivi du régime indemnitaire et des primes annuelles est un élément spécifique de vigilance. Ils varient très régulièrement, et nécessitent un suivi administratif et comptable spécifique. Le RIFSEEP a été mis en place dans toutes les collectivités.

Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019

- o Prélèvement à la source
- o PPCR (nouvelles grilles indiciaires) et transfert prime/point
- o Indemnité compensatrice de CSG (évolution)

5. GESTION DES RECRUTEMENTS

Le service accompagne les DGS dans les recrutements en particulier dans le suivi administratif (publication des offres, simulations de salaires, mise en place des mutations, liens avec les collectivités concernées.). Sauf besoin spécifique, il convient de considérer que le recrutement est du ressort spécifique des DGS.

6. AUTRES MISSIONS ET CONSEIL AUX COMMUNES EN MATIERE DE STRATEGIE RH

Suivi avec les communes :

Un lien régulier est réalisé avec les DGS de chaque commune et selon les dossiers à traiter soit en lien avec la DRH ou le gestionnaire de la collectivité.

Des réunions ont été mises en place entre le service RH et les DGS/référents RH des communes. Ce rendez-vous s'effectue à la CCPA où dans les communes.

Des dossiers spécifiques ont fait l'objet d'un accompagnement du service RH auprès des DGS des communes à leur demande.

Conseil RH aux élus/DGS :

Le service a rédigé des notes pour les élus ou DGS des communes à leur demande sur des thématiques d'actualité ou pour des nouvelles délibérations RH.

Conseil RH aux agents :

Des rendez-vous spécifiques sont proposés aux agents de collectivités qui le souhaitent (avancement, retraite, maladie...).

COUT DU SCRH EN 2019

Le coût payé par les communes en 2019 est de 110 054.72 € alors que le coût réel du service est de 169 562.61 €, soit une économie de 59 507.89 € pour les communes (coût supporté par la CCPA).

EVALUATION DU SCRH

POSITIF

Communication
Agents CCPA/communes
Gestion des carrières
Gestion des paies

Formations organisées en union de collectivité : gain financier pour les communes / confort pour les agents

Information des communes sur la veille réglementaire

A AMELIORER

Sharepoint/synchronisation entre la CCPA et les communes.
Anticipation de certains contrats
Anticipation de certains éléments variables de paie
Suivi de la formation pour toutes les collectivités et l'organisation des formations INTRA/UNION.

Création d'un service commun « Prévention des Risques Professionnels »

Contexte :

Dès l'été 2018, les Maires des communes et leurs DGS/secrétaires de mairie ont évoqué la nécessité de mutualiser un assistant de prévention.

Aujourd'hui peu de communes respectent les obligations réglementaires en matière d'hygiène et sécurité (assistant de prévention nommé et formé, document unique d'évaluation des risques rédigé et mis à jour, formations des agents de la collectivité en matière d'hygiène et sécurité...)

Considérant l'obligation légale des employeurs du secteur public territorial de mettre en œuvre les moyens de gérer la prévention des risques professionnels,

Considérant la nécessité, pour répondre à ces enjeux, de créer un service commun de prévention des risques professionnels ;

Le conseil communautaire en date du 11 juillet 2019 a validé la création d'un service commun de prévention des risques professionnels au 1^{er} janvier 2020.

Les missions du service :

- Rédaction, mise à jour et application du document unique
- Proposition d'adaptation des conditions de travail aux agents en poste
- Veille juridique et information des agents
- Prévention, gestion et analyse des accidents de service, notamment rédaction de rapports
- Actions de coordination (animation de groupes de travail, aide à l'élaboration du plan de formation hygiène et sécurité, lien avec le CDG...)
- Participation aux CT et CHSCT
- Conseil et commande des EPI

La plus-value du service pour les communes :

- Sécurisation et respect juridique en matière d'hygiène et de sécurité
- Appui aux communes dans la définition de leurs besoins dans le respect des règles gains financiers en temps passé / agent
- Gains en termes d'achats grâce aux groupements de commandes des EPI

Coût du service :

Un chargé de prévention a été recruté pour réaliser ces missions, il sera présent à compter du 2 mars 2020. Il s'agit d'un agent catégorie B, filière technique.

La CCPA prendra en charge 50 % du coût de l'agent ; 50 % sera pris en charge par les collectivités adhérentes au service sur la base d'un coût unitaire par agent sur emplois permanents en équivalent temps plein (ETP).

En cas de non-adhésion de certaines collectivités au service, le solde sera supporté par la CCPA. Dans ce cas, la CCPA se réserve l'opportunité de mettre fin à cette prestation.

Les collectivités adhérentes au service commun « prévention de risques professionnels » au 01/01/2020 :

- L'ARBRESLE
- BESSENAY
- BIBOST
- BULLY
- CHEVINAY
- COURZIEU
- DOMMARTIN
- EVEUX
- FLEURIEUX S/L'ARBRESLE
- SAIN BEL
- SAINT GERMAIN NUELLES
- SAINT JULIEN S/BIBOST
- SOURCIEUX LES MINES

- SIVOM DE LA GIRAUDIERE (convention de prestation de service)

Les communes de LENTILLY, SAINT PIERRE LA PALUD et SARCEY ont voté défavorablement à l'adhésion au service. La commune de SAVIGNY ne s'est pas encore positionnée.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES

- Evolution du nombre de collectivités adhérentes

- Création d'un service commun formation
- Réflexion sur l'action sociale pour les agents (adhésion au service social CDG69)
- Mise en place d'indicateurs RH
- Accès au SIRH pour tous les agents des communes
- Approfondissement des utilisations du logiciel métier à usage des DGS :
 - o Suivi des évaluations par le logiciel RH
 - o Suivi des formations par le logiciel RH
 - o Suivi des budgets et perspectives budgétaires
- Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) afin d'affiner les perspectives d'évolution des effectifs pour chaque collectivité et d'anticiper d'éventuelles mobilités et reclassements.
- Développement d'une connaissance des dispositifs spécifiques de recrutements et bourse commune des remplacements (renforcement des liens avec les partenaires de l'emploi local) et les écoles spécialisées le cas échéant.
- Uniformisation des pratiques sur le territoire.

2. SERVICE CCPA AUX COMMUNES – OUTIL ET CHARGE DE PROJET S.I.G.

Date de mise en place : 2004

Adhérents : Communes (environ 80 utilisateurs potentiels) + CCPA (environ 30 utilisateurs) + SIEB (1 utilisateur) + Police pluri-communale (1 utilisateur)

Accompagnement : communes accompagnées à 100% sur le métier SIG

PRISE EN CHARGE CCPA : 100% du coût total du chargé de projet SIG (1/4 ETP)

100% du coût du matériel, logiciel, maintenance

100% coût des formations des agents des communes

Historique :

En 2002, une première démarche de recensement des besoins a été menée par la CCPA auprès des communes pour évaluer les attentes en matière de Système d'Information Géographique (questionnaire). En 2003, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, une prestation d'accompagnement à la mise en œuvre d'un SIG au sein de la CCPA et de ses Communes membres a été réalisée (IETI CONSULTANTS). Une démarche de numérisation du cadastre a été également menée en parallèle avec les communes.

Cette mission a permis de déployer un SIG mutualisé dès 2004 (GEOSOFT).

Concomitamment à cette évolution, un poste de responsable SIG a été créé au sein de la Communauté de Communes avec un premier recrutement en 2005.

Un renouvellement de l'outil a été effectué en 2012 avec le choix d'une solution « full web » (ESRI).

Cette solution est conservée en 2018 mais fait l'objet d'une migration importante pour bénéficier des dernières avancées en matière de SIG, notamment au niveau des outils de mobilité (collecte de données sur le terrain).

Principalement axé sur la consultation des données cadastrales et des documents d'urbanismes, le SIG a été déployé dans les communes et s'est vu progressivement doté de nouvelles couches d'informations (Réseaux humide, zonages)

En conclusion, on peut considérer que la CCPA a été relativement précurseur en matière d'utilisation et de mutualisation des outils SIG. Cela a permis notamment de constituer un réseau d'utilisateurs SIG et de participer au renforcement des liens entre les différents services intercommunaux et communaux.

Tableau de Synthèse

Dates	Actions
2002	Premières réflexions sur les besoins SIG de la CCPA et des communes. Questionnaire auprès des communes.
2003	Mission d'assistance à la mise en place d'un SIG à la CCPA et dans ses Communes membres
2005	Création du poste de responsable SIG
2012	Renouvellement du marché SIG. Acquisition solutions ESRI (full web)
2018	Migration vers nouvelle plateforme SIG ESRI

Utilisation et contenu du SIG :

✓ **Principales fonctionnalités du SIG utilisées dans les communes :**

- Renseignement du public sur le cadastre et le PLU dans les communes (fiches parcelles, renseignements d'urbanisme)
- Consultation des données d'urbanismes dans le cadre des projets d'aménagements
- Localisation des réseaux humides
- Localisation des gestionnaires de voirie
- Production cartographique
- Transmission de données aux partenaires (Bureaux d'études)

✓ **Couches SIG mises à disposition des communes :**

En souligné, les nouvelles couches ajoutées en 2019 :

Cadastre (plan et données nominatives)

- Foncier communal
- Unités foncières
- Filiation des parcelles

PLU (format CNIG)

Autres Zonages :

- PPRNI
- PENAP
- Protection captages des eaux
- Zonages d'assainissement

Couche gestionnaire de voirie

Servitudes d'utilité publique (format RASTER+VECTEUR)

Réseaux humides :

- Assainissement
- Eaux pluviales
- Eau potable

Réseaux secs :

- GRDF

Photo aérienne haute résolution de l'IGN (prise de vue 2017)

✓ **Nombre d'utilisateurs :**

- Communes (environ 80 utilisateurs potentiels)
- CCPA (environ 30 utilisateurs)
- SIEB (1 utilisateur)
- Police pluri-communale (1 utilisateur)

Coûts 2019 :

Investissement :

- Mise à niveau des licences logiciel SIG dans le cadre du déploiement au niveau des services assainissement et eau pluviale : 5.076€ TTC

Fonctionnement :

- Maintenance SIG 2019 : 5.658 € TTC
- Poste responsable SIG

Estimation du temps passé au service des communes (2018 et 2019) :

- Environ 25% d'un temps complet (5 jrs par mois environ)

Actions 2019 en direction des communes :

- Intégration des PLU modifiés/révisés dans le SIG CCPA :
 - L'ARBRESLE
 - SAIN-BEL
 - FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE
 - SOURCIEUX
- Accompagnement pour la publication des PLU sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU) :
 - ST-JULIEN-SUR-BIBOST
 - EVEUX
 - FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE
- Intégration du cadastre pour les 17 communes
- Intégration des Servitudes d'utilité publique (SUP) pour les 17 communes
- Formation des communes sur SIG CCPA :
 - 2 demi-journées en 2017
 - 1 demi-journée en 2018
 - **6 demi-journées en 2019** (6 sessions – 34 agents des communes formés)

Développements en cours :

- **Application SIG métier signalisation verticale et horizontale**
- **Application SIG métier de gestion des espaces verts (projet en cours avec la commune de l'Arbresle)**

Nouveaux projets 2020 :

- **Liaison SIG / R'ADS pour faciliter la gestion des dossiers relatifs à l'urbanisme**
- **Application SIG coordination des travaux**

3. SERVICE CCPA AUX COMMUNES – CHARGE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Date de mise en place : 2017

Adhérents : 11 communes adhérentes + SYRIBT+ SIABA + CCPA

2017

- ✓ **CCPA**
- ✓ **SYRIBT**

2018

- ✓ **Bessenay**
- ✓ **Bully**

2019

- ✓ **Chevinay**

- | | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| ✓ Saint Germain | ✓ Eveux |
| ✓ Nuelles | ✓ L'Arbresle |
| ✓ Saint Julien Sur | ✓ Sain Bel |
| ✓ Bibost | ✓ Savigny |
| ✓ Sourcieux les Mines | ✓ SIABA |
| ✓ Lentilly | ✓ Fleurieux-sur-
l'Arbresle (juin) |

Accompagnement : communes accompagnées à 90% sur le métier infogérance

PRISE EN CHARGE CCPA : 100% du coût total du coordonnateur infogérance (1/2 ETP).

Les communes paient leur prestation de service externe d'infogérance. Le coût global de la prestation d'infogérance est réglé par la CCPA qui refacture en fin d'année le coût de prestation réelle effectuée par le prestataire pour chaque commune. Les factures sont validées tous les mois par les communes.

Précision : Les prestations or BPU sont facturées directement aux communes (Besoins spécifiques, Mail In black, hébergement messagerie/nom de domaine, etc.)

Contexte :

Cette action de mutualisation représente également un fort enjeu pour le territoire et les administrations communales puisqu'elle doit apporter un accroissement des compétences, et une sécurisation croissante des systèmes.

Plusieurs communes ainsi que le SYRIBT (partiellement hors territoire CCPA) et le SIABA, deux structures syndicales, ayant manifesté un intérêt pour ce projet, il a été proposé le recrutement par la CCPA d'un chargé de mission SI/Informatique qui consacrerait également du temps au développement des communes et syndicats.

L'organisation générale est la suivante :

- 1 coordonnateur responsable du pilotage de l'infogérance à mi-temps pour les communes (initialement 25% passé à 50%)
- 1 prestataire de service

Principales missions auprès des communes et syndicats :

- Piloter des projets de mutualisation SI/informatique :
- Animer le groupe projet.
- Gérer le prestataire infogérance.
- Accompagner au changement (organisationnel et management de l'information).
- Conseiller et apporter un appui technique aux communes

Un marché global d'infogérance pour les communes et syndicats (et la CCPA) (groupement de commande) a été porté par la CCPA qui a associé un groupe de travail composé d'élus et de techniciens pour rédiger le cahier des charges. La CCPA a géré la procédure de marché. Le titulaire a été choisi par le groupe de travail intercommunal. Le signataire du groupement de commande est la CCPA.

Grands principes de l'infogérance.

Pour répondre aux besoins des communes et s'adapter au mieux à leur fonctionnement, 3 types de facturations sont mis en place :

- Le forfait complet par poste / serveur : il comprend toutes les demandes pouvant faire l'objet de prestations de maintenance et d'assistance
- Le forfait partiel par poste / serveur : il comprend une supervision assurée sur les postes. Les interventions (à distance ou sur site) sont facturées au coupon
- Le coupon : chaque coupon compte pour 10mn. Principalement utilisé pour les sites secondaires (école, annexes) et/ou les collectivités ayant quelqu'un sur place capable d'intervenir

La prestation d'infogérance se décline en 4 points :

- Le service Desk / Hotline : le service est ouvert à tous, et peut être contacté par 3 canaux (téléphone, mail, portail extranet)
- Les interventions sur site : en cas de non-résolution d'une panne, une intervention sur site est déclenchée
- La supervision des SI : elle permet d'adopter des actions proactives et d'anticiper les évolutions, les risques
- La gouvernance : le chef de projet est l'interlocuteur privilégié des communes avec pour missions de :
 - Suivre la prestation
 - Définir et affiner les indicateurs
 - Identifier les axes d'amélioration
 - Adopter les bonnes méthodes
 - Accompagner les communes dans leur transition numérique

L'infogérance doit permettre de dégager une stratégie numérique du territoire commune à l'ensemble des collectivités selon 3 approches :

Approche financière :

- ✓ Réaliser des économies d'échelles sur les investissements et sur les maintenances

- ✓ Améliorer le ratio qualité/coût du système d'information

Approche technique :

- ✓ Améliorer la qualité des services apportés aux clients du SI
- ✓ Faciliter la modernisation des moyens et outils
- ✓ Harmoniser les parcs et éviter les fractures technologiques entre les communes

Approche Gouvernance :

- ✓ S'assurer du bon alignement du SI sur la stratégie numérique du territoire
- ✓ Apporter une vision à 360° des enjeux du territoire
- ✓ Capitaliser sur l'expérience des communes et adopter les bonnes pratiques
- ✓ Fédérer de manière progressive et concertée les collectivités concernées
- ✓ Dégager les axes de développement communs et partager les compétences

BILAN QUALITATIF 2017-2018

L'organisation globale des communes vis-à-vis de l'informatique avant la mise en place de l'infogérance pouvait se résumer ainsi :

- Un prestataire local présent dans la majorité des communes.
- Un avis global positif des prestataires en place, sur différents aspects :
 - Une bonne connaissance des systèmes d'information
 - Une bonne maîtrise des environnements malgré la diversité des installations
 - Une réactivité efficace
 - Un niveau global de prestation en adéquation avec la « maturité numérique » et les attentes des communes.

1. Bilan organisationnel

1.1 2017 : Une année d'infogérance « partielle » et un démarrage difficile

Quelques données clés

- Le démarrage du dispositif d'infogérance se traduit par l'entrée de 6 collectivités en avril 2017 pour le reste de l'année : seulement 40% des communes engagées dans la démarche.
- L'arrivée du chargé de mission en août 2017 vient renforcer le pilotage de l'infogérance.

- Demande d'interventions / tickets ouverts

La montée en charge des demandes techniques et les capacités de XEFI à gérer l'ensemble des communes n'ont pas encore été éprouvées, et semblent pourtant montrer leurs limites actuelles (gestions désastreuses de l'attaque informatique subie par la CCPA et de la panne réseau/firewall à Lentilly fin 2017)

Le bilan semestriel du 12 décembre 2017 vient conforter cet avis :

Une satisfaction mitigée sur l'infogérance, selon les communes/utilisateurs, avec de nombreux points clés néanmoins restants encore à améliorer :

- Une meilleure connaissance des structures et infrastructures lors du traitement d'une demande
- Une recherche plus approfondie des causes d'un problème plutôt qu'une résolution partielle des pannes
- Une plus grande réactivité de la part du chef de projet
- Une meilleure communication dans l'avancement des dossiers (projets ou incidents en cours)

1.2 2018 : Une année de réorganisation pour l'infogérance XEFI

Quelques données clés

- **2018 constitue « l'année de référence », avec 95% des communes ayant intégré le dispositif.**
- Entrée de 8 collectivités supplémentaires dont L'Arbresle dans l'infogérance
- Demande d'interventions / tickets ouverts

Le début d'année est marqué par des nombreux problèmes d'organisation au sein de XEFI, impactant notamment les plus grosses communes.

En conséquence, une réunion de crise s'est tenue le 2 février.

Il y sera acté deux actions prioritaires car fondamentales pour les communes :

- Le changement du chef de projet à compter du 1er mars
- L'affectation d'un technicien référent pour les interventions de proximité

En complément et pour répondre à cette désorganisation, le temps de travail du coordonnateur CCPA a été augmenté de 25% à 50% sur la thématique de l'infogérance. Il assure un suivi régulier du prestataire et des communes connaissant des difficultés.

La réorganisation progressive des équipes de XEFI, ainsi que le renforcement de la collaboration entre leur chef de projet, les référents communaux et le coordonnateur, a finalement permis de tendre vers une évolution positive du dispositif en cours d'année.

Récapitulatif des évolutions :

Organisationnel :

- La mise à disposition d'un technicien itinérant dédié à 100% sur le territoire
- Le renouvellement de 80% de l'équipe hotline
- La mise en place de process normés (ITIL) dans la gestion des incidents

Gouvernance :

- Une grande disponibilité du chargé de projet XEFI
- Une compréhension des besoins et des contraintes de nos communes
- Un suivi au quotidien de l'infogérance globale entre la CCPA et XEFI
- La mise en place de COPIL mensuels permettant de mettre en évidence les axes d'amélioration et les avancées positives
- Mise en place de COTECH sur des thématiques ciblées (ex : optimisation de la gestion globale des demandes techniques)

Opérationnel :

- Des techniciens identifiés et référents
- Une réactivité conforme aux attentes grâce au technicien itinérant
- Un meilleur suivi des actions
- Une meilleure connaissance des installations

Désormais, le dispositif d'infogérance XEFI permet aux communes d'avoir accès à une qualité de service correspondant aux attentes des communes :

- ✓ Une meilleure réactivité
- ✓ Une hotline disponible
- ✓ Une expérience significative des SI du territoire
- ✓ Une connaissance des métiers des collectivités
- ✓ Un accompagnement de qualité et à l'écoute
- ✓ Des référents identifiés et qualifiés
- ✓ Une capacité à adapter ses équipes en fonction des besoins
- ✓ Une maîtrise des nouveaux outils mis en place (sécurité, messagerie, sauvegardes)

2. Bilan technique

2.1 Evolution des SI des communes

En premier lieu, il est intéressant de porter un regard sur les projets identifiés et/ou réalisés sur ces deux années, ainsi que ceux sur 2019.

2017-2018	Curatif	9 projets de renouvellement	22%	60%
		2 projets réseau / câbles	5%	
		14 projets sécurité	33%	
	Evolutif	4 projets Wifi	10%	40%
		6 projets messagerie	14%	
		1 projet métier	2%	
		3 projets sauvegardes	7%	
	3 projets serveurs	7%		

Chiffres XEFI

L'analyse technique des actions menées au cours de ces années 2017 – 2018 dans le cadre de l'infogérance, permet d'identifier clairement deux catégories de projets :

- Les projets curatifs, n'apportant aucune plus-value fonctionnelle (60%)
- Les projets évolutifs, apportant un réel plus pour les services (40%)

Ces chiffres permettent de mettre évidence des parcs vieillissants en 2017, exposés en termes de sécurité (internet, messagerie), et ne permettant pas d'envisager des projets évolutifs immédiats.

Ces conditions sont la plupart du temps propices aux pannes matérielles, aux problèmes de performances et aux défaillances de logiciels...et donc génératrices de demandes d'interventions.

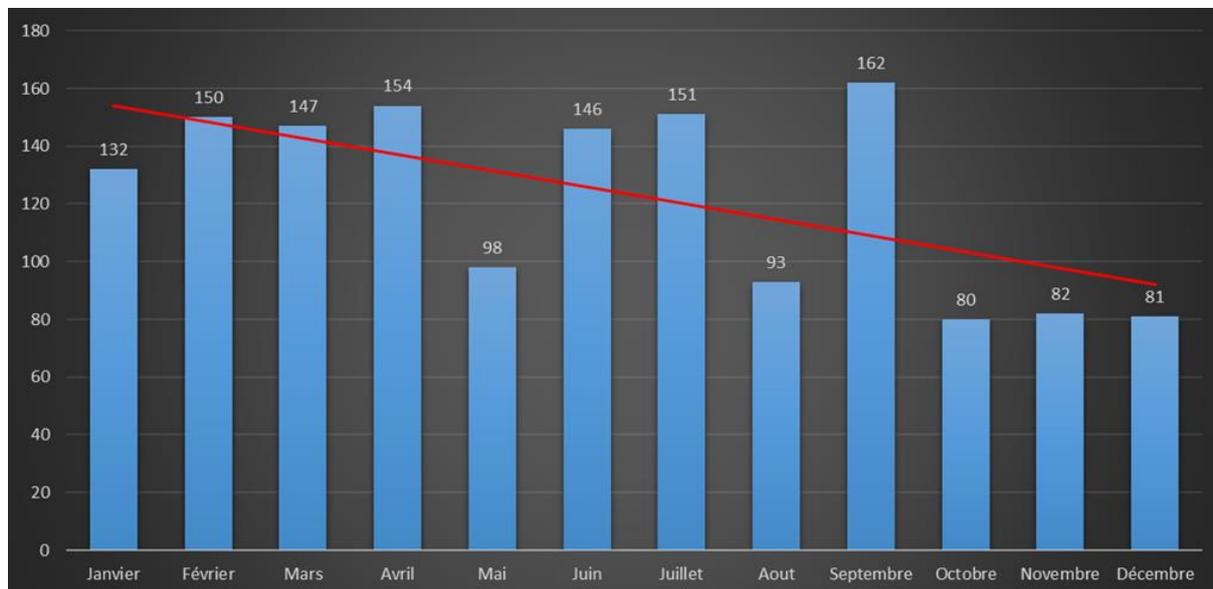
L'évolution des logiciels métiers et des outils numériques imposent aux structures de se doter d'équipements performants et à jour.

A titre d'exemple, depuis 5 ans et avec l'éclosion des solutions Cloud, les logiciels métiers se démocratisent, et sont accessibles par le biais des navigateurs internet, mais sont gourmands en ressources matérielles.

De fait, les équipements de 5 ans et plus n'offrent plus un confort de travail adapté aux nouveaux usages.

2.2 Evolution des demandes techniques

Après analyse à ce jour de l'évolution mensuelle du nombre de tickets ouverts chez XEFI par nos communes, nous constatons une baisse régulière des demandes.



Cela traduit trois points :

- Un impact réel des projets curatifs (renouvellement/sécurité) sur le fonctionnement global des SI des communes
- Une prise en main effective et efficace des installations informatiques des communes par XEFI
- La nécessité de sécuriser et moderniser le SI des communes

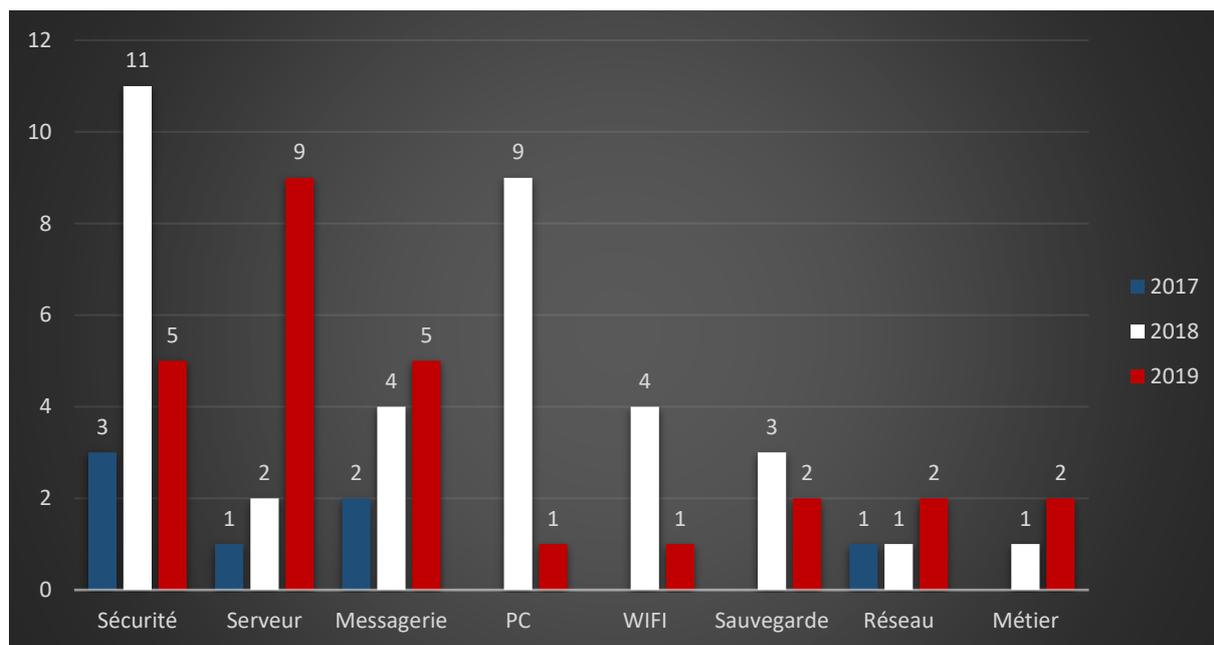
Cette évolution est directement corrélée à la période de mai 2017-juin 2018, sujette aux projets curatifs de renouvellement de parc et de sécurité.

Les perspectives 2019 témoignent d'une maturité des SI, avec une inversion de la tendance curative / évolutive :

2019	Evolutif	9 projets d'évolution	33%	70%
		5 projets de message	19%	
		2pProjets sauvegarde	7%	
		1 projet wifi	4%	
		2 projets métiers (Sha	7%	
	Curatif	1 projet renouvelleme	4%	30%
		2 projets réseau / câb	7%	
		5 projets de sécurité	19%	

Chiffres XEFI

Vue d'ensemble des projets par nature et par année



Enfin, grâce à notre dispositif d'infogérance mutualisée, les nombreux projets d'infrastructure similaires à venir vont permettre de tendre vers des solutions unifiées, en capitalisant sur la connaissance et la vision globale de XEFI sur nos environnements.

3. Bilan Financier

3.1 Coût de l'infogérance avant / après mutualisation

	Coût annuel avant Infogérance XEFI <i>Chiffres ORIA 2015-2016</i>	Coût annuel avec Infogérance 2017 dont 1er trimestre sans XEFI			Coût annuel avec Infogérance 2018		
		Janvier-mars Sans XEFI	Avril - décembre Avec XEFI	Total 2017	XEFI	Coupons / Hors XEFI	Total 2018
CCPA	37 140	6 529	19 664	26 193	29 510	5 376	33 005
Lentilly	25 848	7 753	14 904	22 657	22 026	2 127	24 153
Saint-Germain-Nuelles	20 274	6677	5 281	11 958	8 054	6 677	14 731
<i>hors écoles / dont écoles</i>	<i>13440 / 6834</i>						
Sourcieux-les-Mines	135	240	574	814	1 094	258	1 352
SYRIBT	3 757	939	1 882	2 821	2 980		2 980
SIABA	1 834			1 834	2 218		2 218
L'Arbresle	21 772			27 497	31 832	1 446	33 278
<i>hors écoles / dont écoles</i>	<i>18264 / 3508</i>			<i>22235 / 5262</i>			
Eveux	2 592			2 592	5 462	27	5 489
Fleurieux	5 924			6 127	3 505	2 281	5 786
Bully	3 960			3 960	2 453	11	2 464
Savigny	3 632			4 018	2 770		2 770
Sain Bel	4 387			5 748	4 181		4 181
Chevinay	1 714			1 714		1 714	1 714
Bessenay	3 226			3 273	4 224	140	4 364
Bibost				0			0
Saint-Julien-sur-Bibost				0			0
TOTAL	136 194	22 138	42 305	121 205	120 308	20 057	140 364

Analyse des coûts 2016 – 2017

L'année 2017 n'est pas représentative de l'infogérance à l'échelle du territoire, puisqu'elle ne concerne que 6 collectivités.

Cela étant, le budget total d'infogérance pour ces collectivités est passé de 87 154€ TTC à 64 433€ TTC, soit **une économie de 26%**.

La CCPA et Saint Germain Nuelles constituent les deux principales sources d'économie, à mettre en corrélation avec la taille des structures et donc avec un effet de levier important.

Analyse des coûts 2016 – 2018

L'année 2018 permet d'avoir une vision plus claire.

On peut notamment constater que sur 16 collectivités, malgré une augmentation du montant global de l'infogérance de 41 70€ TTC (3%) par rapport à 2016 :

- 8 collectivités réduisent leurs coûts d'infogérance
- L'Arbresle connaît une augmentation significative de 11500€ TTC (+50%)
- La CCPA connaît une hausse de 5376€ TTC, qui constitue une avance sur les coupons achetés et refacturés aux communes qui les utilisent.

Sans cette dernière donnée, l'infogérance 2018 est bénéficiaire de 1206€ TTC

4. Perspectives d'évolution de l'infogérance

Moyen terme :

- Renforcer l'accompagnement des communes par le chargé de mission et le chef de projet
- Travailler sur les projets essentiellement évolutifs (externalisation)
- Mettre en conformité les SI avec le RGPD
- Intégrer une solution de gestion de parc au sein des SI des communes
- Mettre en place, progressivement, une plateforme collaborative structurée et ouverte
- Aller au terme du marché, en construisant un nouveau marché sur la dernière année (2020-2021)
- Définir un schéma directeur d'un SI « commun »
- Décliner les différents scénarii à envisager, au regard des nouveaux atouts du territoire (Fibre)
- Organiser des visites régulières dans les communes, hors maintenance

Long terme :

- Externaliser complètement les SI (Sécurité / Données / Logiciels Métiers)
- Fédérer les communes au sein d'un SI unifié et collaboratif
- Réduire les coûts d'infogérance
- Optimiser les investissements
- Généraliser les projets mutualisés

5. Evaluation de l'infogérance

POSITIF

Un niveau de service adapté atteint

Une relation de confiance avec la majorité des collectivités

Un accompagnement en adéquation avec les différents interlocuteurs des communes

Une équipe technique fiable et stabilisée

Une forte amélioration de la qualité de service constatée sur 2018

Une volonté de continuer à travailler avec la CCPA > des moyens mis en œuvre

Un champ de compétences qui couvre l'ensemble des besoins des communes

A AMELIORER

Une communication à optimiser

Une assistance technique niveau 1 à améliorer

Une gestion des absences défaillante

Respect des procédures et des délais

Supervision et proactivité

Des projets de mutualisation de moyens à travailler

Être force de proposition sur la modernisation des SI

Organiser des visites régulières dans les communes, hors maintenance

BILAN QUALITATIF 2019

L'année 2019 constitue la 1^e année pleine avec 14 communes adhérentes, la CCPA et le SYRIBT. Elle est aussi la première des deux années de renouvellement possibles du marché d'infogérance. Compte tenu du travail effectué et de l'évolution positive du dispositif, il avait été validé la poursuite de celui-ci, avec une augmentation globale des prestations de 5% et la confirmation de la présence d'un technicien « proximité » à 100% sur le territoire du Pays de l'Arbresle.

1. Bilan organisationnel

Le 1^{er} semestre a été dans la continuité de la fin d'année 2018. Le dispositif d'infogérance, basé sur un service de proximité (technicien à 100% sur le territoire) a permis d'atteindre une vitesse de croisière satisfaisante, et couvrir en grande partie les besoins des communes.

Le 2^e semestre a cependant été impacté par la profonde réorganisation au sein de XEFI, mettant un frein à l'avancée des projets d'infrastructure en cours.

Cette restructuration de XEFI doit désormais permettre de garantir un niveau de service optimum, en portant notamment sur 3 axes :

- Gérer le départ du chargé de projet
- Assurer la continuité de service du technicien de proximité en cas d'absence (binôme)
- Mettre à disposition de compétences techniques expertes sur les projets / incidents Niveau 3

Sur la base des engagements pris par XEFI lors de la réunion du Bureau Communautaire du 19/12, le Bureau a validé l'engagement de la CCPA à prolonger le marché d'infogérance avec le renouvellement du marché pour une période d'un an, d'avril 2020 à mars 2021.

2. Bilan technique

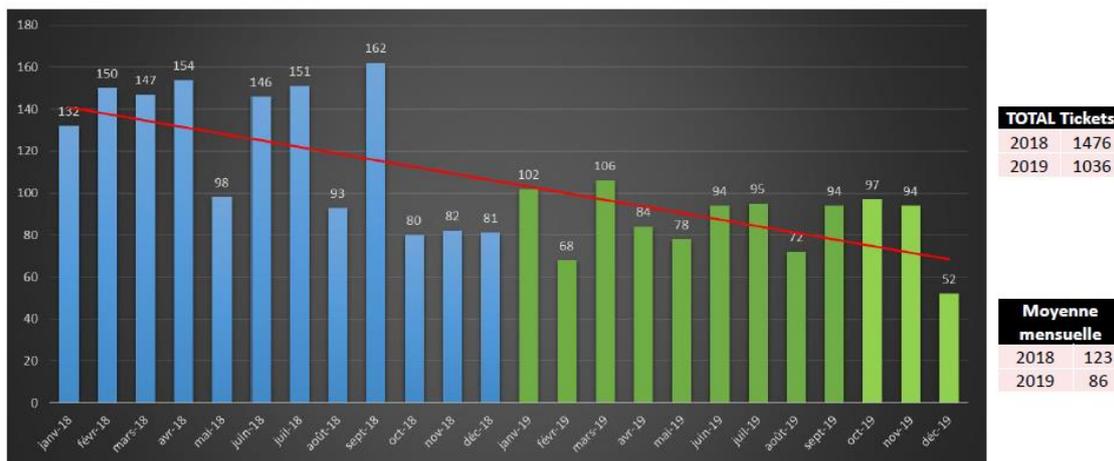
2019 constitue la 1^{er} année « pleine », tant sur le nombre de commune que sur la performance du dispositif d'infogérance.

Ainsi, il est constaté que le nombre d'incidents déclarés et résolus passent de 1476 à 1036, **soit une baisse de près de 30%**.

Ce phénomène s'explique essentiellement par deux facteurs clés :

- La présence du technicien de proximité et les actions préventives réalisées
- Une meilleure maîtrise des environnements par l'équipe technique XEFI

Répartition des tickets mensuelle 2018/2019 XEFI



Chiffres XEFI 2019

3. Bilan financier

L'année 2019 est marquée par l'augmentation globale de 5% du coût de la prestation d'infogérance, convenue avec le prestataire fin 2018.

Malgré cela, l'infogérance mutualisée XEFI représente un coût global hors projet de **127 553€ TTC**, **soit un niveau constant par rapport à l'année 2018 à 127 565€ TTC** (contre 2.83% prévu dans le bilan 2018).

Cela s'explique par la refacturation des coupons achetés par la CCPA et utilisés par les communes pour plusieurs projets qui viennent en déduction du forfait d'infogérance de la CCPA, ainsi que le retour sur investissement avec l'optimisation des infrastructures (CCPA et SYRIBT).

	Coût annuel avant Infogérance XEFI <i>Chiffres ORIA 2015-2016</i>	Coût annuel avec Infogérance 2018			Coût annuel Infogérance 2019 (hors prestations / coupons)			Coût annuel estimé Infogérance 2020 (hors prestations / coupons)		
		XEFI	Coupons / Hors XEFI	Total 2018	XEFI	Coupons / Hors XEFI	Total	XEFI	Coupons / Hors XEFI	Total
CCPA	37 140	29 510	5 376	33 005	34 270		31 706	34 270		32 313
Lentilly	25 848	22 026	2 127	24 153	22 509	2 127	24 636	23 335	2 127	25 462
Saint-Germain-Nuelles	20 274	8 054	6 677	14 731	8 249	6 677	14 926	8 457	6 677	15 134
<i>hors écoles / dont écoles</i>	<i>13440 / 6834</i>									
Sourcieux-les-Mines	135	1 094	258	1 352	1 121	558	1 679	1 426	271	1 697
SYRIBT	3 757	2 980		2 980	2 567		2 567	3 296		3 296
SIABA	1 834	2 218		2 218	<i>inclus dans CCPA</i>			<i>inclus dans CCPA</i>		
L'Arbresle	21 772	31 832	1 446	33 278	32 825	1 269	34 094	33 632	1 500	35 132
<i>hors écoles / dont écoles</i>	<i>18264 / 3508</i>									
Eveux	2 592	5 462	27	5 489	5 713	11	5 724	5 735	28	5 763
Fleurieux	5 924	3 505	2 281	5 786	6 625	17	6 642	6 794		6 794
Bully	3 960	2 453	11	2 464	1 508	23	1 531	2 575	11	2 586
Savigny	3 632	2 770		2 770	2 832		2 832	2 908		2 908
Sain Bel	4 387	4 181		4 181	4 279	186	4 465	4 390		4 390
Chevinay	1 714		1 714	1 714	731	11	742	748	147	895
Bessenay	3 226	4 224	140	4 364	4 324	157	4 481	4 435	147	4 582
Bibost				0		85	85		85	85
Saint-Julien-sur-Bibost				0		248	248		248	248
TOTAL	136 194	120 308	20 057	140 364	127 553	11 368	136 357	132 001	11 241	141 285
			Forfaits+coupons XEFI	127 565		Forfaits+coupons XEFI	127 553		Forfaits+coupons XEFI	132 481

Pour l'année 2020, une augmentation de 3,8% est prévisible, du fait d'une plus faible consommation de coupons, ainsi que l'application de l'augmentation de 5 % des tarifs d'infogérance sur 4 trimestres pleins.

4. Perspectives d'évolution de l'infogérance

Les objectifs de cette dernière année de contrat d'infogérance, outre le maintien en condition opérationnelle des SI, seront triples :

- Capitaliser sur la nouvelle organisation de XEFI pour mener à terme les projets lancés dans les communes.
- Préciser le schéma directeur communal et intercommunal (« SI Commun » ?)
- Réfléchir à l'après-XEFI : nouveau marché d'infogérance > quel(s) dispositif(s) ?
 - o Infogérance externalisée
 - o Internalisation de certaines compétences

4. SERVICES CCPA AUX COMMUNES : GROUPEMENTS DE COMMANDES, ACHATS MUTUALISES, ACTIONS DE FORMATION, PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES

Date de création : 2019

- Adhérents : 15 communes adhérentes + CCAS de L'Arbresle + CCPA :

- ✓ L'Arbresle
- ✓ Fleurieux sur L'Arbresle
- ✓ Lentilly
- ✓ Bessenay
- ✓ Chevinay
- ✓ Bully
- ✓ Saint Germain Nuelles
- ✓ Saint Julien sur Bibost
- ✓ Courzieu
- ✓ Sain Bel
- ✓ Eveux
- ✓ Bibost
- ✓ Sourcieux
- ✓ Sarcey

- ✓ Savigny (à confirmer)

- ✓ Le CCAS de L'Arbresle
- ✓ La CCPA

La création du Service Commun Ressources Humaines a été validée au conseil communautaire du 11 juillet 2019.

Missions du service commun

Les missions dévolues au service commun « Commande publique » sont les suivantes :

- a) Mettre en place et développer une stratégie d'achats
 - Grouper et mutualiser certains achats pour réduire les coûts, limiter les risques, optimiser les délais et intégrer des clauses sociales et environnementales afin de développer une politique d'achat responsable.
 - Rechercher des secteurs ou des catégories d'achats pour lesquels des leviers d'optimisation sont possibles.
 - Faire du sourcing à l'échelle intercommunale (fonction achat)
 - Assurer une expertise achat
 - Définir un cadre commun, une nomenclature commune
 - Définir à termes une politique d'achat responsable sur le territoire

- b) Développer les groupements de commandes

- Se rapprocher de chaque commune pour évaluer avec elles le nombre de marchés potentiels qu'elles « devraient » lancer
- Recenser l'ensemble des marchés
- A partir de l'état des lieux des besoins, faire le lien entre les communes et la CCPA et définir les groupements de commandes potentiels
- Coordonner les groupements de commandes
 - c) Lancer et suivre les procédures de marchés publics
- Assister et conseiller les élus et les services
- Gérer l'ensemble des marchés publics de la CCPA
- Gérer les procédures de consultation pour les communes (10 par an)
 - d) Apporter un soutien technique (logiciel) et juridique (formations)
 - Assurer une veille juridique et prospective.
 - Apporter un soutien et une expertise juridique
 - Assurer la formation sur le logiciel LIA (pour les communes qui souhaitent l'utiliser)
 - Assurer de la formation sur la mise à jour juridique des MP

Ces missions sont assurées par les agents communautaires affectés au service commun.

Les effets de cette mise en commun de moyens sont réglés par une convention qui emporte adhésion de la commune au service commun.

Composition du service commun

A sa mise en œuvre, le service commun est composé de 3 agents communautaires (2 à temps plein et 1 agent à temps partiel).

BILAN DES ACTIONS DE MUTUALISATION

Intitulé groupement commandes	du de	Année	Membres groupement	du	Montants HT Durée	Observations
Mission RGPD		2019	14 communes CCPA	+	Lot 1 : 1 an Lot 2 : 4 ans	Prise en charge de la coordination du groupement par la CCPA
Adhésion groupée à l'offre téléphonie mobile de l'UGAP		2019	11 communes CCPA	+	4 ans	Prise en charge des frais d'adhésion par la CCPA

A venir en 2020

- Achat de vérifications réglementaires et maintenance des équipements de systèmes de sécurité incendie des bâtiments
- Prestations d'assurances
- Réflexions sur le marché d'infogérance

5. PRESTATIONS CCPA AUX COMMUNES

La Communauté de Communes a engagé plusieurs actions de mutualisation avec ses communes membres.

-L'instruction des autorisations du droit des sols :

PRISE EN CHARGE CCPA : 60 000 € au SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS (SOL) pour l'instruction des Autorisations de Droit des Sols des communes, soit 100% DU COÛT TOTAL.

Dans le cadre de la fin de l'instruction des autorisations du droit des sols par les services de l'Etat (2014), celle-ci a été confiée à un service créé ex-nihilo par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Regroupant trois Communautés de Communes, cette mutualisation apporte une logistique et une expertise forte aux communes.

-Prestations de gestion courante

La Communauté de Communes a mutualisé avec les structures syndicales (SYRIBT, SIABA) certaines ressources telles que les photocopieurs, l'affranchissement ou encore la maintenance informatique afin de réaliser des économies d'échelle.

-Matériels communs

La Communauté de Communes a acquis certains matériels pouvant être mis à disposition des communes tels des grilles d'exposition, une herse pour le terrain de rugby.

6. PERSPECTIVES DE MUTUALISATION

Des projets restent à élaborer par la nouvelle Assemblée communautaire élue en 2020.

Quelques pistes :

- Evolution du Groupement de commande INFOGERANCE vers un SERVICE COMMUN INFOGERANCE intégré ?
- Service Commun Archivage (agent pour l'archivage papier et numérique) ?
- Service Commun Technique ?

7. TABLEAU RECAPITULATIF ESTIMATIF DES COUTS ANNUELS POUR LA CCPA

THEMATIQUES	MOYENS HUMAINS	MOYENS MATERIELS	COUT ANNUEL GLOBAL ESTIME A CHARGE CCPA
SCRH			59 508 €
		Plateforme dématérialisation RH	5 000 €
		Logiciels	
		Organisation de formations et locaux	25 000 €
		Animation groupe de travail SG/DGS	
1/2 DRH			
SIG		Logiciels/Matériels/Acquisition de données- maintenance annuelle	5 658 €
		Animation de groupes de travail	
		1/4 Chargé Projet	10 000 €
DEV. NUMERIQUE		Animation groupe de travail SG/DGS	
	1/2 Chargé Projet		20 000 €
ACHATS GROUPES		Plateforme dématérialisation MP	2 000 €
		Mise à disposition + formation logiciel LIA	2 000 €
		coordination groupement de commande	2 500 €
		adhésion UGAP pour marché téléphonie mobile	1 000 €
	Chargé Projet		7 000 €
INSTRUCTION DROITS DES SOLS		Instruction y compris logiciels R'ADS aux communes	60 000 €
		TOTAL	199 666 €